

Département : 78 Référence : IA78001159
Aire d'étude : Andrésy
Commune : Chanteloup-les-Vignes
Lieu-dit : la Noé

Titre courant : **Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé**
Dénomination : secteur urbain concerté
Appellation(s) : Quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

Cartographie : Lambert1 0577157 ; 1141151/0578170 ; 1141698/0578170 ; 1141698/0578170 ; 1141151/0577157 ; 1141151

Cadastre : 1988 AI non cadastré ; 1988 AL non cadastré

Etat de conservation : mauvais état

Dossier inventaire topographique établi en 2007 par Duhau Isabelle

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

HISTORIQUE

Datation : 3e quart 20e siècle, 1971, daté par source.

Auteur(s) : Aillaud Emile (architecte) ; Lukasiewicz Christophe (architecte) ; Brukalski Jozef (architecte) ; Brukalski Ewa (architecte) ; Lukasiewicz Ewa (peintre) ; Rieti Fabio (peintre) ; Rieti Laurence (sculpteur) ; Pascal (entrepreneur), attribution par source.

Commentaire : La commande date de 1964. Elle comprend jusqu'à 4800 logements qui auraient dû s'implanter sur 90 hectares des trois communes de Triel-sur-Seine, Chanteloup et Andrésy. Devant l'opposition de deux d'entre elles, le projet est revu à la baisse et entièrement édifié sur Chanteloup, malgré les réticences plus tardives de la commune ; il ne comprend plus que du logement social collectif, les zones pavillonnaires et certains équipements publics n'étant pas réalisés. L'opposition des Chantelouvrais oblige également l'architecte à modifier son concept. Il doit supprimer les immeubles de grandes hauteurs afin de préserver les vues vers la Seine depuis le village, implanté à mi-pente du coteau de l'Hautil. Comprenant à la fois des PLR (programmes à Loyers Réduits) des HLM et des ILM (Immeubles à Loyers Moyens) l'ensemble, construit entre 1971 et 1976, totalise finalement 2229 logements de 1 à 5 pièces. La société grenobloise Pascal signe le marché en tant que mandataire commun d'un groupement d'une vingtaine d'entreprises. Elle construit sur le site une usine afin de préfabriquer tous les panneaux composant les murs. Dès les premières livraisons (1973), les difficultés se succèdent. Les commerces n'ouvrent pas (l'office HLM exige un prix trop élevé pour le loyer) ; les équipements publics tardent à être réalisés ; les chaufferies fonctionnent mal ; les premières malfaçons apparaissent. La crise économique (le quartier est notamment construit pour loger les ouvriers de Simca, devenu PSA, à Poissy), la politique de peuplement des offices, l'isolement et la disproportion de l'ensemble par rapport au village, le parti excluant les voitures sur des parkings en périphérie du site pour laisser libre place aux espaces de circulation piétons transforment la Noé en un quartier en grande difficulté. Les premières opérations de rénovation commencent dès les années 1980. Certains immeubles sont détruits. La rénovation se poursuit aujourd'hui dans le cadre de l'ANRU, les enjeux majeurs du point de vue urbain étant de désenclaver le quartier en ouvrant des circulations routières traversant le secteur de part en part et de construire de nouveaux logements qui apporteront davantage de diversité formelle et de mixité sociale.

DESCRIPTION

SITUATION : en écart

PARTIES CONSTITUANTES ETUDIEES : groupe scolaire ; maison de retraite

PARTIES CONSTITUANTES NON ETUDIEES : foyer ; place ; parc de stationnement ; magasin de commerce ; jardin ; terrain de jeu

MATERIAUX

Gros-œuvre : béton ; carrelage mural

Couverture : béton en couverture

STRUCTURE

Parti de plan : ensemble concerté

Élévation : élévation ordonnancée

Couverture : terrasse

Distribution : escalier dans-œuvre : escalier en vis sans jour, en maçonnerie ; ascenseur

DECOR

Technique : sculpture ; céramique ; céramique (étudiée dans la base Palissy)

Représentation : ornement architectural ; main ; ornement géométrique ; animal ; serpent ; pied

Des murs pignon en carrelage présentent des décors d'arcades, de fontaines stylisées, de feuillages stylisés et de deux mains, évocation de La création de l'Homme de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. Des sculptures monumentales en béton (hippopotame, serpent, pied) ornent des places.

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Aillaud a voulu un espace d'une grande diversité urbaine. Rejetant les grandes pelouses pour leur manque d'urbanité, il implante des bâtiments déterminant des places différenciées afin d'éviter la monotonie. Les voitures sont repoussées sur des parkings largement plantés d'arbres en périphérie et l'architecte trace des circulations piétonnes et des passages étroits d'une zone à l'autre au cœur du quartier, préférant l'attrait des cheminements sinueux aux grandes perspectives. Chaque place est soigneusement conçue : rampes et gradins des dénivelés, revêtements et dessins des sols, sculptures monumentales, jeux d'enfants. Les immeubles R + 2 à 4, certains courbes, aux logements traversant, sont construits selon un procédé de préfabrication lourde. Les panneaux des murs (comprenant huisseries, châssis de fenêtres, canalisations électriques et revêtement de grès cérame ou de pâte de verre pour les panneaux extérieurs) sont coulés sur place puis mis en place. La variété de l'implantation des éléments standardisés (une cellule droite ; une cellule courbe ; 5 modèles de baies) et la couleur créent la diversité architecturale.

SOMMAIRE

1. Genèse du projet 1964/70	p. 2
Les maitres d'ouvrage	
Le site	
Le parti urbain	
Les esquisses successives	
L'entreprise Pascal	
2. Le chantier 1971/77	p. 5
Le début des travaux dans un flou juridique	
Oppositions et scandale	
Le projet inachevé	
3. L'ensemble réalisé	p. 8
Une équipe pluridisciplinaire	
L'organisation urbaine	
La préfabrication	
Les logements	
4. La polémique	p. 13
Le point de vue de l'architecte	
Le point de vue des habitants	
5. Le devenir de la ZAC	p. 17

Dès 1964, dans le cadre des options retenues dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de parisienne élaboré par le District¹ sous l'impulsion de Paul Delouvrier, Emile Aillaud est choisi pour travailler à l'implantation d'un important ensemble de logements dans la boucle de la Seine, dite de Carrières, au-delà de Poissy. Durant les premières années d'élaboration, le nombre envisagé de logements fluctue de 2 500 jusqu'à 4 800 logements (susceptibles d'accueillir près de 25 000 personnes), tandis que le périmètre évolue également jusqu'à comprendre 90 hectares s'étendant sur Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et Andrésy, le long de la ligne de chemin de fer Paris-Mantes-Rouen. L'Etat a choisi ce site pour sa proximité avec le pôle d'attraction que représente la future ville nouvelle de Cergy-Pontoise et avec l'établissement industriel le plus important à l'époque des Yvelines : Simca-Chrysler (devenu Peugeot PSA) de Poissy (25 000 employés) dont il faut loger le personnel.

Les travaux ne commencent qu'en 1971. Mais les difficultés (scandale financier, fronde des communes et des habitants, arrêt de la politique des grands ensembles, malfaçons) s'accumulent ; le programme est maintes fois modifié et finalement seule la première tranche est réalisée. De la ZAC de la Noé, d'abord envisagée comme une ville composée d'équipements publics et de logements (dans leur diversité, collectifs ou individuels et dans leur financement, accession ou sociaux) il n'est finalement réalisé qu'un grand ensemble, malade dès son achèvement.

1. Génèse du projet 1964/1970

Les maitres d'ouvrage :

L'opération « Chanteloup-Andrésy-Triel » appartient au « Programme Grands Offices »² établi par l'Agence foncière et technique de la région parisienne³. Elle est ainsi affectée à trois maitres d'ouvrage réalisant du logement social :

- l'Office d'HLM interdépartemental de la région parisienne (agissant comme prestataire de service des deux autres)
- l'Office interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY)
- la SEMIDEP (société d'économie mixte du département de la Seine), bientôt rejointe par la Lutèce (société anonyme d'habitations à loyer modéré).

¹ Le District a été remplacé par le Conseil régional d'Ile-de-France en 1976.

² D'autres opérations étaient également envisagées : Conflans-Sainte-Honorine, Neuville-sur-Oise, Corneilles-en-Parisis, Montigny-les-Cormeilles, La Norville, Avrainville, Franconville, Boissy-Saint-Léger.

Le site :

La première esquisse d'Aillaud (doc. 2) implante des bâtiments sur le terrain circonscrit par la gare d'Andrézy, la ligne de chemin de fer au sud, l'axe nord/sud de la rue de Poissy (CD22) à Chanteloup et la rue d'Andrézy (CV3) au nord. Il associe un centre urbain à l'est autour de la gare et un tissu de maisons patio (doc. 8 et 9), l'ensemble ponctué de bâtiments de grande hauteur (doc. 7). Le terrain est bientôt étendu à l'ouest jusqu'à Triel définissant une forme de croissant qui sera baptisée « la Daurade » par Aillaud (doc. 1, 3 et 6). Très rapidement l'autoroute A88 est projetée, tronçon qui relierait l'autoroute de l'ouest (au sud de la zone) à Cergy-Pontoise (au nord) et traverserait le site le coupant par un talus de 6 m de haut et une zone non aedificandi de 250 mètres. Cinq lignes EDF à haute tension soutenues par des pylônes de 45 mètres longeraient de part et d'autre l'autoroute, dans ses zones non constructibles. Le CD22 serait dévié, repoussé à l'ouest vers Triel et constituerait désormais une des limites du site, tandis que la rue de Poissy serait maintenue pour un usage local, élargie à 17m. Une gare de chemin de fer, au centre de la nouvelle ville serait construite. L'ensemble réalisé sera bien plus restreint.

Le parti urbain :

Aillaud est déjà bien connu pour ses ensembles de l'Abreuvoir à Bobigny (1 500 logements, 1956-60), des Courtilières à Pantin (1 700 logements, 1958-64) ou bientôt de la Grande Borne à Grigny (3 700 logements, 1967-71). Il porte un regard sévère sur les grands ensembles, faits selon lui de barres monotones et cherche à composer un espace diversifié mais de caractère véritablement urbain. Il indique que pour cette opération :

« Les soucis de composition ont été les suivants :

- *rechercher la plus grande variété possible dans le tissu urbain ; déterminer des quartiers très différenciés ; chercher à éviter la monotonie d'une composition globale, perceptible à l'œil,*
- *abandonner le goût actuellement généralisé des grands « espaces verts » peu propices à créer une véritable communauté humaine, au profit d'un agencement de places successives, de caractère résolument urbain, et, puisque la séparation des voitures et des piétons est une option moderne faire une ville avec des espaces assez réduits pour accompagner le cheminement des piétons et assez variés pour distraire et surprendre la lenteur de leur marche. Et pour cela, juxtaposer, avec d'étroits passages de liaison, des places de forme et de dimensions différentes qui comporteront chacune une attraction particulière qui les personnalisera : piste de patinage à glace, bassins, mer de sable, marchés, clubs de jeunes...*

³ Structure créée en 1962 qui a pour mission de gérer les vastes et complexes opérations d'acquisition foncière.

78 - Chanteloup-les-Vignes,

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- *Etant donné que les surfaces commerciales, calculées d'après les grilles récentes, sont réduites et ne peuvent prétendre animer toute la ville, on a admis le principe de les grouper en quelques points [...].*

Circulations :

- *Le principe adopté est le stationnement des véhicules sur de grands parkings à la périphérie de la ville. Des voies étroites et interdites au long stationnement desservent de là les immeubles. Le parage des voitures est groupé sur des aires plantées d'arbres ; la distance la plus longue entre l'immeuble et la voiture est d'environ 150 m. »⁴*

Les esquisses successives :

Au fil des mois, Aillaud élabore différentes esquisses accompagnées de maquettes, réfléchissant sur un ensemble dont le nombre de logements varie de 2 500 à 4 800. Il organise finalement sa future ville en trois secteurs (doc. 10 et 11).

La zone 1, à l'est de l'autoroute, sur la commune d'Andrésey comprendrait environ 600 logements répartis dans de petits immeubles de 3 niveaux et 9 logements qui disposeraient chacun d'une loggia. 5 bâtiments de 13 niveaux, une école et un centre commercial complèteraient l'ensemble.

La zone 2, au centre, contiendrait 1 150 logements se répartissant en trois quartiers :

- la ville-patios (maisons individuelles regroupées),
- le quartier des Redans (suite de bâtiments cintrés composés de courbes et de contre courbes et formant en élévation des redans de hauteurs différentes)
- les places commerçantes (suite de places orthogonales recoupées d'emmarchements, bordées de magasins, accueillant une résidence pour personnes âgées, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des jeunes...).

L'ensemble serait complété d'un groupe scolaire, d'un CES et de terrains de sports.

La zone 3, à l'ouest de la rue de Poissy, à cheval sur Chanteloup et Triel, comprendrait 2 850 logements. L'essentiel des bâtiments s'élèveraient sur 3 niveaux, mais quelques uns, pour créer des chocs de l'imagination, s'élèveraient par degrés ou par série d'à-coups à 10 ou 15 niveaux. Des places, dont certaines accueillant des marchés se succéderaient, ainsi qu'une autre prévue pour une nouvelle mairie. Ce quartier comprendrait deux cités scolaires (primaire et collège) et des terrains de sport. Enfin, à l'extrême ouest, sur Triel, un second quartier de logements individuels avec patios.

⁴ Cité de l'architecture. Centre des archives d'architecture du XXe siècle. Fonds Aillaud. 1310/8. Agence foncière et technique de la région parisienne ; Emile Aillaud. Rapport de présentation du projet de plan masse, 28 février 1968.

L'entreprise Pascal :

Les pouvoirs publics associent à Aillaud l'entreprise grenobloise de construction Pascal⁵. Elle signera le marché, comme mandataire commun de toutes les autres entreprises, sous-traitantes de fait. Ensemble, ils conçoivent en 1969 un « modèle » qui est agréé et avec lequel la société remet un chiffrage pour 4 600 logements, accepté par l'agence foncière et les maîtres d'ouvrage (le modèle est officiellement chiffré pour 200 logements, mais en réalité il a été déposé avec l'accord de l'Etat en fonction de la mise sur pied de l'importante opération de Chanteloup⁶). Le financement de l'opération est d'abord envisagé dans le cadre du « prêt à construire » initié en 1970. La solution est finalement abandonnée et lui sont substitués deux marchés triennaux successifs (se recoupant sur 1 an). L'opération est ainsi décomposée en deux tranches distinctes (doc. 21 et 22). Aillaud et l'entreprise Pascal déposeront un nouveau modèle en 1972, conformément aux directives ministérielles en matière de politique des modèles, notamment dans la perspective de cette seconde tranche de travaux⁷ (doc. 32 et 33).

En 1966 une ZAD⁸ est créée. Devant l'opposition au projet d'Andrézy et de Triel et malgré la volonté de l'Etat, le projet se concentre finalement sur Chanteloup, commune où se déploie la première tranche des travaux.

2. Le chantier 1971/77

Début des travaux dans un flou juridique :

Le marché général date du 1^{er} juillet 1971. Les travaux commencent 15 jours plus tard, avant même que le cadre juridique ne soit véritablement abouti et les permis de construire obtenus. Dans la foulée, l'entreprise Pascal obtient le permis de construire de son usine de préfabrication des panneaux, implantée sur le site, près de la ligne de chemin de fer, usine complétée par l'ouverture sur place d'une agence commerciale. Pourtant la délibération du

⁵ Cette entreprise familiale de bâtiments et de travaux publics a été fondée en 1905 et dissoute en 2000. Elle comptait jusqu'à 3 000 employés et a beaucoup construit à Grenoble et dans la région, mais aussi en Algérie, au Maroc ou au Vénézuéla.

⁶ L'Etat initia la « politique des modèles » en 1968. Un architecte et un entrepreneur associés concevaient un modèle qui était agréé par l'Etat. Dans le cadre de l'industrialisation du bâtiment, l'objectif de cette politique était de permettre à plusieurs maîtres d'ouvrages dont les commandes étaient moins importantes (seuil de 200 logements minimum) de se regrouper et de bénéficier de coûts de construction très bas offerts par la production en série.

⁷ La première version du précédent de préfabrication lourde déposé par l'entreprise Pascal date de 1960, le modèle agréé en 1972 en étant la quatrième version.

⁸ Zone d'Aménagement différé, dispositif créé en 1962 qui permet d'éviter la flambée des prix du foncier lors de l'annonce d'aménagements futurs.

78 - Chanteloup-les-Vignes,

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

conseil municipal de Chanteloup approuvant la création de la ZAC ne date que du 26 janvier 1972 et l'arrêté préfectoral la créant n'est signé que le 4 août suivant. Début juillet 1972, les directeurs généraux des offices d'HLM effectuent une visite officielle du chantier, de l'appartement témoin et de l'usine Pascal. Cependant, le PAZ (plan d'aménagement de la zone), document opposable au tiers lorsqu'il est approuvé et supprimant, dans la zone, la nécessité d'obtenir un permis de construire n'existe toujours pas légalement. Il ne sera approuvé que le 7 février 1974 (et un avenant lui sera encore nécessaire).

Oppositions et scandale :

Entre temps, une opposition au projet s'est constituée organisée à partir de septembre 1972 en *Association pour la sauvegarde du site de la boucle de Chanteloup et de la qualité de vie de ses habitants* à laquelle succède le *Comité de sauvegarde de Chanteloup et de ses environs*, qui publie un bulletin d'information durant plusieurs années. Parallèlement, l'affaire Aranda a éclaté, dévoilée par le Canard Enchaîné. Gabriel Aranda, conseiller du ministre de l'Équipement Albin Chalandon, peut-être lassé de certaines pratiques, transmet à la presse des documents, qui révèlent, entre autre, que l'entreprise Pascal aurait versé une commission occulte de 500 millions à l'UDR⁹ sur le financement de l'opération de Chanteloup¹⁰. La municipalité elle-même devient plus vigilante. Elle s'oppose vigoureusement par exemple au permis de construire dans la ZAC d'une cité de transit de 100 logements, non prévue à l'origine et que l'administration tentait de lui imposer : deux foyers pour de jeunes travailleurs célibataires (l'un pour la Sonacotra, l'autre pour La Lutèce (doc. 41 à 44)) étant déjà programmés. Les opposants, forts des irrégularités administratives et du scandale financier, obtiennent du tribunal administratif l'arrêt des travaux en septembre 1973. Le projet d'Aillaud est revu notamment en ce qui concerne la hauteur de certains bâtiments qui ne doivent plus excéder 17 m (R + 4). L'association entame également une action afin que soit revue la conception des deux chaudières collectives qui alimentent le site, bien trop polluantes et bruyantes. L'opération de la Daurade est rebaptisée ZAC de la Noé¹¹ (les calicots placés sur les panneaux de chantier « Non à la Daurade et à ses requins » (doc. 51) y sont pour quelque chose !). Les travaux reprennent début 1974, le déséquilibre financier apparu très rapidement, étant encore aggravé par les nécessaires remises en état et les dédommagements dus aux entreprises.

⁹ L'UDR (Union pour la défense de la République) est le nom que porta le parti gaulliste de 1968 à 1976, avant de devenir le Rassemblement pour la République (RPR) puis l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire).

¹⁰ *L'Unité, hebdomadaire socialiste*, n° 30 du 15 septembre 1972 et n° 32 du 22 septembre 1972. *Yvelines Renaissance*, 10 janv. 1973. Backmann René, Giesbert Franz-Olivier, Guetta Bernard. *Les petits Caïn de la Ve ; on attendait Pompidou, ce fut Aranda*. In : *Le Nouvel observateur*, 18 septembre 1972, p. 19-22. *Le Chant du Loup*, n° 2 mai/juin 1975, n° 5 nov/déc 1975, n° 10 janv/fév 1977.

¹¹ Noé est le père de la vigne.

Le projet inachevé :

Les premiers logements sont réceptionnés dès la fin de 1973 (bâtiments pour la Lutèce). D'autres continuent d'être livrés mais peinent à trouver preneur ; l'office d'HLM est même conduit à diffuser une brochure publicitaire afin de promouvoir sa nouvelle cité (doc. 68 à 81). En 1975, tandis qu'en octobre la seconde tranche de l'opération est officiellement ajournée (l'extrémité de la place du Bestiaire, qui devait se poursuivre, est modifiée en conséquence) sur les 1 300 appartements terminés, seuls 650 sont habités. En effet, les nouveaux résidents logent au milieu d'un gigantesque chantier et demeurent isolés de tout. Le bureau de poste ou les premiers commerces n'ouvrent leurs portes qu'en 1976 (le montant des loyers exigés par l'office d'HLM, propriétaire des murs, décourageant les commerçants candidats). A cette date il n'existe que trois cabines téléphoniques publiques pour toute la ZAC (les résidents doivent appeler depuis les postes installés dans les loges¹²). L'école primaire Dorgelès est terminée en 1975, mais les autres équipements publics tardent à être réalisés, comme le CES¹³ (pour lequel Aillaud commence un projet) ou les installations sportives, quand ils ne sont pas purement et simplement supprimés au fur et à mesure de la réduction de l'opération ou bien encore ajournés, comme la gare SNCF qui n'est ouverte qu'à la fin de 1977. Le nouvel hôtel de ville, commandé à Aillaud et prévu au cœur de la ZAC (place de la Coquille, en pendant des pignons des poètes), est également abandonné (doc. 45 à 50). Le tronçon autoroutier traversant la ZAC à l'est n'est finalement pas réalisé mais la zone non aedificandi demeure¹⁴.

¹² Le réseau, non prévu dans le projet initial, est ajouté en 1972.

¹³ Une cantine commune au CES et à l'école Roland-Dorgelès a été construite. Après l'ouverture du groupe scolaire, faute de CES, une partie des locaux, trop grands et inadaptés, sont loués à la Sodexho qui y fabrique des repas livrés à Cergy-Pontoise !

¹⁴ Ce qui a permis, dans les années 2000, de proposer ce tracé pour le prolongement de l'A 104 (Francilienne) entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval ; projet qui sera une nouvelle fois abandonné.

3. L'ensemble réalisé

En 1978, Aillaud publie un ouvrage dans lequel il présente le quartier de la Noé. Mais avant tout, il annonce un préliminaire en forme de plaidoyer :

« Rôle de l'architecte dans la construction d'une ville.

Il faut bien préciser le rôle de l'architecte dans la construction d'un ensemble important de logements : ce rôle est de modeler des lieux et de construire des bâtiments dans un crédit très précis, mais il ne détermine ni le programme ni la situation de cet ensemble.

L'administration aux niveaux ministériels de l'Aménagement du territoire et des déterminations politiques choisit le lieu, l'importance de l'agglomération et sa composition sociale : PLR¹⁵, HLM, accession à la propriété...

C'est à la puissance publique de pourvoir à l'équipement de la cité qu'elle a prévue : accès, communications, école, travail... Très souvent, hélas, ce stade n'est pas accompli ou tellement retardé que la vie ne prend que très lentement et parfois mal dans ces ensembles ; défaillances qui souvent sont mises au compte de l'architecte, injustement. »

Il expose ensuite sa conception d'un urbanisme en opposition à celui qui a produit les grands ensembles des années 1950. Puis il explique les différentes phases d'élaboration de la Daurade et les modifications et renoncements successifs qui ont conduit à produire une ville amputée, *« occupée par une population très démunie, faite d'HLM et d'un niveau encore inférieur, de PLR, ce qui crée une difficulté extrême pour qu'elle puisse être gérée et qu'elle atteigne une harmonie ».*

Une équipe pluridisciplinaire :

Aillaud présente également son équipe dont il souhaite valoriser le travail. Il explique qu'afin d'apporter davantage de variété, il a laissé toute liberté de composition de certains quartiers à son principal assistant, Christophe Lukasiewicz. L'architecte s'est adjoint comme autres assistants, deux autres professionnels, Ewa et Jozef Brukalski, qui signent seuls, la résidence pour personnes âgées, bâtie à partir de 1977 (voir sous dossier). Les « coloristes » Ewa Lukasiewicz et Fabio Rieti (gendre de l'architecte) et le sculpteur Laurence Rieti (sa fille) sont chargés des interventions plastiques. L'équipe soigne dans les moindres détails les espaces publics. Elle dessine chacune des places, conçoit les motifs formés par les revêtements de sol, le dessin des escaliers, détermine les déclivités, les éléments de décor, elle plante le mobilier urbain. Elle conçoit également tous les espaces verts choisissant chaque essence d'arbres (acacias, bouleaux, catalpas, charmes, érables,

frênes, marronniers, peupliers, platanes etc.) ou type de plantation. La réalisation en est confiée à l'entreprise de parcs et jardins Allavoine, domiciliée à Jouy-en-Josas. Aillaud place par exemple des jardins privatifs pour les logements en RDC de certains bâtiments (place du Béguinage ou place de l'Eté-Vert) en expliquant qu'ils rompent la rigueur des HLM et lui paraissent ainsi être une innovation propre à améliorer la vie des occupants¹⁶.

L'organisation urbaine :

Aillaud guide le lecteur dans une promenade, lui faisant traverser l'une après l'autre, dans un parcours sinueux, les grandes places qu'il a composées dans une « *démarche [...] essentiellement psychologique et poétique plutôt qu'architecturale* »¹⁷. Il a baptisé les places et les rues de sa ville et ses propositions ont été adoptées par le conseil municipal en 1975 (fig. 4 bis)¹⁸. Le cheminement qu'il présente se développe ouest en est :

- Place des Quatre-Vents (fig. 6 à 10),

Implantée face à la gare, elle est conçue comme un carrefour où se croisent perpendiculairement deux grandes circulations. « *Un sol de briques remontant vers les bâtiments incurve le chemin et en fait le lit de ces deux fleuves* »¹⁹. Les bâtiments forment quatre grandes courbes, ils sont légèrement surélevés et entourés de haies.

- Place du Bestiaire (fig. 11 à 13), aujourd'hui détruite,

Un long bâtiment aux courbes alternées forme un enclos déterminant deux places, ponctuées d'animaux, un hippopotame et un serpent. Ces œuvres de Laurence Rieti, entourées d'une étendue de sable, sont aussi des jeux pour les enfants. La grande variété des couleurs des façades permet aux habitants de localiser leur logement.

- Place de l'Hippodrome (fig. 14), aujourd'hui détruite pour moitié,

« *Quatre fentes étroites dans le bâtiment continu permettent l'accès et la surprise* » à la place en forme d'hippodrome, en référence à Byzance. Le terrain étant en léger dénivelé, des perrons aux deux extrémités permettent d'atteindre l'espace central, laissé horizontal et disponible pour les jeux.

- Place de la Lance (fig. 16 et 16), aujourd'hui détruite,

Elle est marquée par la marche du temps. « *Ronde et presque close elle contient, fiché de biais, en son centre, un fer de dix mètres, inoxydable et aigu : de biais, car il est parallèle à l'axe du monde : 48°5* ». Fabio Rieti a tracé sur le sol un cadran solaire, afin que l'ombre de la lance (peut-être plantée par Apollon voir p. 9) indique l'heure.

¹⁵ PLR (Programme à Loyer Réduit).

¹⁶ Cité de l'architecture. Centre des archives d'architecture du XXe siècle. Fonds Aillaud. 1312/3. Lettre d'E Aillaud à l'OPHLMIRP du 14 avril 1977.

¹⁷ p. 44.

¹⁸ Séance du 23 octobre.

- Places de l'Eté-Vert et de l'Ysé (fig. 17 à 23),

La première (dont un des côtés est aujourd'hui détruit), de plan carré est bordée de bâtiments bas (R+3 dont certains sont précédés de jardins privatifs) et dispose en son centre d'un bâtiment cintré plus haut. Les bâtiments sont accessibles en voiture depuis l'extérieur. Une aire de sable dans un angle est consacrée aux jeux (des toboggans sont installés dans le dénivelé du terrain), une autre à l'opposé est plantée d'arbres en quinconce et entourée d'arbres. Des rubans étroits de béton forment des degrés pour suivre le modelé du terrain, à l'instar de courbes de niveau. Dans un angle, un passage étroit et obstrué par des peupliers d'Italie conduit à la place de l'Ysé, « triangle cintré et recueilli » (deux bâtiments sur les trois sont aujourd'hui détruits). Une large feuille de platane en marbre blanc de Carrare occupe le sol, au centre.

- Place du Trident (fig. 24),

Egalement triangulaire, elle ménage trois passages dans les angles et est bordée de longs échelonnements de marches. Au centre, des arbres, des bancs et des bornes pour les enfants sont placés en cercle. *« Des roches plates et brutes sorties telles quelles du sol profond en cours de fouilles tapissent un talus et en font un rempart médiéval... pour défendre le précieux d'aujourd'hui !... les capots alignés des voitures !... ».*

- Place de la Coquille (fig. 25 à 27),

Elle aurait du être cernée d'un côté par le bâtiment bas et entièrement recouvert de marbre blanc de la mairie (jamais construite, doc. 45 à 50). Les six pignons dits « des poètes » encadrent l'autre côté. C'est Fabio Rieti qui a choisi les portraits d'auteurs du XIXe siècle (de gauche à droite) Paul Valéry, Arthur Rimbaud, Baudelaire, Victor Hugo (dont le bâtiment est aujourd'hui détruit), Gérard de Nerval et Stéphane Mallarmé (voir sous dossier). *« Le tracé de cette place ovale [...] s'est trouvé si proche de la place du Capitole à Rome que nous nous sommes plu à ce qu'elle soit exactement semblable graphiquement parlant : même taille, mêmes rayons avec une résille de marbre sur un fond de pavés où Ewa Brukalska a recherché, non point une similitude, mais une équivalence à celle de Rome. La nôtre est légèrement en pente et de ce fait est décentrée... de plus, hélas ! Nous n'y avons pas un cavalier. (Que cette place soit une réplique exacte d'un si noble lieu est un secret) »* conclut Aillaud.

- Les peupliers (aujourd'hui emplacement du futur jardin des Mains), (fig. 28),

Entre deux bâtiments donnant place de la Coquille *« Trois rangées de peupliers suisses, alignés et serrés, sur trois minces niveaux enferment un enclos isocèle où un jeu de boules est à l'abri ».*

¹⁹ p. 51.

- Place du Pas (fig. 29 à 33),

Rectangulaire, elle est divisée en deux parties et bordée de commerces. La première, noire et quadrillée de blanc, est située au-dessus de parkings. Son décor principal est le pied ainsi qu'un unique pin « tordu dès l'enfance par des jardiniers japonais » planté au centre d'un disque creux de marbre blanc. L'autre partie de la place, en contrebas, est rouge brique avec le même quadrillage blanc ; elle est raccordée à la noire par une rampe courbe et irrégulière peinte en rouge et vert. Au sol, en avant du Pied et à la longueur supposée d'un pas, se trouve l'empreinte en marbre blanc d'un pied gauche. Ce pied en béton époxy moulé et teinté noir, œuvre de Laurence Rieti, évoque le pied en marbre de Constantin d'une des places de Rome. Dans son texte, Aillaud évoque également Achille, la prise de Troie, Œdipe, Ulysse et Hermès pour expliquer cette sculpture.

- Place des Pierreuses,

De petits bâtiments plus ou moins implantés en redans déterminent une place étroite.

En 1976 une passerelle piétonne est mise en place qui permet de franchir sans danger l'avenue de Poissy.

- Place du Béguinage (dont certains bâtiments sont détruits) (fig. 34 à 38),

Après avoir franchi la rue de Poissy, par la route ou par la passerelle (aujourd'hui détruite), on accède à cette autre place, vaste rectangle de bâtiments bas dont les alignements sont bordés d'une rangée serrée de marronniers formant terrasse ainsi que de jardins privés. Trois bâtiments cintrés, hauts de 8 étages et placés asymétriquement occupent le centre de l'espace. Le sol en damier aux dimensions variant suivant un dessin précis est fait de dalles de ciment et de briques. Le motif général (tracé mis au point par Ewa Bruckalska) évoque l'art cinétique et le travail alors en vogue, de Victor Vasarely.

- Place des Arcades et cour Verte (dont certains bâtiments sont détruits) (fig. 39 à 47),

La première est bordée de commerces d'un côté. Au centre, un terrain rectangulaire en terre stabilisée et entouré de gradins accueille les jeux de boules. Un café peut déployer sa terrasse sur la place. Les murs pignons des bâtiments ont reçu un décor géométrique en carrelage représentant des arcades, des fontaines stylisées et un fragment de la scène de La Création de l'Homme de Michel-Ange à la chapelle Sixtine qu'Ewa Lukasiewicz a voulu reproduire aussi fidèlement que possible. Au revers des bâtiments disposant de commerces en RDC, une galerie fermée de claustras conduit aux cages d'escalier. La cour Verte est elle, plantée d'un gazon accessible. Au milieu une aire de sable est bordée d'un mur. « C'est un lac avec une île où l'on peut débarquer. Un labyrinthe de murs colorés est une forteresse qu'on peut conquérir ». Aillaud poursuit : « Il me semble qu'il ne suffit pas de donner aux enfants un espace gravillonné, clos et équipé de balançoires. Il faut créer pour leurs jeux un

paysage, un lieu propice à l'imagination. Il faut qu'ils puissent inventer et vivre les aventures dans un lieu où le rêve trouve un support ».

- Places de l'Echauguette et Tranquille (fig. 48 à 52),

La première, rectangulaire dispose au centre d'un étang de sable flanqué d'une fortification, jeu pour les enfants en béton, et également orné d' *« une colline en béton [qui] sert à imaginer un sol lunaire, au autre monde, un voyage »*. Sur certains murs pignons, un décor de céramique évoquant le frémissement des feuilles. Juste derrière et très étroite, la place Tranquille.

- Le parcours d'Aillaud se termine par l'Ellipse (fig. 53 à 60),

« Un dernier serpent enserme d'un côté une piste ronde, rouge et lisse pour le jeu et le patinage, de l'autre côté des jardins. Un disque creux de gazon, un étang de sable bordé en partie de gradins courbes comme un théâtre, enfin des terrasses plantées descendent vers la rue ». Le bâtiment avait d'abord été conçu en travées s'étageant en gradins jusqu'à 14 niveaux, avant de devoir être arasé pour être accepté.

La préfabrication :

A la fin de son ouvrage, Aillaud aborde la question des logements et de leur fabrication. Depuis bien des années, il a exposé ses réticences pour la préfabrication lourde, quasiment la seule mise en œuvre en France encore à cette époque en matière de logement, mais aussi constaté son impuissance d'architecte face à cette hégémonie. A la Grande Borne de Grigny, le procédé constructif (panneaux selon le procédé Costamagna), lui avait été imposé par l'entrepreneur²⁰. A Chanteloup, l'entreprise n'est pas la même, mais le procédé constructif similaire, autre déclinaison du principe du panneau lourd type Camus (utilisé aux Courtilières). Les panneaux, coulés dans l'usine du chantier, comprennent les châssis de fenêtres (en sapin rouge du nord), les huisseries et les canalisations électriques ainsi qu'une isolation intérieure en polystyrène. Le revêtement extérieur, des carreaux de pâte de verre ou en céramique, sont placés en fond de moule ; la face intérieure étant elle laissée en béton brut, prêt à peindre. Les panneaux sont ensuite transportés et positionnés grâce à des grues. Ils s'assemblent pour composer, selon le modèle déposé, deux travées type, l'une droite et l'autre courbe. Les planchers sont coulés directement sur des pré-dalles. Aillaud tente de lutter contre l'effet de trame qu'entraîne ce principe constructif en variant les coloris du revêtement des façades et en jouant sur une composition aléatoire de ces façades sur la base de 5 modules type de fenêtres (voir doc. 40 et fig. 7).

Les logements :

L'ensemble de l'opération comprend 591 logements de type PLR, 1212 HLM et 426 ILM²¹ qui se répartissent ainsi : 1,2 % de 1 pièce (18 m²), 1,7 % de 1 pièce-cuisine (32/33 m²), 7,94 % de 2 pièces-cuisine (53/54 m²), 28,93 % de 3 pièces-cuisine (64/65 m²), 49,6 % de 4 pièces cuisine (77 m²) et 10,7 % de 5 pièces (89/90 m²). Aillaud indique :

« Les plans des logements ont été résolument traités d'une façon qui peut paraître conventionnelle, alors qu'après réflexion ils ont semblé les plus rationnels pour la population à laquelle ils sont destinés. Certes, des trouvailles modernistes : espaces continus, cuisines-laboratoires, suppression des couloirs de desserte... fournissent des lieux vagues dont les images séduisent.

Au niveau de la population des HLM et devant l'innombrable à loger, il paraît honnête de se priver de ses plaisirs pour satisfaire une « moyenne ». Il faut arriver à un logement « omnibus » dont les caractéristiques sont en définitive celles qu'une longue tradition dite « bourgeoise » a mise au point : vestibule indépendant sur quoi donnent le séjour, la cuisine et les WC, puis desserte intérieure avec les parties intimes de la vie : chambres, placards et bains. »²² (doc. 37 à 39).

Ainsi l'architecte a, avant tout, travaillé sur le concept de la ville et de son urbanité, choisissant délibérément de traiter les logements de manière assez conventionnelle afin de laisser les occupants les investir à leur guise sans leur imposer une « manière » de vivre. C'est sans doute la raison pour laquelle il est autant déçu des abandons successifs en cours de réalisation, renoncements qui selon lui, programment un échec assuré.

4. La polémique

Aillaud expose à chaud ses déceptions dans la presse, déceptions qui froissent les chantelouvrais. Tandis qu'à ses yeux, les habitants portent la responsabilité de la dénaturation de son projet, ces derniers relèvent sa conception autocratique et déconnectée de l'architecture.

Le point de vue de l'architecte

« Il s'agissait donc, à petite échelle, d'un essai d'ensemble humain. Il faut avouer que les municipalités avaient, bien sûr, montré peu de goût pour cet apport de population « peu privilégiée » parmi ses propres villas où abondent les « Sam Suffit ».

²⁰ E. Aillaud, *Les dangers de la préfabrication*. In : Techniques et Architecture, 1968, n° 5.

²¹ ILM (Immeubles à Loyer Moyen).

²² p. 174.

Tant que le Préfet régional a eu l'autorité suffisante, bon gré, mal gré, le projet s'est établi et la construction a pu commencer. Mais dès que l'influence du district a diminué, l'aversion de la population locale s'est manifestée avec vigueur. Les habitants ont immédiatement formé une association de défense du paysage et de la qualité de vie (rêve de tout français moyen !!).

Excipant des irrégularités de formes qui sont courantes dans le tortueux cheminement administratif des permis de construire, un tribunal administratif a alors imposé un arrêt des travaux [...]. Cette décision a entraîné un long combat qui a duré un an, et a abouti à la démission totale de l'administration.

L'opération a été réduite de moitié et l'architecture, corrigée par les habitants, a été réduites partout à cinq niveaux.

[...] Amputée, cette ville n'a plus, maintenant, les qualités organiques du premier ensemble [...]. Certes, les deux tiers qui ont été sauvegardés m'intéressent, mais ils me font penser à un adolescent sans bras »²³.

« La seule de mes cités qui me déçoive est Chanteloup-les-Vignes, que j'aimais énormément dans sa forme originelle et qui a été mutilée abominablement.

Cette mutilation a été l'humiliation la plus grave de ma carrière. Tout un peuple de petits propriétaires s'est dressé parce que j'allais amener ce qu'ils appellent la racaille, c'est-à-dire cette population qu'on loge habituellement au milieu des gazomètres. C'était scandaleux : l'endroit était effectivement fort beau et j'avais fait une ville que je croyais non moins belle et qui aurait pu l'être si on ne l'avait pas châtrée, vidée de son contenu »²⁴.

Plus objectif et réaliste, le journaliste conclut l'article de *L'Architecture Française* ainsi : « la cohérence du futur ensemble est grandement compromise par trois problèmes qui restent à résoudre :

- le problème de l'emploi : la création d'emplois n'est pas prévue à proximité ;
- le problème des transports : le projet de gare SNCF est abandonné²⁵ ;
- le problème de la présence exclusive de logements sociaux : il est en contradiction avec la circulaire Guichard sur les grands ensembles²⁶ ». En réalité, Aillaud défend davantage une

²³ *L'Architecture Française*, oct. 1974.

²⁴ *Techniques et Architecture*, dec. 75/janv. 76.

²⁵ La gare sera finalement réalisée fin 1977. Les trains s'y arrêtent toutes les ½ heures aux heures de pointe et toutes les heures le reste de la journée.

²⁶ En 1973, Olivier Guichard, ministre de l'Équipement, publie une circulaire destinée à mettre fin aux grands ensembles, texte qui s'intitule « prévenir la réalisation des formes d'urbanisation dites grands ensembles et lutter contre la ségrégation sociale par l'habitat ».

idée théorique de la ville, sans véritablement, semble-t-il, prendre la mesure de sa situation géographique et du contexte local :

« A Chanteloup, il n'y aura pas d' « espaces verts ». Parce qu'un Le Corbusier végétarien a un jour inventé la prairie, on a mis de la prairie partout. Elle désagrège la notion de ville. Aucune ville au monde n'a jamais, en dehors des parcs, eu de gazon. L'idée que l'herbe fait partie de l'existence urbaine est une invention moderne et artificielle. La ville constitue un autre univers d'une poésie très violente. Dans toutes ces admirables villes italiennes, comme Mantoue ou Parme, il n'y a pas une herbe, parfois même pas un arbre. Une ville c'est un lieu mental, un lieu civilisé en ce sens que ce sont les gens qui la font, leur conversation, leurs rapports, leur manière de vivre.

Chanteloup, avec soixante-dix logements à l'hectare, aura une densité plus forte que la Grande Borne. Je suis favorable aux fortes concentrations urbaines. Dans une ville, le grand nombre, l'innombrable est la seule façon de conserver des possibilités de solitude. Chanteloup sera un lieu totalement urbain. Cela peut paraître extrêmement prétentieux, mais si elle se rapprochait de quelque chose, ce serait de Rome. Une ville devrait être comme un appartement : une série de places, un couloir, une autre place. Rome est, elle aussi, un appartement. Chanteloup sera constitué d'une série de places rondes, longues, triangulaires ou en forme de diabolos. Pour aller d'un point à un autre, les habitants traverseront des lieux architecturaux, cinq ou six places comme celles-là. Ce sera un urbanisme à la mesure du temps, de la marche, fait de lieux éminemment praticables, le contraire même de ces gazons décoratifs et interdits. Car, entre ces places, dans un tissu conjonctif, très empêtré et rempli d'arbres, on pourra marcher. Comme si ces places étaient posées dans les Tuileries... »²⁷

Le point de vue des habitants

Encore dans l'ouvrage de 1978 Aillaud met en avant l'attention qu'il a portée aux aménagements extérieurs : mosaïques, décors, places, sculptures, jeux d'enfants dans une présentation qui se réfère à sa culture classique. Il cite Platon, Nietzsche ou encore Bachelard. Il explique que le financement de ces éléments a été pris sur les économies de VRD²⁸, rendues possible grâce à la conception des voiries, essentiellement rejetées en périphérie de la cité. Mais les habitants de la ZAC désapprouvent cette conception qu'ils jugent élitiste, eux qui sont confrontés, dans leur logement, leurs déplacements ou bien lorsqu'ils ont besoin de faire les courses ou d'obtenir un document administratif, à un

²⁷ L'Architecture Française, oct. 1974.

²⁸ VRD (Voirie et Réseaux Divers).

quotidien totalement dépourvu de poésie. Ces « gestes » leur paraissent ostentatoires et ils s'en ressentent comme méprisés :

« Place de la Lance, on peut lire :

« Plantée dans cette place par la main peut-être même d'Apollon, dieu de la lumière, cette lance est une horloge, sa pente de 48°5 la fait parallèle à l'axe du monde, son ombre, suivant la marche du soleil, marque les heures sur le sol » et aussi ce vers de Hölderlin : « je peux dire qu'Apollon m'a frappé ».

M. Aillaud place donc ses réalisations sous le signe du Dieu de la Lumière. C'est assez paradoxal pour qui construit des logements dont certains seront toujours privés de soleil. Et puisque M. Aillaud a eu la chance de bénéficier d'une formation classique, il tient à en jeter quelques éclaboussures aux habitants de ses HLM : par exemple, en ornant les murs bariolés de débilitants portraits de ses écrivains préférés, ou bien en faisant graver sur le béton ce vers de HOLDERLIN, poète lyrique allemand du XVIIIe siècle mort fou.

Il en est pourtant qui pensent que M. Aillaud, malgré d'aussi augustes parrains n'a guère été inspiré.

(place de La lance) : on entendait pendant la canicule : « M. Aillaud a sans doute confondu cadran solaire et four solaire ... »

(rue de l'Echelle) : on voit sur le trottoir se détacher 2 silhouettes en béton : « même eux veulent déjà partir.. » dit un passant. »²⁹

Autre exemple, une mère de famille interviewée, estime dangereux les animaux en béton projeté de la place du Bestiaire, non pas destinés aux enfants selon elle, mais conçus par un adulte qui aurait la nostalgie de l'enfance.

En 4 ans, de 1972 à 1976, la population de Chanteloup passe de 2 000 à 10 000 habitants. Les difficultés quotidiennes perdurent : les équipements publics font toujours cruellement défaut tandis que les premières malfaçons sont elles, déjà là. Les carences administratives se poursuivront longtemps. En 1982, lorsque l'on commence à envisager les premières réhabilitations, il s'avère que les déclarations d'achèvements des travaux de certains immeubles n'ont pas été réalisées, ainsi, ceux-ci ne disposent même pas de certificat de conformité.

²⁹ *Le Chant du Loup*, n° 4 sept/oct 1975.

5. Le devenir de la ZAC

La crise économique touche particulièrement le secteur automobile, à l'origine de la naissance de la Noé. Les locataires les plus chanceux sont déjà partis, attirés par la propriété individuelle, au centre des nouvelles politiques publiques. Au milieu des années 1980, plus de 50 % des nouveaux résidents ont moins de 20 ans, 45 nationalités cohabitent, tandis que le chômage touche 30 % des actifs. Les nouveaux habitants sont logés à Chanteloup par la Préfecture, sans l'avoir choisi et la ségrégation sociale s'accroît. La commune est en situation de banqueroute. Il manque des équipements publics et les logements nécessitent déjà d'être réhabilités. Pierre Cardo devient maire en 1983 et ne cesse depuis de se battre énergiquement pour obtenir une requalification de sa ville. Chanteloup bénéficie de plusieurs dispositifs successifs initiés dans le cadre de la politique de la ville. Une consultation des résidents organisée en 1984 révèle des difficultés en matière de confort thermique (chauffage insuffisant), d'humidité, de dégradation de la plomberie et de l'électricité, et finalement de manque d'isolation phonique des logements. Une première campagne de rénovation commence en 1986 qui consiste à isoler par l'extérieur les façades (faisant disparaître la polychromie du carrelage d'origine), à remplacer les baies vitrées et les fermetures ainsi qu'à améliorer les ventilations mécaniques. En 1988, le foyer de jeunes travailleurs de La Lutèce³⁰ est détruit et remplacé par une zone pavillonnaire. Puis viennent le tour des bâtiments de la place du Bestiaire et de l'Hippodrome, très dégradés et vides à 50%, auxquels sont substitués des logements plus diversifiés. Pierre Cardo, devenu expert par la force des choses, est nommé par le premier ministre Michel Rocard, en 1989, membre du Conseil national des villes. Finalement, à la fin des années 1990, l'Etat s'engage dans un processus de Grand projet de Ville (GPV).

Les préambules de cette convention, suivie par celle signée avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) reprennent un diagnostic maintenant bien connu :

« Chanteloup-les-Vignes est une ville de 9 544 habitants située dans une boucle de Seine du nord-est des Yvelines, entre Poissy et Cergy-Pontoise. Elle comprend un ensemble de 1829 logements sociaux, la ZAC de la Noé, qui totalise près de 60% des logements de la communes et sont, pour l'essentiel, propriété de l'OPAC Interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY).

La situation d'extrême difficulté sociale à laquelle est confrontée la majeure partie de la population communale, la faiblesse des ressources fiscales de la collectivité, l'importance du taux de vacance du parc de logement social et le développement d'un

fort sentiment d'insécurité ont conduit l'Etat à décider lors du comité interministériel à la Ville du 2 décembre 1998 la mise en œuvre d'un grand projet urbain [...] traitant autant des questions de renouvellement urbain, que de restructuration sociale et de développement économique et territorial ».

L'état des lieux mentionne encore :

- « un parc social très important à l'échelle de la commune [...] ;
- des pratiques sociales dans le grand ensemble qui contribuent à en déprécier gravement l'offre locative et qui renforcent les phénomènes d'enclavement social qui ont ruiné l'image de la commune ;
- un processus « d'enfermement » des jeunes [...] ;
- l'organisation urbaine du grand ensemble qui constitue indéniablement un facteur aggravant ;
- la petite échelle de la commune (10 000 habitants), dont l'effet est renforcé par son enclavement par rapport aux principaux pôles urbains environnants et qui se traduit par :
 - l'isolement de la commune [...]
 - un problème d'accès aux équipements et aux services publics »

Ainsi, le GPV, engagé pour les années 2000-06, se propose d'organiser et de financer une stratégie globale d'évolution du territoire. Il regroupe différents partenaires : Etat, région Ile-de-France, département des Yvelines, commune de Chanteloup-les-Vignes et Opievoy qui se sont engagés pour une enveloppe financière de 176 MF (près de 27 M€). Le projet se poursuit, sans réorientation, jusqu'en 2008 grâce à une convention ANRU. Cette dernière inclut de nouveaux partenaires : l'EPAMSA (l'établissement public du Mantois Seine Aval), la Lutèce, la Foncière Logement³¹ et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les six objectifs opérationnels du GPV sont :

- Réorganiser la commune sur le plan urbain
- Revoir le fonctionnement des quartiers
- Améliorer la gestion urbaine, reconstituer l'offre de logements
- Agir pour l'emploi et l'insertion

³⁰ Dont les malfaçons, notamment concernant les équipements sanitaires, sont apparues dès sa livraison.

³¹ Foncière Logement est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, créée dans le cadre d'une convention Etat-UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement, représentant les organismes gestionnaires du 1% logement) signée en 2001. L'organisme est un acteur nouveau dans le secteur du logement locatif. Ni promoteur, ni constructeur, il lui incombe d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de diversification et de renouvellement de l'offre locative. Au sein de l'ANRU, il s'engage auprès des communes qui présentent un projet de démolition-reconstruction à réaliser un parc de logements locatifs libres et attractifs participant ainsi pleinement à la requalification du quartier.

78 - Chanteloup-les-Vignes,

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- Favoriser l'insertion sociale, la prévention et le suivi des jeunes
- Permettre à l'école de mieux remplir ses missions.

Plus concrètement le GPV prévoit, dans son chapitre concernant le renouvellement urbain, de « réorganiser le plan de composition urbain de la commune », celui du « grand ensemble de la Noé », d'« instaurer un fonctionnement normal de la gare », de « répondre à l'insuffisance et à la déqualification des équipements [publics, de service et de commerce] existants ». Ainsi, certains bâtiments sont démolis, comme tous ceux de la place de la Lance, d'autres réhabilités (avec entre autre la sécurisation des halls d'entrée et la fermeture des coursives de certains immeubles). Des voies sont créées permettant une circulation automobile au cœur de la cité (notamment l'axe nord-est / sud-ouest : le mail du Coteau, et l'axe ouest / est au niveau de l'ancienne place de la Lance, aujourd'hui de Jade). Les espaces publics sont réaménagés afin d'être différenciés des espaces résidentiels (espaces « privés » réservés aux habitants). De nouveaux équipements sont programmés. Le stationnement, l'éclairage public, les plantations, le mobilier urbain sont revus. L'offre de logement est diversifiée afin de permettre une plus grande mixité sociale et un choix entre différentes typologies de logements (collectifs/individuels).

Les interventions dans la ZAC de la Noé se succèdent depuis les années 1980. D'abord superficielles (rhabillage des façades), elles deviennent plus radicales lorsque commencent les premières démolitions durant la décennie suivante. Pourtant, à Chanteloup, comme dans ses autres réalisations, Emile Aillaud avait essayé de créer une forme urbaine qui renouvelle le modèle dit des grands ensembles qu'il désapprouvait. Cependant les contraintes de l'opération (site isolé, statut des logements, standardisation et mauvaises performances de la construction, manque de financements etc.) s'imposèrent. En outre le parti adopté par l'architecte de rejeter la voiture en périphérie du quartier pour créer une ville piétonne, à contre courant de l'usage alors croissant de l'automobile, s'avéra une difficulté supplémentaire. Aujourd'hui, le projet ANRU en cours devrait achever la complète transformation de la Noé.

DOCUMENTATION

Sources :

AD Yvelines :

1905W 1 à 5 Permis de construire de certains bâtiments, y compris celui de l'usine de préfabrication de l'entreprise Pascal.

Chanteloup-Les-Vignes. Dossiers et archives du service communication.

Convention relative au Grand Projet de Ville de Chanteloup-les-Vignes. 1999.

Convention de gestion urbaine sur le site de Chanteloup-les-Vignes pour 2001-2004.

Convention avec l'ANRU 2005-2008 pour le projet de rénovation urbaine de la commune de Chanteloup-les-Vignes. Décembre 2004.

Paris, Cité de l'architecture, centre d'archives d'architecture du XXe siècle. Fonds Aillaud.

AILEM-E-66-1	Documents d'ensemble du quartier de La Noé...
AILEM-E-66-2	Ensemble de 2659 logements HLM, La Noé...
AILEM-E-70	Foyer de travailleurs célibataires pour la Sonacotra...
AILEM-E-71	Foyer de travailleurs célibataires pour La Lutèce...
AILEM-E-72-1	Collège d'enseignement secondaire (CES 900)...
AILEM-E-72-2	Hôtel de Ville...
AILEM-E-72-3	Groupe scolaire Roland-Dorgeles
AILEM-E-72-4	Projets d'autres architectes, La Noé...
AILEM-E-78	Hameau Les Clairières...

Paris, direction régionale de l'Equipeement, photothèque.

Bibliographie :

Aillaud, Emile. *Les dangers de la préfabrication. La préfabrication à « la grande borne » de Grigny.* In : Technique et Architecture. sept. 1968, n° 5, p. 74-77.

Aillaud, Emile. *Désordre apparent, ordre caché – Chanteloup-les-Vignes.* In : Technique et Architecture. déc.1975-janv. 1976, p. 77-85.

Aillaud, Emile ; Lannes, Sophie (collab.). *Désordre apparent, ordre caché.* - Paris : Fayard, 1975.

Aillaud, Emile. *Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud.* - [Paris] : Fayard, 1978. - 189 p.

78 - Chanteloup-les-Vignes,

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

Backmann René, Giesbert Franz-Olivier, Guetta Bernard. *Les petits Caïn de la Ve ; on attendait Pompidou, ce fut Aranda*. In : Le Nouvel observateur, 18 septembre 1972, p. 19-22.

Cardo, Pierre ; Laurens, Olivier (collab.). *L'espoir n'est pas un luxe*. - [Paris] : J.-C. Lattès, 1996.

Cardo, Pierre ; Dilain, Claude ; Dhoquois, Anne (coord.). *Deux maires courage. Dialogue sur la crise des banlieues*. Paris : Autrement, 2008. (Frontières autrement).

Le Chant du Loup. Bulletin du comité de sauvegarde de Chanteloup et environs. 1975-1977 (AD Yvelines PER 878).

Crevier, Richard (intro. et comment.). *Fabio Rieti : peinture, textes et errances*. Paris : Herscher, 1992.

Dhuys Jean-François. *L'Architecture selon Émile Aillaud*. - [Paris] : Dunod, 1983. - (Espace et architecture).

Archives départementales de l'Isère ; Giovanni Pitruzzella,... ; Olivier Cogne (dir.), Yves Soulingeas (dir.). *Entreprise Pascal : répertoire numérique détaillé de la sous-série 172 J*. Grenoble : Centre Jean-Berthoin, 2002.

Mention des cotes :

172 J 1062-1067 usine de Chanteloup 1967-1987

172 J 793 Chanteloup, constructions 1973

172 J 593 Chanteloup, groupe scolaire 1973

Info-Loup. Magasine d'information chantelouvais. Mairie de Chanteloup-les-Vignes.

Kassovitz, Mathieu. *La Haine*. - Mars Distribution, 1995. Ed. DVD Studio Canal.

Lettre d'information du Grand Projet de Ville (2000-2006). Mairie de Chanteloup-les-Vignes.

Site internet de la ville : www.chanteloup-les-vignes.com

Vieillard-Baron, Hervé. Les banlieues. *Des singularités françaises aux réalités mondiales*. Paris : Hachette, 2001. p. 78-81, 150-151, 155-156.

7 Vallée de la Seine. In : Architecture d'aujourd'hui. N° 385/386, oct-nov 1974. p. 115-118.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Documents anciens

doc.01	Zone à urbaniser de Chanteloup-les-Vignes. Carte de la terre végétale, établie par le service régional de l'équipement de la région parisienne, s. d. (vers 1964). Plan, vers 1964 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/1	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800350NUC4A
doc.01 bis	Plan d'ensemble Document imprimé Musée de l'Ile-de-France, Sceaux (Hauts-de-Seine)	Repro. J.-B. Vialles 02780603XB
doc.02	Office d'HLM de la Seine. Chanteloup, projet d'un aménagement de 2500 logements. Esquisse du plan masse, août 1964, signé Emile Aillaud. Les bâtiments ne s'étendent pas sur la commune de Triel, mais uniquement sur Chanteloup et AndréSy. La réserve pour l'autoroute n'est pas encore nécessaire. Plan-masse, 1964, Aillaud, Emile (architecte) Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800361NUC4A
doc.03	Office d'HLM de la Seine. Chanteloup, projet d'un aménagement de 3000 logements. Esquisse du plan masse, déc. 1964, signé Emile Aillaud. Les bâtiments ne s'étendent pas sur la commune de Triel, mais uniquement sur Chanteloup et AndréSy. Une déviation de la route de Poissy (conduisant au village) est dessinée. Plan-masse, 1964, Aillaud, Emile (architecte) Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800360NUC4A
doc.04	Office d'HLM de la Seine. AndréSy Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3500 logements. Esquisse du plan masse, déc. 1964, signé Emile Aillaud. La zone nord-est / sud-ouest à réserver pour le passage de l'autoroute est tracée qui coupe littéralement la cité en deux. Les tours et barres alternent avec des zones de maisons patio. Plan-masse, 1964, Aillaud, Emile (architecte) Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800358NUC4A
doc.05	Esquisse du plan masse pour un ensemble de 3800 logements, présentant trois zones, l'une sur Triel, la seconde sur Chanteloup et la troisième sur AndréSy, mai 1965. Une nouvelle gare, sur Chanteloup est dessinée. Aucune construction ne figure plus sur la zone réservée à l'autoroute. Plan-masse, 1965, Aillaud, Emile (architecte) Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800359NUC4A
doc.06	Office d'HLM de la Seine. AndréSy Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3500 logements. Projet de plan masse, septembre 1965. De nouveau, la cité se déploie à Chanteloup, sur le terrain à l'est de la route de Poissy, et sur AndréSy. Plan-masse, 1965, Aillaud, Emile (architecte) Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800357NUC4A

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|--|--|
| doc.07 | Esquisse axonométrie du second projet du quartier où les cours alternent avec des ensembles de maisons patio.
Axonométrie, vers 1964, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 17. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780965NUCA |
| doc.08 | Esquisse axonométrie d'un assemblage de maisons patio.
Axonométrie, 1965, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800362NUC4A |
| doc.09 | Office d'HLM de la Seine. Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3000 logements. Maison patio, janvier 1965, signé Emile Aillaud.
Plan, 1965, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800363NUC4A |
| doc.10 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Vignes, AndréSy, Triel. Plan masse, octobre 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'est de la route de Poissy et jusqu'à AndréSy. Des bâtiments serpentins apparaissent ; les zones non aedificandi le long de l'autoroute sont réservées aux équipements sportifs.
Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800368NUC4A |
| doc.11 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, AndréSy, Triel. Plan masse, octobre 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'ouest de la route de Poissy et jusqu'à Triel. Cette zone ne comprend que du collectif et déjà une bonne partie des bâtiments qui seront finalement réalisés. Les parcelles que l'agence foncière n'a pas pu acquérir sont bien matérialisées.
Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800367NUC4A |
| doc.12 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Vignes, AndréSy, Triel. Plan équipements divers , 15 fév et 15 juillet 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'ouest de la route de Poissy et jusqu'à Triel. En rouge sont rajoutés les lots et le nombre de logements par lot.
Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800364NUC4A |
| doc.13 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, AndréSy, Triel. Plan équipements divers, 15 fév et 15 juillet 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'est de la route de Poissy et jusqu'à AndréSy. En rouge sont rajoutés les lots et le nombre de logements par lot.
Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800365NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|---|--|
| doc.14 | Maquette du projet se développant sur les trois communes, adopté (avec un avis très favorable) en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. Aillaud, Emile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Emile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 38-39. Maquette, 1968, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 38-39. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780968NUCA |
| doc.15 | Plan d'ensemble du projet pour la partie est de la route de Poissy jusqu'à AndréSy, adopté en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. Plan, 1969, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780970NUCA |
| doc.16 | Plan de la partie ouest (depuis Triel jusqu'à la route de Poissy à Chanteloup) du projet, adopté en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. La zone sur Triel, ne comprend plus que des maisons patio. Plan, 1969, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780969NUCA |
| doc.17 | Maquette du projet, adopté (avec un avis très favorable) en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. Sur 75 hectares, 4000 logements sont répartis, une nouvelle gare est créée à Chanteloup. Maquette, 1969, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 35. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780967NUCA |
| doc.18 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, AndréSy, Triel. Plan masse, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Zone à l'est de la route de Poissy, les bâtiments dessinés ne concernent plus que la commune de Chanteloup.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800369NUC4A |
| doc.19 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, AndréSy, Triel. Plan masse, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Zone à l'ouest de la route de Poissy, les bâtiments dessinés ne concernent quasiment plus que la commune de Chanteloup.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800370NUC4A |
| doc.20 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Vignes, AndréSy, Triel. Répartition des logements, nombre de niveaux, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Voir par exemple le bâtiment serpentin H qui s'échelonnait de 3 à 14 niveaux.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800366NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|--|--|
| doc.21 | Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, Société d'économie mixte du département de la Seine. Chanteloup les Vignes, " La Daurade ", repérage des tranches, plan masse. Mai, oct. 1970, signé Emile Aillaud. Partie est de la cité. Les zones D et celle, non nommée au sud, ainsi que la E, seront finalement construites.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800375NUC4A |
| doc.22 | Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, Société d'économie mixte du département de la Seine. Chanteloup les Vignes, " La Daurade ", repérage des tranches, plan masse. Mai, oct. 1970, signé Emile Aillaud. Partie ouest de la cité. Les zones H, L, J, K, L, M, P et R seront finalement construites. Voir la zone R, appelée par la suite place du Bestiaire, dont les deux serpentins auraient dû se poursuivre et qui finalement seront définitivement stoppés à la première phase.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800374NUC4A |
| doc.23 | Vue d'une maquette de travail montrant le travail d'Aillaud sur l'étagement des hauteurs des bâtiments et le traitement coloré des façades.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800133NUC4A |
| doc.24 | Autre vue d'une maquette de travail montrant le travail d'Aillaud sur l'étagement des hauteurs des bâtiments et le traitement coloré des façades.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800134NUC4A |
| doc.25 | Chanteloup les Vignes, plan de délimitation de la ZAC, février 1972. On voit comment l'impossibilité d'acquérir quelques parcelles au coeur de la zone a contraint le dessin du projet définitif.
Plan, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800353NUC4A |
| doc.26 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, équipements tertiaires, mai 1972. Emile Aillaud, architecte. Des équipements projetés, seul le groupe scolaire n° 3 a été réalisé dans un premier temps (à côté de l'église, jamais réalisée).
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800352NUC4A |
| doc.27 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, implantation et hauteurs autorisées, mai 1972. Emile Aillaud, architecte.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800351NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|---------------|--|--|
| doc.28 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, servitudes d'utilité publique, mai 1972, revu en octobre 1973, approuvé et arrêté par le préfet en février 1974. Emile Aillaud, architecte. Les tracés hachurés correspondaient à des voies communales.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800355NUC4A |
| doc.29 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, viabilité zonage, équipements publics, mai 1972, approuvé et arrêté par le préfet en février 1974. Emile Aillaud, architecte. Les tracés hachurés correspondaient à des voies communales.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800356NUC4A |
| doc.30 | Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Implantations et hauteurs autorisées, mai 1972, modifications octobre 1973, approuvé et arrêté par le préfet février 1974. Emile Aillaud, architecte.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800354NUC4A |
| doc.31 | Croquis de différents bâtiments, un serpent, la place de l'Hippodrome et une aire de jeux.
Croquis, Aillaud, Emile (architecte)
Musée de l'Ile-de-France, | Repro. Inv. J.-B. Vialles
02780604XB |
| doc.32 | Ministère de l'équipement et du logement, Politique des modèles. Modèle La Daurade. Emile Aillaud, architecte. OCIB, BET. Pascal, entreprise. S. d. (les pièces écrites du dossier sont datées d'octobre 1972). Le concours des modèles 1972 comprenait 1000 logements collectifs.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800371NUC4A |
| doc.33 | Ministère de l'équipement et du logement, Politique des modèles. Modèle La Daurade, assemblage des cellules. Emile Aillaud, architecte. OCIB, BET. Pascal, entreprise. S. d. (les pièces écrites du dossier sont datées d'octobre 1972).
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800372NUC4A |
| doc.33
bis | Plan de la zone J, place du Trident, aménagements, détails des espaces des plantations, des niveaux, des marches etc. Emile Aillaud, architecte, 1974/75. Exemple du niveau de détail des plans d'Aillaud pour les espaces publics. A noter : l'implantation de l'hôtel de ville (jamais construit) qui aurait dû refermer la place de la Coquille.
Plan, 1974/75, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1312/1 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800373NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|--|--|
| doc.34 | Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, société la Lutèce, Société immobilière de Pissefontaine, Société coopérative de l'Île de France. Chanteloup-les-Vignes, La Daurade, plan de recollement n° 2 des espaces verts, octobre 1975. Emile Aillaud architecte. Partie est de la cité. Plan, 1975, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800378NUC4A |
| doc.35 | Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, société la Lutèce, Société immobilière de Pissefontaine, Société coopérative de l'Île de France. Chanteloup-les-Vignes, La Daurade, plan de recollement n° 2 des espaces verts, octobre 1975. Emile Aillaud architecte. Partie ouest de la cité. Plan, 1975, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800377NUC4A |
| doc.36 | Chanteloup les Vignes, la Daurade. Plantation d'arbres, plan de recollement, décembre 1977. N. s.
Plan, 1977
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800376NUC4A |
| doc.37 | Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment droit.
Plan, vers 1970, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 175. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780976NUCA |
| doc.38 | Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment courbe bas.
Plan, vers 1970, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 175. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780975NUCA |
| doc.39 | Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment courbe haut. L'ensemble est desservi par un escalier et deux ascenseurs.
Plan, vers 1970, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 175. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780974NUCA |
| doc.40 | Essais de compositions des élévations en rythmes larges et complexes sur la base des cinq types différents de fenêtres (fenêtre carrée 1,30 x 1,30 ; fenêtre avec porte-fenêtre étroite 0,60 x 1,30 et 0,60 x 2,00 ; fenêtre avec porte-fenêtre large 1,30 x 1,30 et 0,80 x 2,00 ; porte-fenêtre large 0,80 x 2,00 et grande baie carrée avec porte-fenêtre 2,10 x 2,10). Aillaud cherche à éviter la monotonie de l'ordonnance répétitive du grand ensemble habituel.
Schéma, vers 1970, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 169. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780973NUCA |
| doc.41 | Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Plan masse. Emile Aillaud architecte. Plan n. d. (vers 1972). L'ensemble construit à l'est de la cour Verte, suivant des prestations similaires à celles de l'opération de la Daurade, a été détruit dans les années 1980.
Plan, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800385NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|---|--|
| doc.42 | Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Plan d'un rez-de-chaussée type. Emile Aillaud architecte. janvier 1972.
Plan, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800386NUC4A |
| doc.43 | Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 249 chambres. Plan d'un groupe sanitaire en étage. Emile Aillaud architecte. Janvier/octobre 1972. Le cartouche indique les modificatifs successifs, dont la dernière : suppression des lavabos, pour ne conserver qu'un bac à laver et un lavabo pour quatre douches.
Plan, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800387NUC4A |
| doc.44 | Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Proposition d'aménagement mobilier des chambres. Emile Aillaud architecte. Janvier 1972. Les travailleurs sont répartis dans des chambres individuelles (9,45 m²), chambres doubles (15,20 m²) ou chambres à trois lits (29 m²).
Plan, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1340/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800388NUC4A |
| doc.45 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Plan du rez-de-jardin, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800380NUC4A |
| doc.46 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Plan de l'étage, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800379NUC4A |
| doc.47 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Coupes, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800381NUC4A |
| doc.48 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façades ouest et nord, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800383NUC4A |
| doc.49 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façade est, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800382NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|---------------|---|--|
| doc.50 | Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façade sud, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte)
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800384NUC4A |
| doc.50
bis | Plan des constructions qui ont finalement été réalisées, entièrement recentrées sur la commune de Chanteloup. Les noms des places créées sont indiqués.
Plan, vers 1972, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42-43. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780971NUCA |
| doc.51 | Panneau de chantier de la ZAC de Chanteloup, précisant "première tranche 2659 logements". Une banderolle dont le slogan est "non à la daurade et à ses requins" le recouvre en partie.
Photographie, vers 1974
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800128NUC4A |
| doc.52 | Couverture du n° 3 de juillet/août 1975 du Chant du Loup, journal du comité de sauvegarde de Chanteloup et environs, comportant une caricature d'Aillaud, représenté avec un de ses immeubles sous le bras, se débattant avec un loup.
Chanteloup-les-Vignes, | Repro. Inv. L. Kruszyk
07780565NUCA |
| doc.53 | Photo du chantier, on observe la mise en place de panneaux préfabriqués en RDC.
Photographie, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800129NUC4A |
| doc.54 | Vue du chantier, bâtiment courbe en construction au second plan ; au premier plan, escaliers pré-fabriqués stockés au sol.
Photographie, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800132NUC4A |
| doc.55 | Vue du chantier prise le 17 avril 1973. Au premier plan, une grue posée sur des rails.
Photographie, 1973
Chanteloup-les-Vignes, mairie. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780977NUCB |
| doc.56 | Vue du chantier prise le 17 avril 1973, détail de la mise en place d'un élément de façade préfabriqué (les panneaux comprennent les huisseries et le revêtement de céramique, placé en fond de moule au moment du coulage du béton).
Photographie, 1973
Chanteloup-les-Vignes, mairie. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780978NUCB |
| doc.57 | Vue du chantier prise depuis les voies de chemin de fer. A droite, un camion transporte un panneau préfabriqué de RDC.
Photographie, 1972
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800131NUC4A |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc.58	Autre vue du chantier. Photographie, 1972 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800130NUC4A
doc.59	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, au niveau de la future place de l'Hippodrome. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780979NUCB
doc.60	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, au niveau de la future place du Bestiaire. Mise en place des pavés de l'enclos destiné à accueillir sur une étendue de sable, le serpent. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780980NUCB
doc.61	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, depuis la première enceinte de la place du Bestiaire, vers la seconde, accueillant l'hippopotame en cours de construction. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780981NUCB
doc.62	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la seconde enceinte de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame conçu par Laurence Rieti, vu de face et son enclos en cours de construction. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780982NUCB
doc.63	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la seconde enceinte de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame vu de dos et son enclos en cours de construction. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780983NUCB
doc.64	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame vu de face dont seule la partie supérieure de la gueule est façonnée, encore supportée par une armature de bastings. Le ferrailage de la partie inférieure de la gueule est en place. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780984NUCB
doc.65	Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la place de l'Hippodrome. Le revêtement de sol de la place n'est pas encore posé, les arbres des deux rond-points sont en cours de plantation. Photographie, 1973 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780985NUCB
doc.66	Vue prise en 1976. Passage entre la place du Béguinage et la place des Arcades. De part et d'autres les RDC accueillent des locaux commerciaux encore en chantier. Photographie, 1976 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780987NUCB
doc.66 bis	Vue de la place du Pied, lors de la pose de la sculpture. On aperçoit, au second plan, Emile Aillaud. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800127NUC4A

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc.67	Vue prise en 1976. La place du Pas, depuis le haut d'un immeuble. Au centre, la sculpture conçue par Laurence Rieti d'un pied de près de 8 m, fabriqué en béton époxy moulé. Photographie, 1976 Chanteloup-les-Vignes, mairie.	Repro. Inv. L. Kruszyk 06780989NUCB
doc.68	Page de couverture de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800404NUC4A
doc.69	Page intitulée "Venez vivre à Chanteloup" de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800405NUC4A
doc.70	Page intitulée "Situation" de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800406NUC4A
doc.71	Page intitulée "Environnement" de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800407NUC4A
doc.72	Page présentant une image de la place de l'hippodrome de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800408NUC4A
doc.73	Page intitulée "Pour vous et vos enfants" (photo de la place du Pas) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800409NUC4A
doc.74	Page montrant des images de différentes aires de jeux de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800410NUC4A
doc.75	Page intitulée "L'architecture" de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800411NUC4A
doc.76	Page intitulée " le chauffage " de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800412NUC4A

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|--|--|
| doc.77 | Page intitulée " les appartements HLM " (plans des studio et 2 à 5 pièces) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800413NUC4A |
| doc.78 | Page présentant un gros plan de la statue du Pas, place du Pas, dans la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800414NUC4A |
| doc.79 | Page intitulée "les ILM" (plans des 2 à 5 pièces) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800415NUC4A |
| doc.80 | Page intitulée "loyers" indiquant les prix pour chaque catégorie de logement, de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800416NUC4A |
| doc.81 | Quatrième de couverture présentant une image des murs pignon des Poètes de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800417NUC4A |

2. Vues actuelles

- | | | |
|--------|---|--|
| fig.01 | Vue aérienne de la ZAC durant le chantier. A gauche de l'image, la place de l'Eté Vert n'est pas complètement sortie de terre. Au fond à droite, au delà du chemin de fer, l'usine de préfabrication des panneaux de façade de l'entreprise Pascal. A l'extrême droite de l'image, la gare n'est pas encore réalisée. Au centre, les places du Pas et des Pierreuses ne sont pas commencées.
Photographie, vers 1973
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800135NUC4A |
| fig.02 | Vue aérienne de la partie ouest du quartier jusqu'à la route de Poissy. Une grande partie des bâtiments a déjà été réhabilitée (à l'exception de la place de l'Hippodrome, de celle du Bestiaire et de l'Ellipse. L'isolation par l'extérieur a caché les compositions colorées voulues par Aillaud. On aperçoit des frontons triangulaires couronnant certaines travées de bâtiments. La passerelle piétonne permettant de franchir la route de Poissy est encore en place.
Photographie, 1990, Air promotion, aérodrome de Chavenay 78450 Villepreux
Chanteloup-les-Vignes, mairie. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780997NUCAB |

78 – Andrésey

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|--|---|
| fig.03 | Vue aérienne de la partie est de la ZAC durant le chantier. A gauche de l'image, la résidence pour personnes âgées n'est pas encore construite. Au centre en arrière plan (au delà de la Cour Verte), le foyer de travailleurs célibataires de La Lutèce est construit.
Photographie, vers 1973
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800136NUC4A |
| fig.04 | Vue aérienne de la partie est du quartier. A l'arrière plan, le village de Chanteloup. Le foyer de travailleurs célibataires est détruit. Seuls les deux bâtiments reliant la place du Béguinage à celle des Arcades ont été rénovés.
Photographie, 1990, Air promotion, aérodrome de Chavenay 78450 Villepreux
Chanteloup-les-Vignes, mairie. | Repro. Inv. L. Kruszyk
06780998NUCAB |
| fig.05 | Plan de la Promenade dans la ville proposée par Aillaud pour découvrir le quartier qui indique les bâtiments finalement réalisés et le nom des places qu'ils composent. Les images qui suivent détaillent les places et les bâtiments successifs en suivant ce plan.
Plan, 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 46. | Phot. Inv. L. Kruszyk
06780972NUCA |
| fig.06 | Vue aérienne : en bas à gauche, le parking de la gare, puis la place des Quatre-Vents ; en haut à gauche, la place du Bestiaire, à droite de celle-ci la place de l'Hippodrome ; devant cette dernière, la place de la Lance (au plan totalement circulaire) ; en haut à droite la place de l'Été-Vert.
Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 48-49. | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800419NUC2AB |
| fig.07 | Vue d'ensemble de la place des Quatre-Vents, dans l'axe l'accès vers la gare.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800157NUC4A |
| fig.08 | Détail de l'élévation d'un des bâtiments de la place des Quatre-Vents. Le quadrillage que forment les panneaux de façade est bien lisible, ainsi que l'agencement aléatoire des ouvertures.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800141NUC4A |
| fig.09 | Vue d'ensemble actuelle de la place des Quatre-Vents. Les façades ont été totalement transformées par l'isolation extérieure. Les fenêtres ont été changées. | Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800224XA |
| fig.10 | Vue actuelle de la place des Quatre-Vents. Détail du traitement du sol de briques remontant vers les bâtiments. Des marches dans les talus donnent accès aux immeubles. | Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800226XA |
| fig.11 | Vue aérienne de la place du Bestiaire, aujourd'hui détruite, et de la place de l'Hippodrome, dont toute la moitié ouest est également détruite.
Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 56-57. | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800420NUC2AB |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig.12	Vue de la place du Bestiaire depuis l'intérieur de la sculpture de Laurence Rieti, l'hippopotame. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800137NUC4A
fig.13	Vue du passage entre la place du Bestiaire et au fond celle de l'Hippodrome. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800146NUC4A
fig.14	Vue d'ensemble de la place de l'Hippodrome. Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 69.	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800421NUC2AB
fig.15	Vue d'ensemble de la place de la Lance, aujourd'hui totalement détruite. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800163NUC4A
fig.16	Vue d'un passage entre bâtiments conduisant au centre la place de la Lance. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800144NUC4A
fig.17	Vue aérienne de la place de l'Été-Vert, en haut de l'image la place de l'Ysé, en haut à droite, la place du Trident. On distingue les jardins privatifs associés à certains logements en rez-de-chaussée, ainsi que le traitement du sol (rubans de béton formant des degrés en suivant les courbes de niveau) Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 76-77.	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800422NUC2AB
fig.18	Vue partielle de la place de l'Été-Vert. Aujourd'hui l'un des côtés de la place (celui situé dans le dos du photographe) est détruit. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800159NUC4A
fig.19	Vue actuelle, sensiblement sous le même angle, de la place de l'Été-Vert.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800193XA
fig.20	Autre vue actuelle de la place de l'Été-Vert. Les degrés formant le sol n'ont pas été entretenus correctement.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800195XA
fig.21	Détail de l'aire de jeu de la place de l'Été-Vert.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800197XA
fig.22	Vue d'ensemble de la place de l'Ysé, le bâtiment courbe à droite est détruit. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800147NUC4A

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig.23 Vue depuis le toit d'un bâtiment de la place de l'Ysé. A gauche de l'image, entrée vers la place du Trident, au fond bâtiment en arc de cercle de la place de la Lance (détruite), à droite bâtiment (détruit) fermant la place de l'Été-Vert. La circulation nord-est/sud-ouest créée à l'occasion de l'actuelle rénovation passe à cet endroit. Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4
Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800150NUC4A
- fig.24 Vue prise en 1976. La place du Trident et son échelonnement de marches conduisant à un rond-point d'arbres rythmé de bancs publics, au second plan on aperçoit un bâtiment du groupe scolaire Dorgelès. Photographie, 1976, Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines
Chanteloup-les-Vignes, mairie.
Repro. Inv. L. Kruszyk
06780988NUCB
- fig.25 Vue aérienne. Au premier plan, la place du Pas ; en bas à droite la place des Pierreuses ; au second plan de gauche à droite : la place de la Coquille (avec les murs pignon des poètes), la place du Trident et l'école primaire R. Dorgelès. Au troisième plan, de gauche à droite, les places de la Lance et de l'Hippodrome, la place de l'Été-Vert et la place de l'Ysé. Les trames au sol des places de la Coquille et du Pas sont bien visibles. Sur cette dernière, au devant de la sculpture du pied, la trace blanche laissée par le pas est également bien visible (aujourd'hui détruite). Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 32-33.
Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800418NUC2AB
- fig.26 Vue du revers de la place de la Coquille. On peut voir trois des six petits bâtiments plot (comprenant un mur pignon aveugle donnant sur la place et couvert chacun d'un portrait de poète français du XIXe siècle). A gauche, le bâtiment de Victor Hugo (aujourd'hui détruit) ; au centre le bâtiment de Baudelaire, à droite le bâtiment de Rimbaud. Au delà, on entre-aperçoit la place du Pas qui n'aurait pas du être visible si l'hôtel de ville prévu pour refermer la place de la Coquille avait été construit. Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4
Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800142NUC4A
- fig.27 Vue actuelle de la place de la Coquille. A gauche correspondant au pignon du bâtiment ouest de la place du Trident, le portrait de Gérard de Nerval ; à droite, le pignon du bâtiment est de la place du Trident, le portrait de Stéphane Mallarmé.
Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800182XA
- fig.28 Vue prise en 1976. La cité est habitée. Détail de l'espace baptisé les Peupliers (un triangle placé derrière la place de la Coquille), planté de trois rangées de peupliers suisses sur trois minces niveaux refermant un enclos isocèle destiné au jeux de boules. Photographie, 1976, Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines
Chanteloup-les-Vignes, mairie.
Repro. Inv. L. Kruszyk
06780986NUCB
- fig.29 La place du Pas, détail de la sculpture du pied, vu de face. Photographie, 1976
Chanteloup-les-Vignes, mairie.
Repro. Inv. L. Kruszyk
06780990NUCB

78 – Andrézy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- | | | |
|--------|---|---|
| fig.30 | Vue de la partie basse de la place du Pied. Au sol un tracé blanc constitue un effet de dallage. Une rampe conduit à la partie haute de la place (qui abrite en dessous des parkings. Le bâtiment plot au centre est aujourd'hui détruit.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800138NUC4A |
| fig.31 | Vue actuelle de la partie haute de la place du Pas. L'habillage des façades cherche à reconstituer l'ordonnancement de l'architecture française classique : soubassement, élévation rythmée verticalement et couronnement par un toit d'ardoise "à la Mansart". | Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800200XA |
| fig.32 | Détail de la partie haute de la place du Pas. La trame au sol formant le motif de dallage a presque disparu. Le seul décor sur la place, à l'exception du pied, est le pin, au premier plan, choisi par Aillaud pour son tronc tordu. Il sort d'un disque creux de marbre blanc. | Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800202XA |
| fig.33 | Détail du motif décoratif en forme de feuille des ouvertures dans le mur des parkings entre la partie basse de la place du Pas et sa partie haute. | Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800198XA |
| fig.34 | Vue aérienne de la place du Béguinage. Le dessin sophistiqué du sol est bien lisible. Le bâtiment tour au centre de la place est aujourd'hui détruit. En haut et à gauche de l'image, la maison de retraite en construction.
Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 122-123. | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800423NUC2AB |
| fig.35 | Vue de l'entrée dans la place du Béguinage. A gauche des jardins privatifs associés aux logements en rez-de-chaussée.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800161NUC4A |
| fig.36 | Vue opposée (côté est) de l'entrée dans la place du Béguinage. A droite des jardins privatifs associés aux logements en rez-de-chaussée.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800158NUC4A |
| fig.37 | Détail du traitement du sol fait de dalles de ciment et de briques formant un motif géométrique cynétique composé par Ewa Brukalska.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800140NUC4A |
| fig.38 | Détail d'un étroit passage entre deux bâtiments tours au centre de la place du Béguinage. L'un des deux bâtiments est aujourd'hui détruit.
Photographie, vers 1978
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4 | Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800155NUC4A |

- | | | |
|--------|--|---|
| fig.39 | <p>Vue aérienne. En haut à gauche les deux bâtiments parallèles conduisant de la place du Béguinage à la place des Arcades. En bas à gauche, les places de l'Echauguette et Tranquille. En haut à droite, la cour Verte. Deux bâtiments barre, bleu clair, présentent un système de galeries à clair-voie, espaces de circulation qui compensaient la déclivité du terrain. Ces galeries sont aujourd'hui murées.</p> <p>Photographie, circa 1978, - Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 130-131.</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800424NUC2AB</p> |
| fig.40 | <p>Vue vers le nord de la cour Verte. Les bâtiments jaune et vert au centre de l'image sont détruits.</p> <p>Photographie, vers 1978</p> <p>Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800143NUC4A</p> |
| fig.41 | <p>Vue de la cour Verte. Au premier plan, l'espace de jeu (aujourd'hui détruit) : une étendue de sable et un élément en béton peint se déployant comme un ruban et formant des espaces où se cacher.</p> <p>Photographie, vers 1978</p> <p>Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800139NUC4A</p> |
| fig.42 | <p>Vue du passage entre la place des Arcades et la cour Verte.</p> <p>Photographie, vers 1978</p> <p>Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800152NUC4A</p> |
| fig.43 | <p>Vue de la partie est de la place des Arcades. Sur le bord gauche de l'image, le bâtiment coupé est aujourd'hui détruit, comme l'extrémité du bâtiment au centre de l'image au niveau de l'angle nord-est de la place. La circulation est-ouest créée par la dernière rénovation traversera à ce niveau cette place.</p> <p>Photographie, vers 1978</p> <p>Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800148NUC4A</p> |
| fig.44 | <p>Vue de la place des Arcades. A l'extrême droite, le bâtiment plot qui comprenait un mur pignon orné d'un motif d'arcades est aujourd'hui détruit.</p> <p>Photographie, vers 1978</p> <p>Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4</p> | <p>Repro. Inv. L. Kruszyk
20087800145NUC4A</p> |
| fig.45 | <p>Détail actuel d'un mur pignon de la place des Arcades orné d'un décor de fontaine stylisée.</p> | <p>Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800206XA</p> |
| fig.46 | <p>Détail actuel d'un mur pignon au niveau du passage entre la place des Arcades et celle de l'Echauguette orné d'un décor reproduisant un fragment de la Création de l'Homme de Michel-Ange, redessiné par Ewa Lukasiewicz.</p> | <p>Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800204XA</p> |
| fig.47 | <p>Détail actuel d'un mur pignon de la place des Arcades comportant un bas relief fait de 69 pièces représentant des visages. Oeuvre intitulée "mur des sourires" "réalisé par des enfants et des adultes à Chantecolor avec Daniel. 2004/2005".</p> | <p>Phot. Inv. L. Kruszyk
20087800212XA</p> |

78 – AndréSy

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig.48	Vue actuelle d'ensemble de la place de l'Echauguette. Au centre, l'aire de jeu à l'origine emplie de sable. A gauche "une colline en béton sert à imaginer un sol lunaire, un autre monde, un voyage" et au centre l'échauguette qui "était dans les châteaux-forts une partie avancée des murailles d'où l'on guettait l'ennemi" selon la description d'Aillaud.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800210XA
fig.49	Vue de la place de l'Echauguette depuis le sud vers le nord. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800156NUC4A
fig.50	Vue actuelle d'un angle de la place de l'Echauguette. Les murs pignons sont recouverts d'un motif rappelant les feuilles tremblantes des arbres, selon la description d'Aillaud. Cet espace accueillait à l'origine des bancs.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800208XA
fig.51	Vue d'ensemble de la place Tranquille. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800162NUC4A
fig.52	Vue d'une partie de l'Ellipse. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800149NUC4A
fig.53	Vue d'une autre partie du bâtiment serpentin de l'Ellipse. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800154NUC4A
fig.54	Vue d'une partie du bâtiment serpentin de l'Ellipse. Au premier plan, l'aire de jeu recouverte de sable. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800160NUC4A
fig.55	Vue d'un accès au bâtiment serpentin de l'Ellipse. Les espaces verts comprennent ici des peupliers d'Italie et des saules. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800151NUC4A
fig.56	Vue de l'espace compris entre l'Ellipse et le dos de la place du Pas. Photographie, vers 1978 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4	Repro. Inv. L. Kruszyk 20087800153NUC4A
fig.57	Vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800186XA
fig.58	Autre vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse. Au premier plan, une aire de jeu : étang de sable bordé de gradins comme un théâtre.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800184XA
fig.59	Autre vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800188XA

78 – Andrésey

Secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

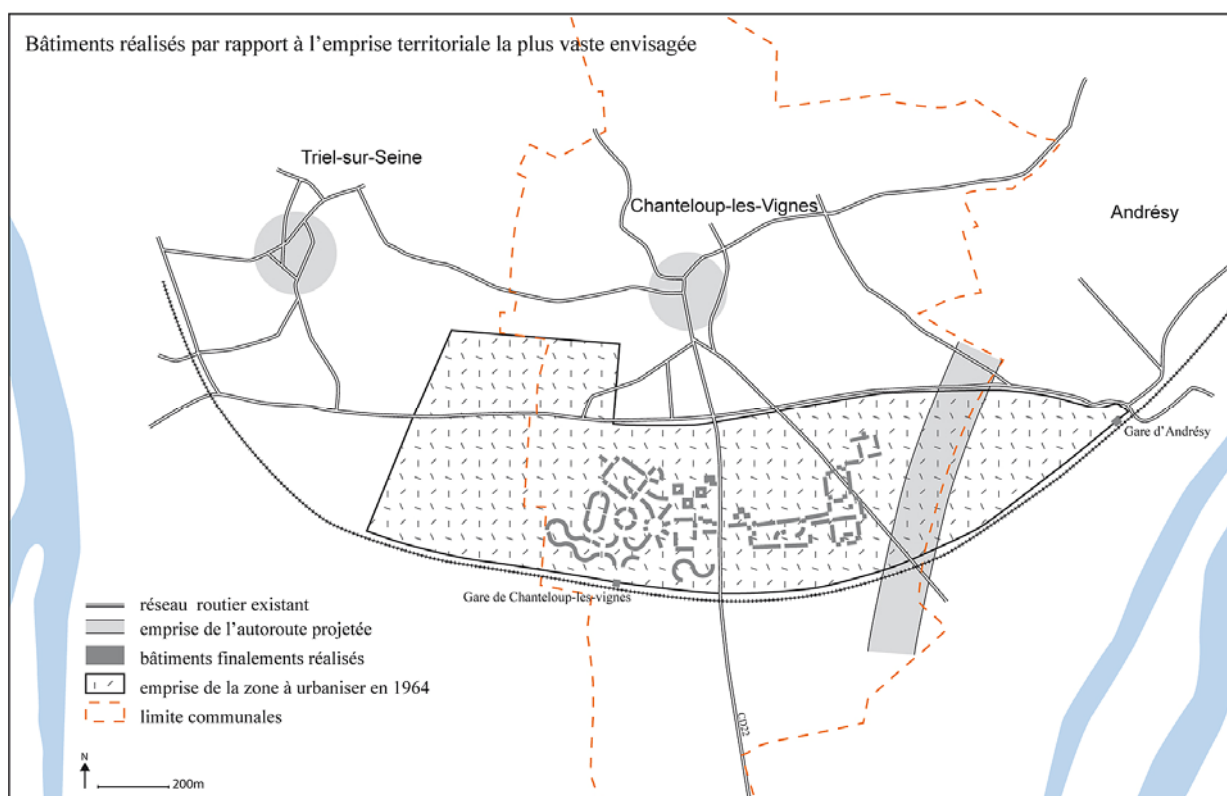
fig.60	Détail d'une plaque de numéro de rue en céramique vernissée indiquant le 30 du bâtiment de l'Ellipse.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800189XA
fig.61	Détail d'un escalier en vis en métal et dont les marches sont constituées d'une plaque de granito, desservant les étages (dans un des bâtiments de la place de l'Echauguette).	Phot. Inv. L. Kruszyk 200878000228XA
fig.62	Vue en contre plongée de l'escalier montrant comment, circulaire, il s'insère dans la cage d'escalier de plan rectangulaire.	Phot. Inv. L. Kruszyk 20087800230XA
fig.63	Détail d'une ouverture en forme de feuille dans les panneaux de façade de certains rez-de-chaussée. Ces ouvertures permettent l'aération de locaux communs.	Phot. Inv. L. Kruszyk 200878000191XA

78 - Chanteloup-les-Vignes

ville

pl01 Bâtiments réalisés par rapport à l'emprise territoriale la plus vaste envisagée.

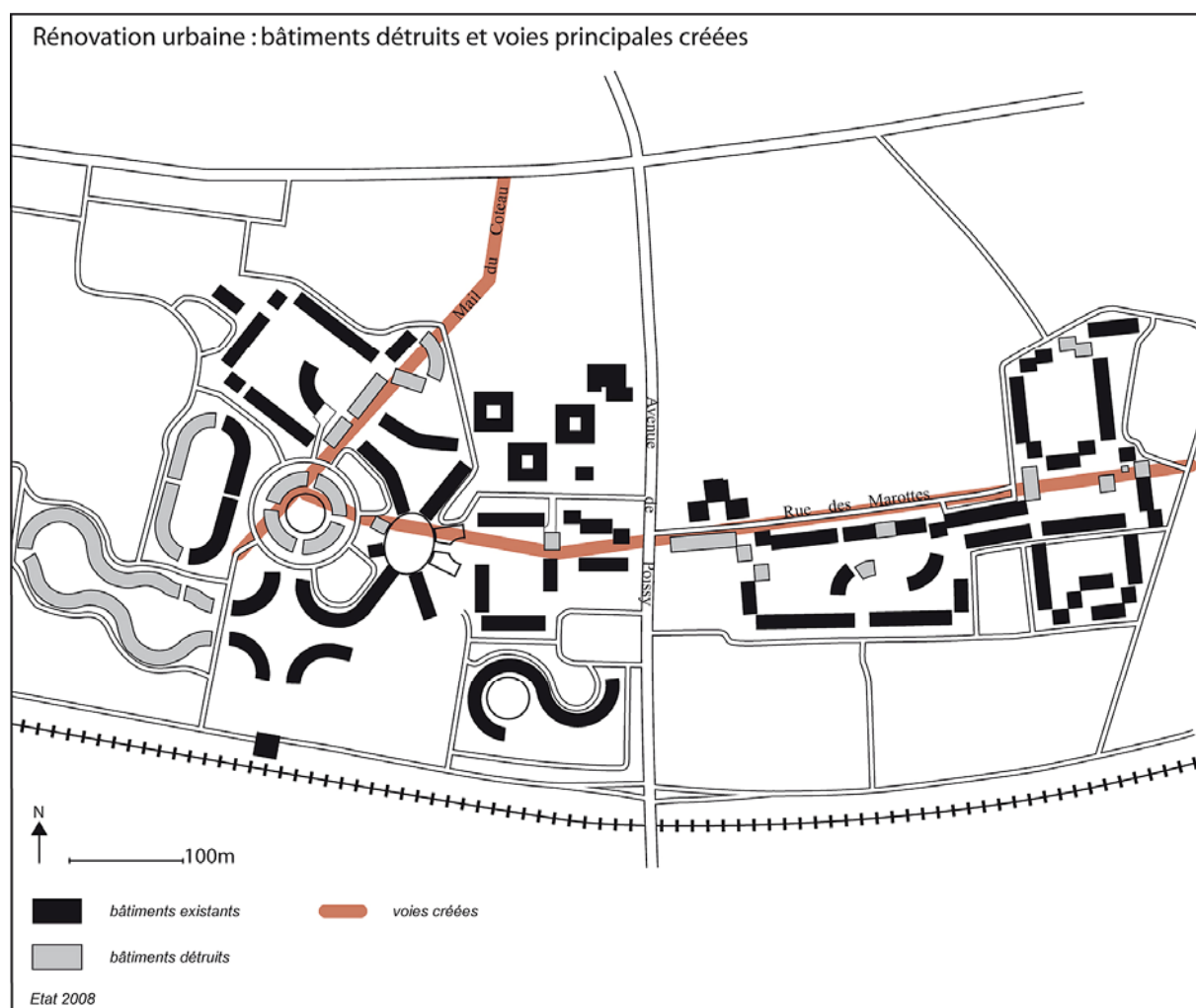
(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Bétored, Diane
(cartographe)
20097800056NUDA



78 - Chanteloup-les-Vignes

secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé ; grand ensemble

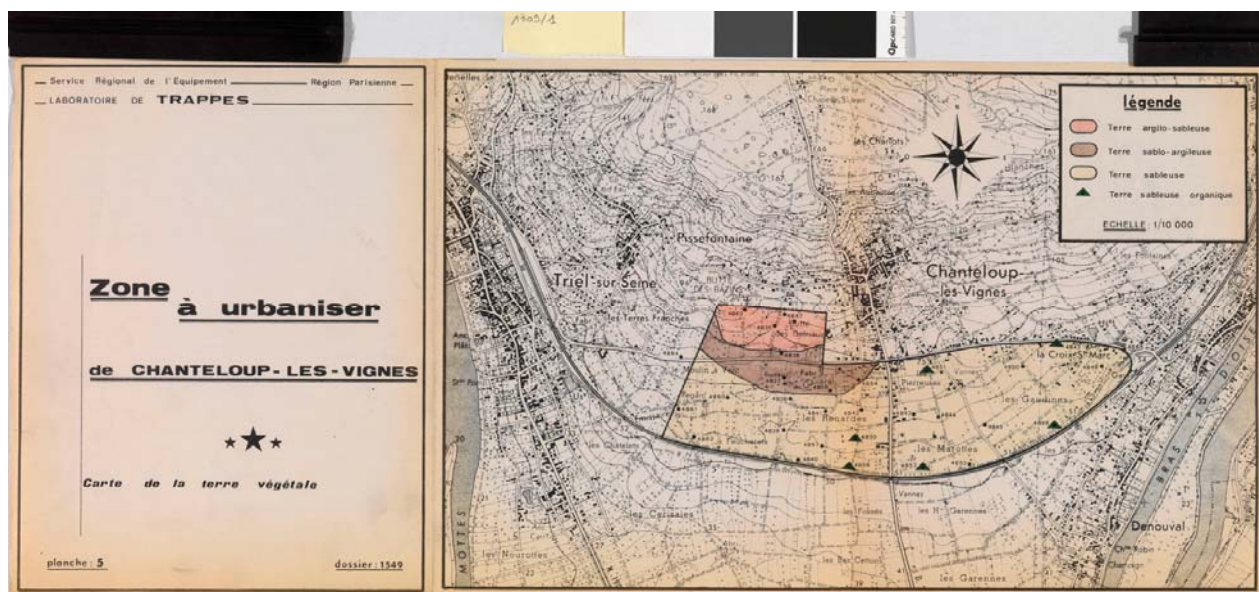
pl02 Rénovation urbaine : bâtiments détruits et voies principales créées (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Bétored, Diane (cartographe) 20097800057NUDA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc01 Zone à urbaniser de Chanteloup-les-Vignes. Carte de la terre végétale, établie par le service régional de l'équipement de la région parisienne, s. d. (vers 1964). Plan, vers 1964.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/1.

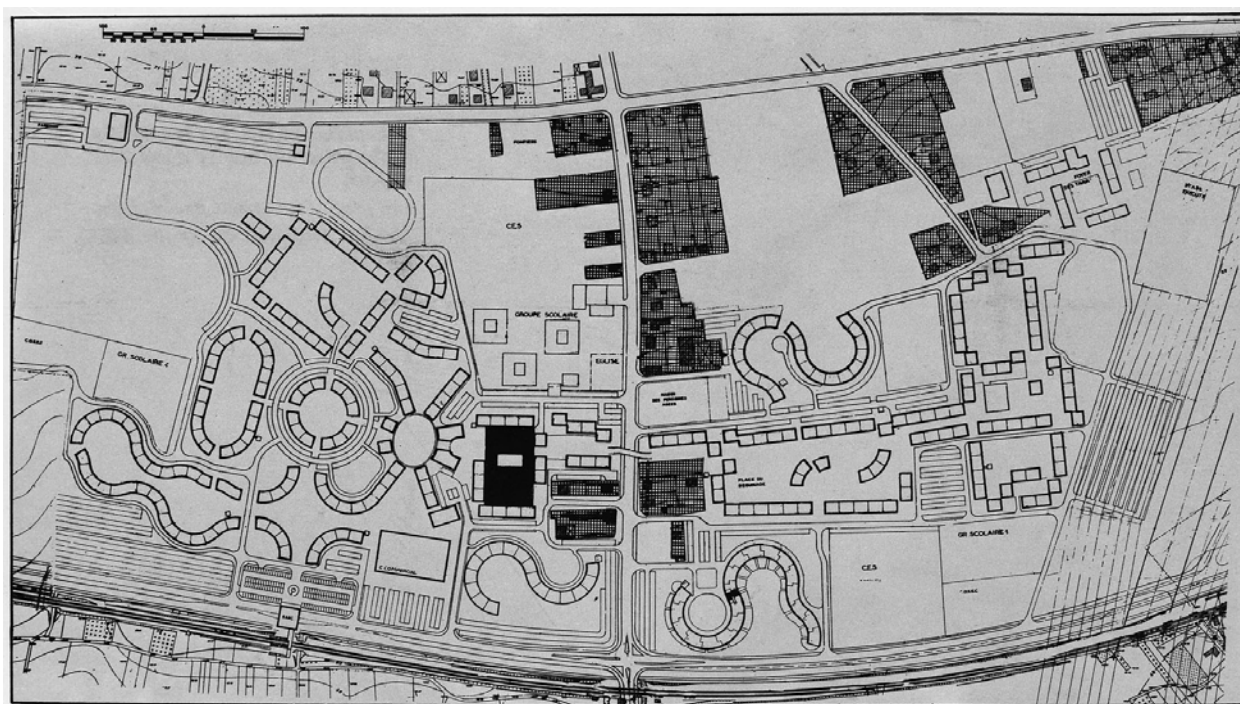
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800350NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc01 Plan d'ensemble.
bis Document imprimé.
Musée de l'Ile-de-France, Sceaux (Hauts-de-Seine).

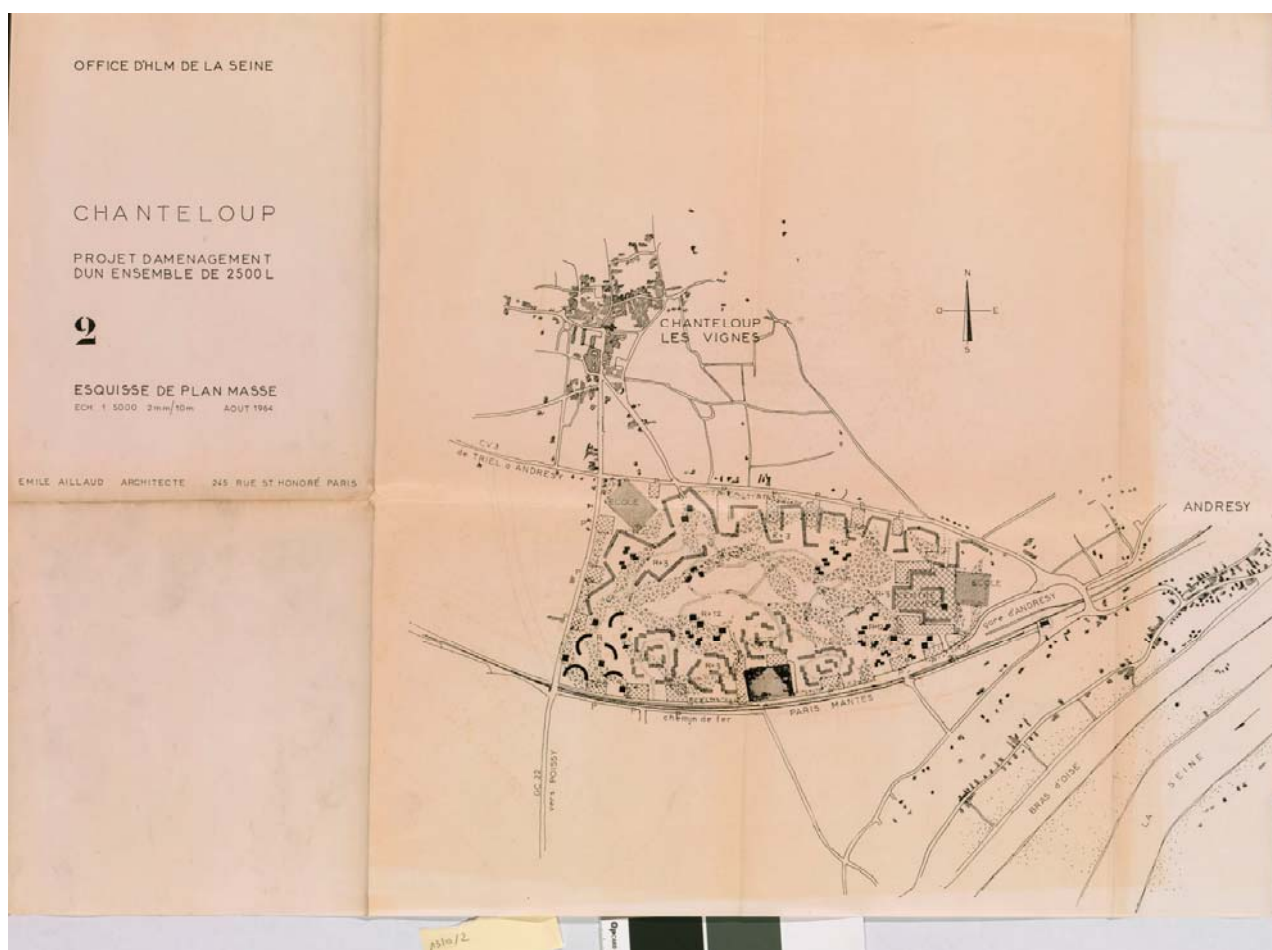
(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du patrimoine
culturel /
Vialles, Jean-Bernard
(reproduction)
02780603XB



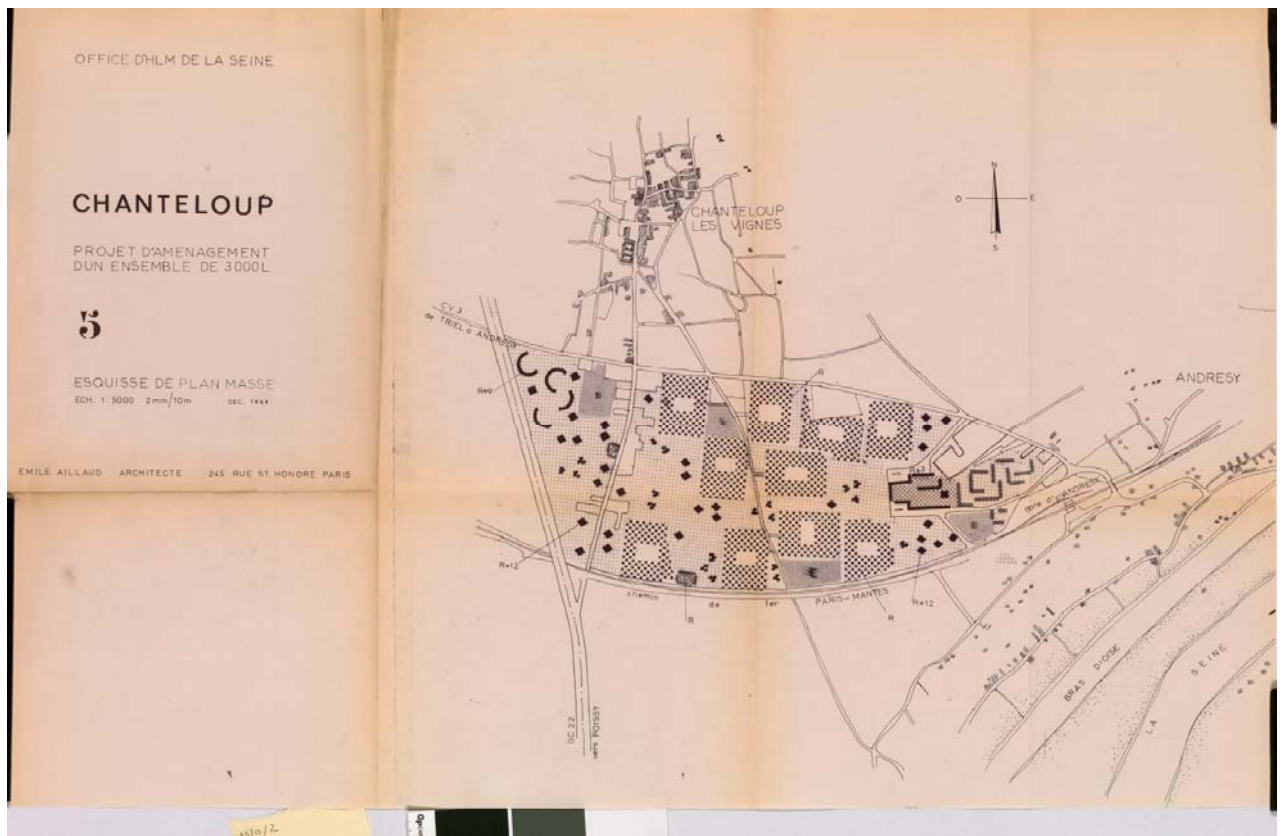
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc02 Office d'HLM de la Seine. Chanteloup, projet d'un aménagement de 2500 logements. Esquisse du plan masse, août 1964, signé Emile Aillaud. Les bâtiments ne s'étendent pas sur la commune de Triel, mais uniquement sur Chanteloup et Andrésey. La réserve pour l'autoroute n'est pas encore nécessaire. Plan-masse, 1964, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800361NUC4A
06780963NUC



(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800360NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc04 Office d'HLM de la Seine. Andréys Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3500 logements. Esquisse du plan masse, déc. 1964, signé Emile Aillaud. La zone nord-est / sud-ouest à réserver pour le passage de l'autoroute est tracée qui coupe littéralement la cité en deux. Les tours et barres alternent avec des zones de maisons patio. Plan-masse, 1964, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800358NUC4A 06780964NUC



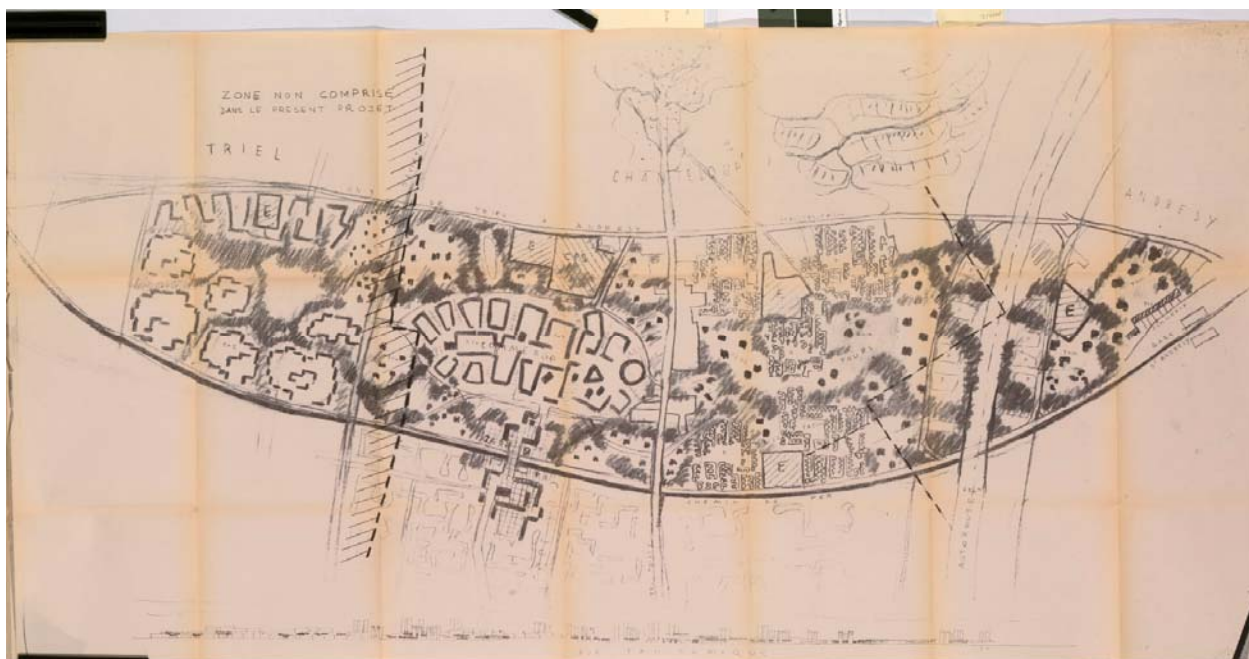
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc05 Esquisse du plan masse pour un ensemble de 3800 logements, présentant trois zones, l'une sur Triel, la seconde sur Chanteloup et la troisième sur Andrésy, mai 1965. Une nouvelle gare, sur Chanteloup est dessinée. Aucune construction ne figure plus sur la zone réservée à l'autoroute.

Plan-masse, 1965, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800359NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc06 Office d'HLM de la Seine. Andréys Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3500 logements. Projet de plan masse, septembre 1965. De nouveau, la cité se déploie à Chanteloup, sur le terrain à l'est de la route de Poissy, et sur Andréys.
Plan-masse, 1965, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/2.

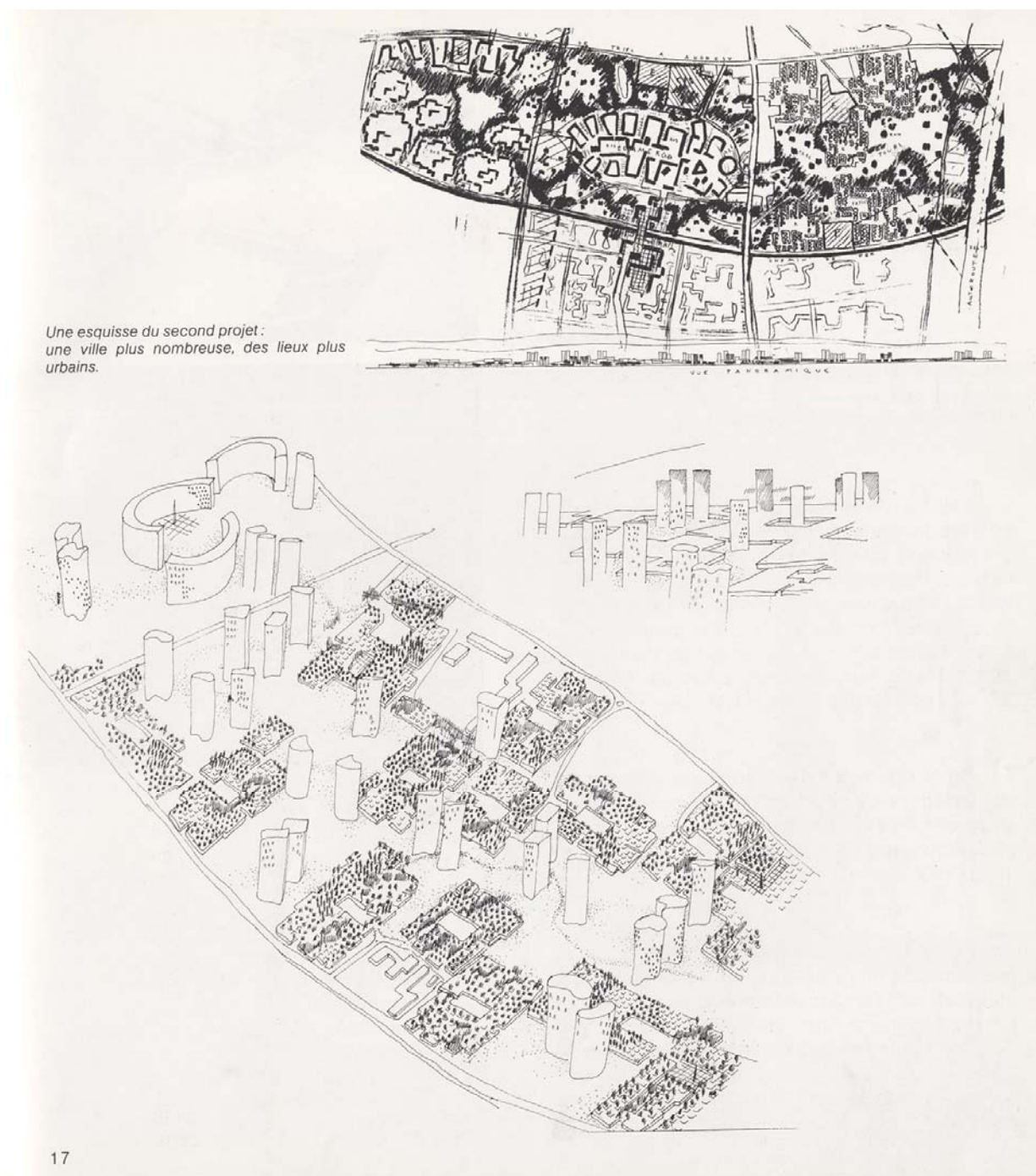
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800357NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc07 Esquisse axonométrie du second projet du quartier où les cours alternent avec des ensembles de maisons patio.
Axonométrie, vers 1964.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 17.

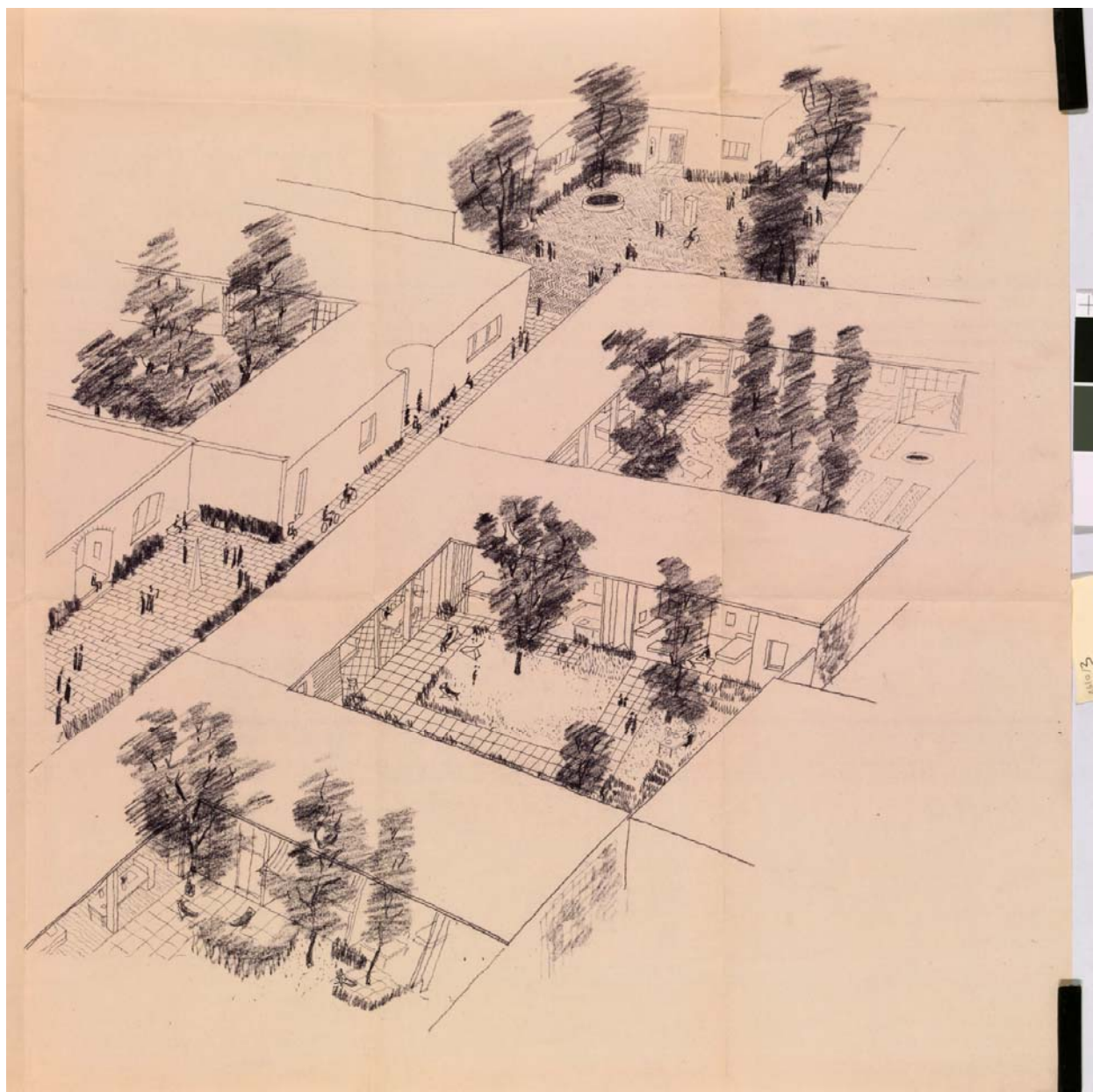
(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780965NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

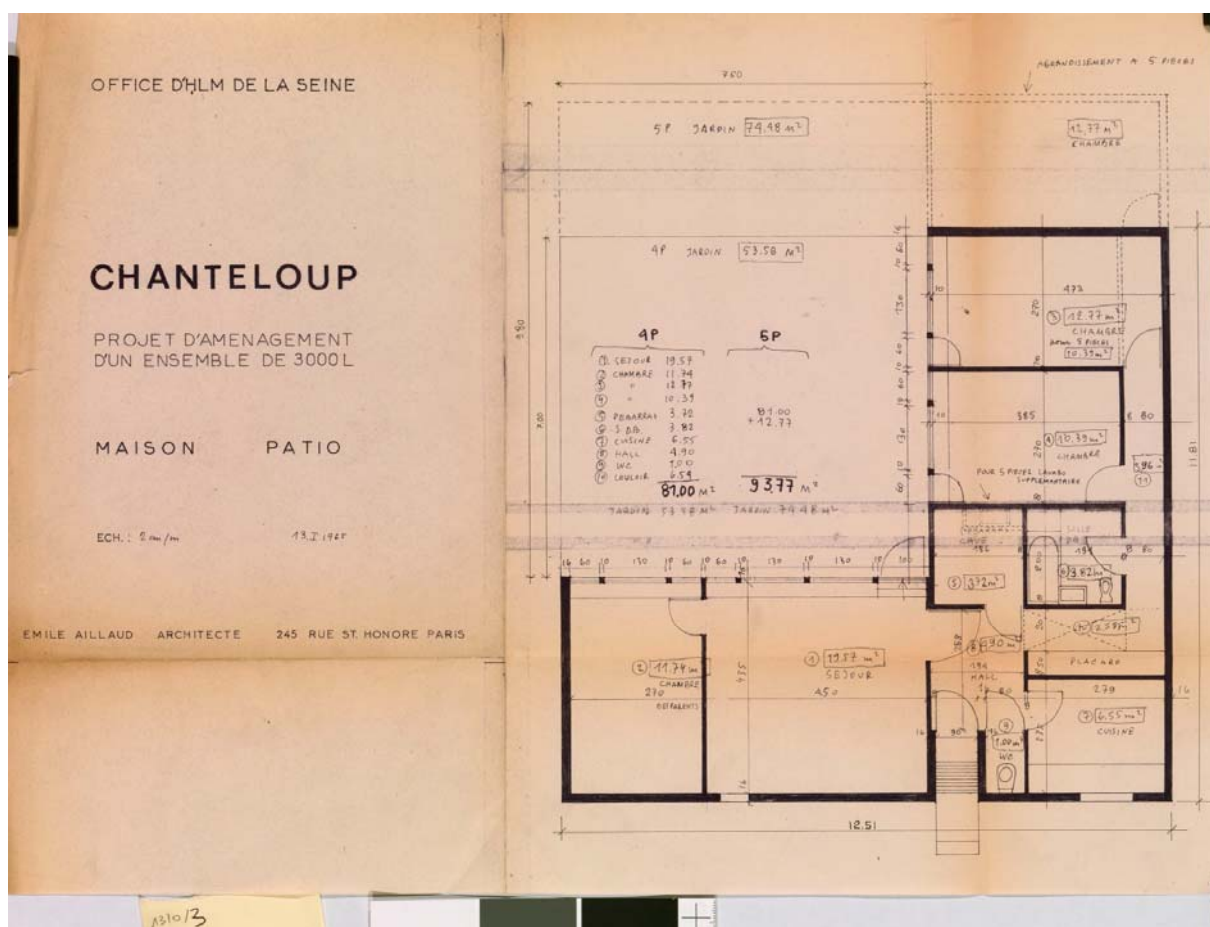
doc08 Esquisse axonométrie d'un assemblage de maisons patio.
Axonométrie, 1965, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/3.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800362NUC4A



doc09 Office d'HLM de la Seine. Chanteloup, projet d'aménagement d'un ensemble de 3000 logements. Maison patio, janvier 1965, signé Emile Aillaud. Plan, 1965, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1310/3.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800363NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc10 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Vignes, Andrésy, Triel. Plan masse, octobre 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'est de la route de Poissy et jusqu'à Andrésy. Des bâtiments serpentins apparaissent ; les zones non aedificandi le long de l'autoroute sont réservées aux équipements sportifs.

Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)

20087800368NUC4A

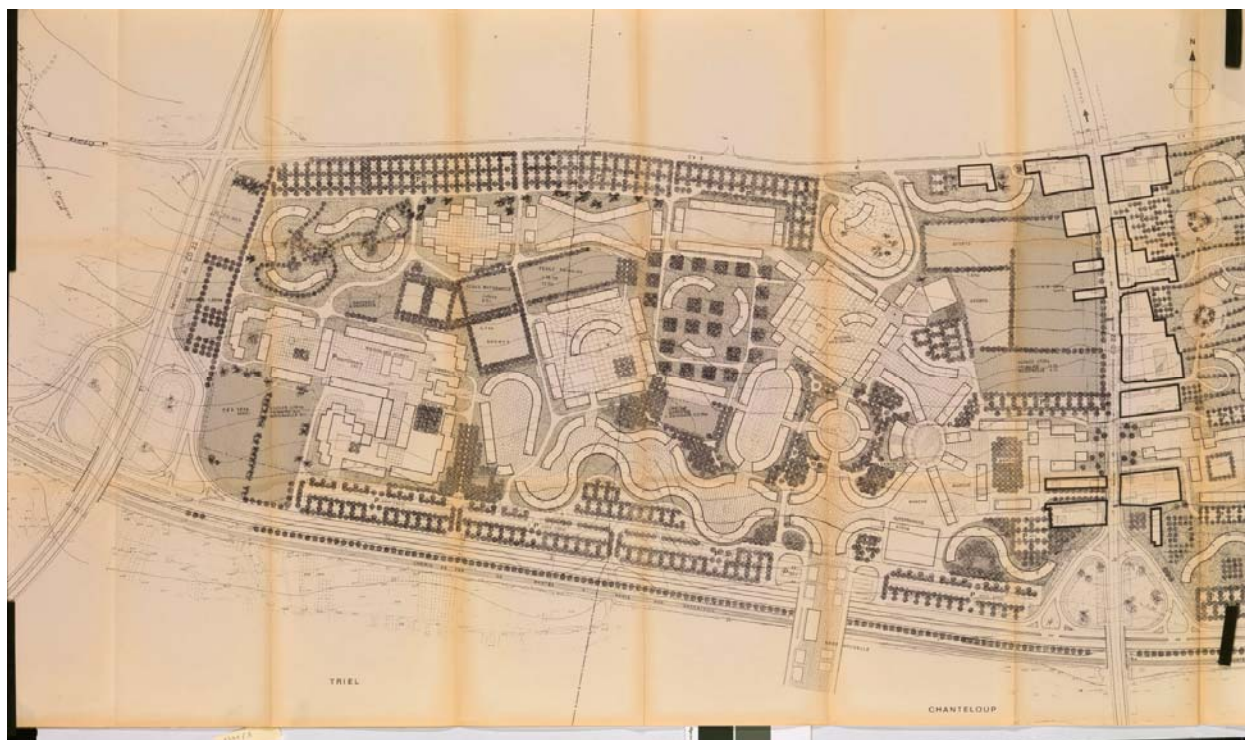
06780970NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

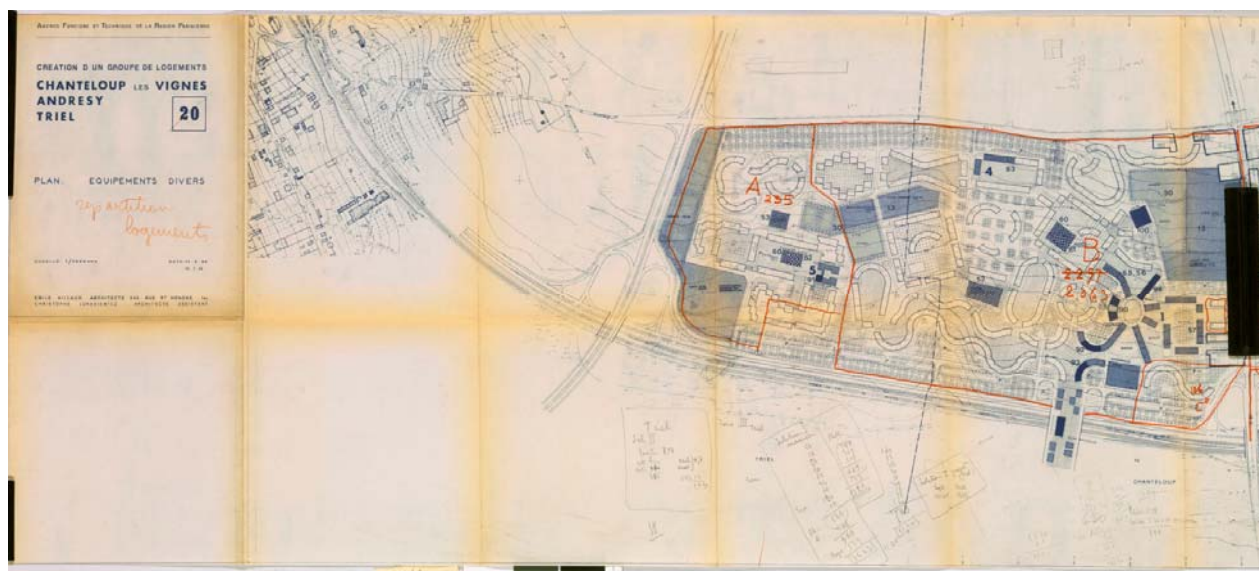
doc11 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, Andrézy, Triel. Plan masse, octobre 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'ouest de la route de Poissy et jusqu'à Triel. Cette zone ne comprend que du collectif et déjà une bonne partie des bâtiments qui seront finalement réalisés. Les parcelles que l'agence foncière n'a pas pu acquérir sont bien matérialisées. Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800367NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc12 Agence foncière et technique de la région parisienne. (c) Région Ile-de-France -
Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Inventaire général du
Vignes, Andrésy, Triel. Plan d'équipements divers, 15 patrimoine culturel /
fév et 15 juillet 1968, signé Emile Aillaud. Partie de Kruszyk, Laurent
l'ensemble situé à l'ouest de la route de Poissy et (reproduction)
jusqu'à Triel. En rouge, sont rajoutés les lots et le 20087800364NUC4A
nombre de logements par lot.
Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2
1311/1.



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc13 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, Triel. Plan équipements divers, 15 fév et 15 juillet 1968, signé Emile Aillaud. Partie de l'ensemble situé à l'est de la route de Poissy et jusqu'à Andrésy. En rouge, sont rajoutés les lots et le nombre de logements par lot.

Plan, 1968, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800365NUC4A



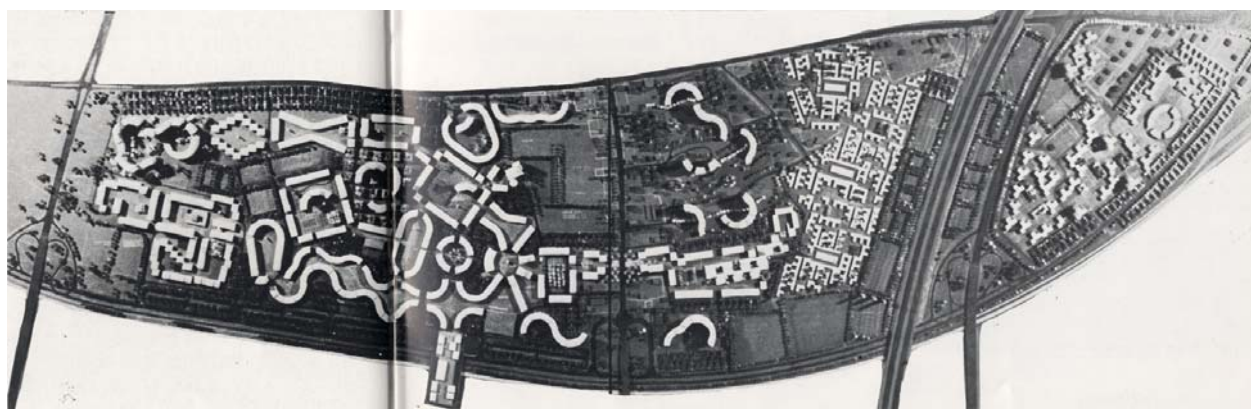
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc14 Maquette du projet se développant sur les trois communes, adopté (avec un avis très favorable) en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 38-39.

Maquette, 1968.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 38-39.

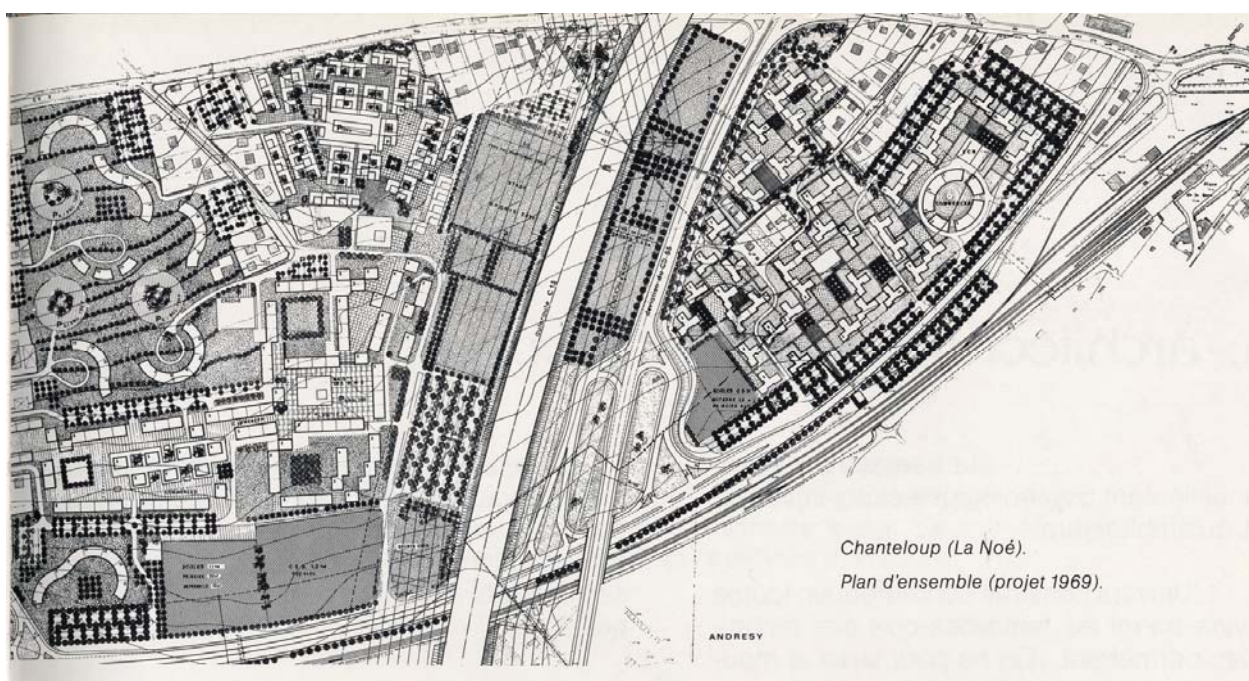
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780968NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc15 Plan d'ensemble du projet pour la partie est de la route de Poissy jusqu'à Andrésy, adopté en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement.
Plan, 1969.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
06780970NUCA



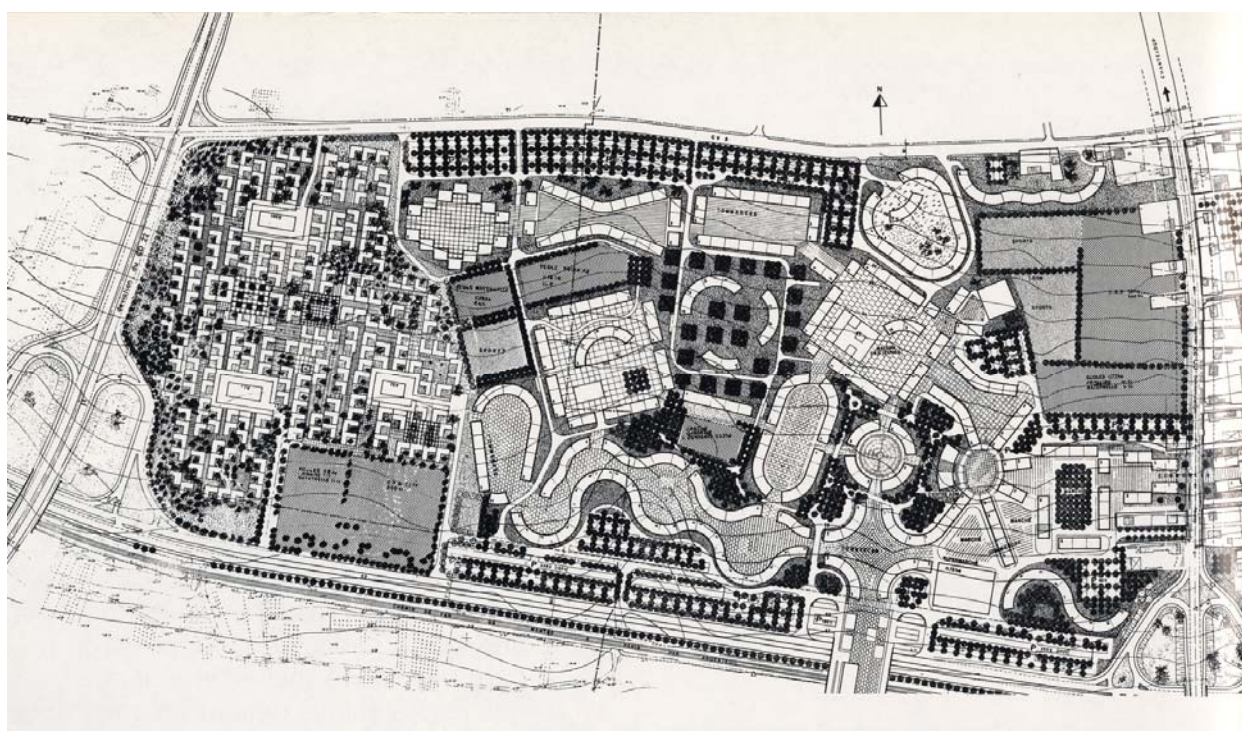
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc16 Plan de la partie ouest (depuis Triel jusqu'à la route de Poissy à Chanteloup) du projet, adopté en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. La zone sur Triel, ne comprend plus que des maisons patio.

Plan, 1969.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780969NUCA

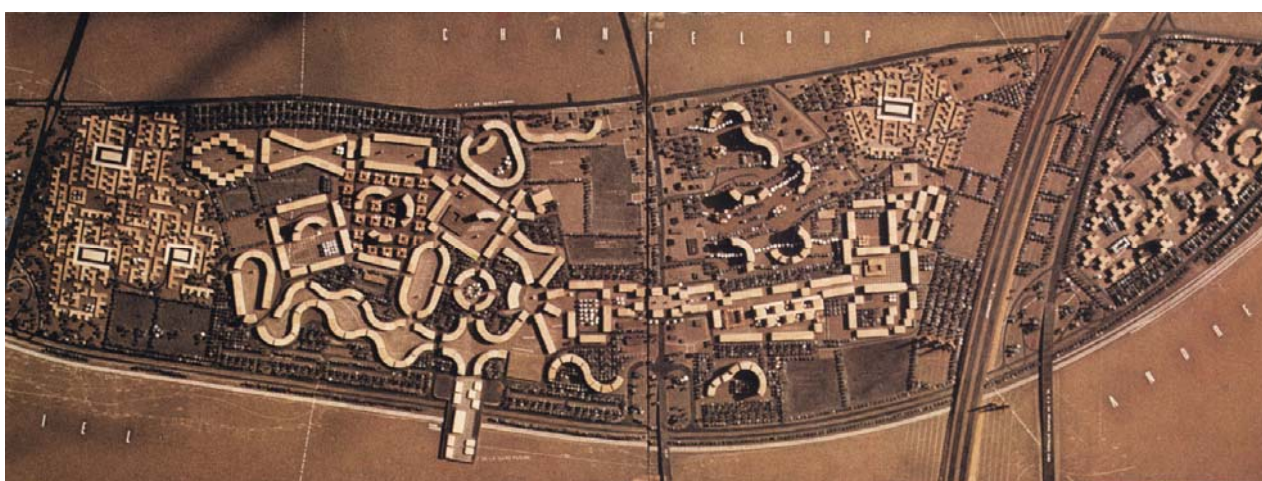


78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc17 Maquette du projet, adopté (avec un avis très favorable) en 1969 par le Conseil d'architecture et d'urbanisme du ministère de l'Équipement et du Logement. Sur 75 hectares, 4000 logements sont répartis, une nouvelle gare est créée à Chanteloup. Maquette, 1969.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 35.

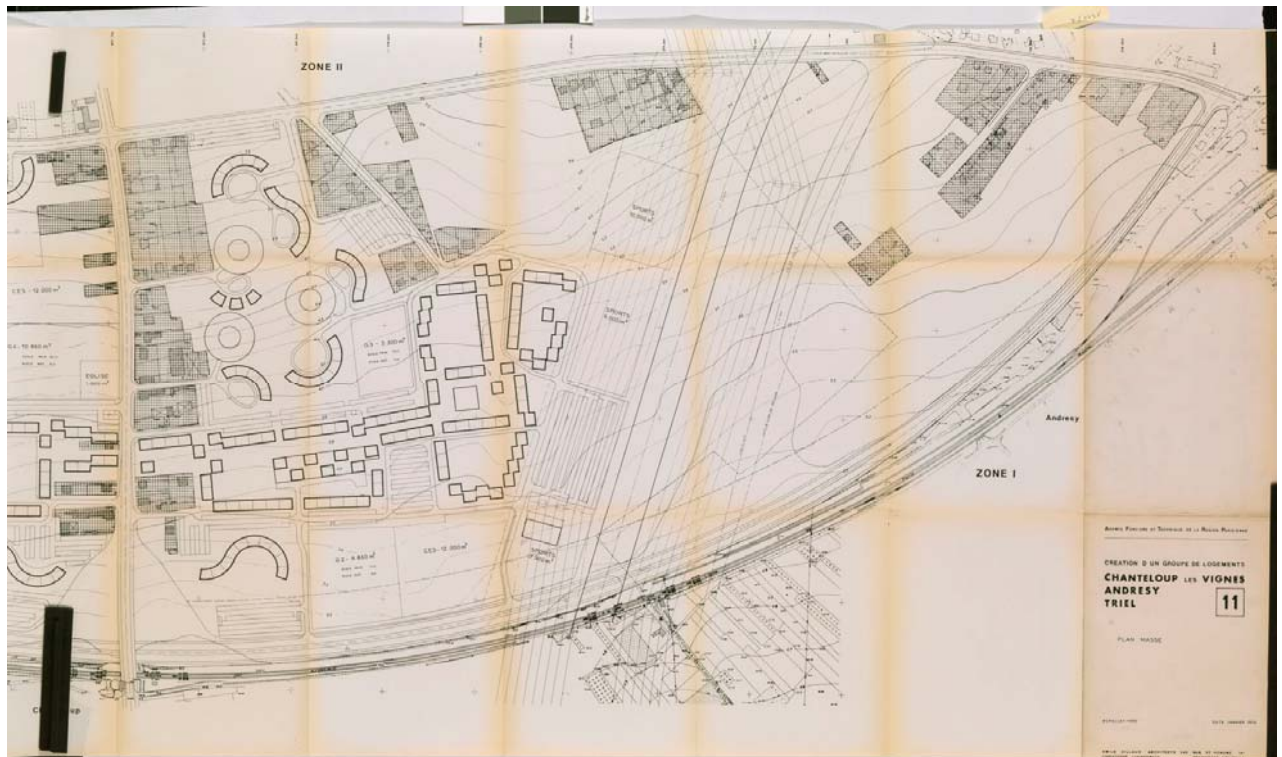
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 06780967NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc18 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, Triel. Plan masse, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Zone à l'est de la route de Poissy, les bâtiments dessinés ne concernent plus que la commune de Chanteloup.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

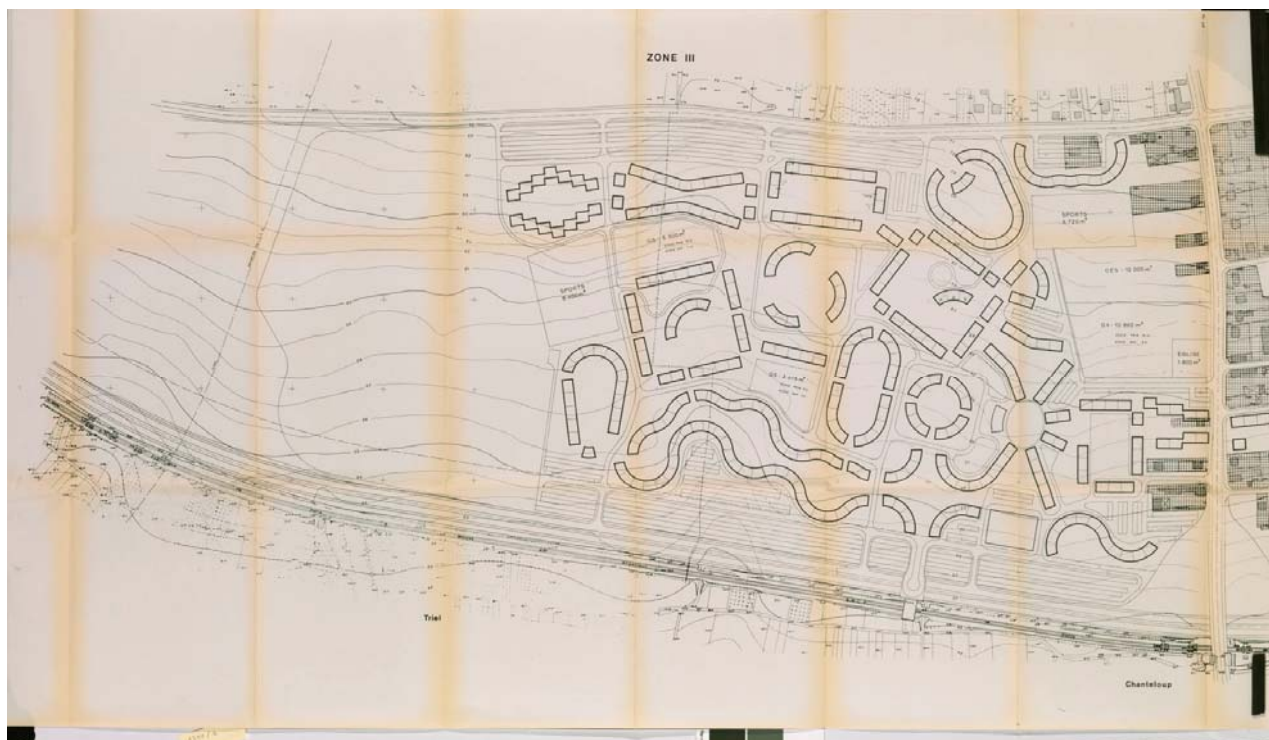
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800369NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc19 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup-les-Vignes, Andrésy, Triel. Plan masse, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Zone à l'ouest de la route de Poissy, les bâtiments dessinés ne concernent quasiment plus que la commune de Chanteloup. Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800370NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc20 Agence foncière et technique de la région parisienne. Création d'un groupe de logements. Chanteloup les Vignes, Andrésy, Triel. Répartition des logements, nombre de niveaux, janvier 1970, signé Emile Aillaud. Voir par exemple le bâtiment serpentin H qui s'échelonnait de 3 à 14 niveaux.
Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1311/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800366NUC4A



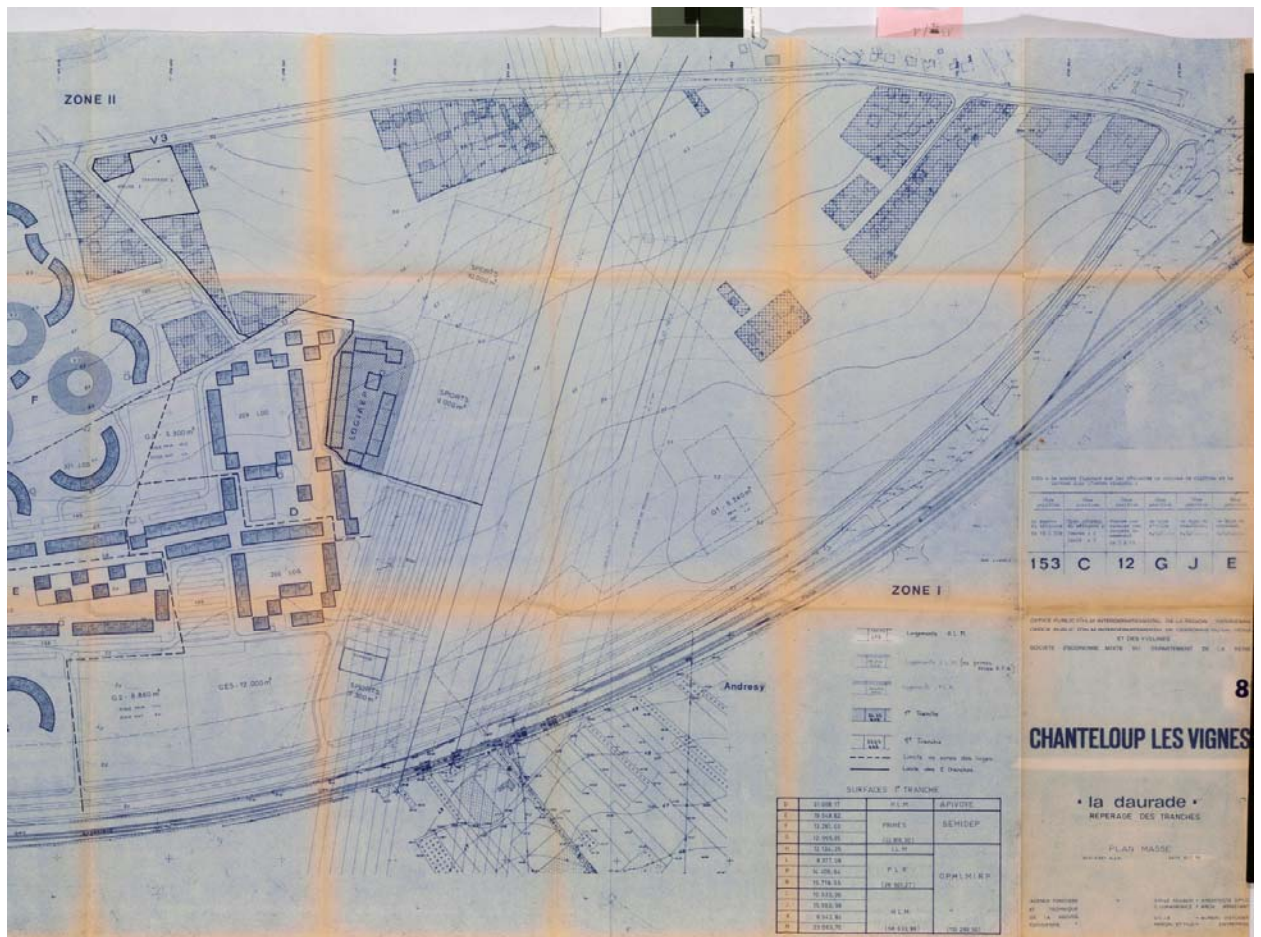
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc21 Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, Société d'économie mixte du département de la Seine. Chanteloup les Vignes, " La Daurade ", repérage des tranches, plan masse. Mai, oct. 1970, signé Emile Aillaud. Partie est de la cité. Les zones D et celle, non nommée au sud, ainsi que la E, seront finalement construites.

Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800375NUC4A



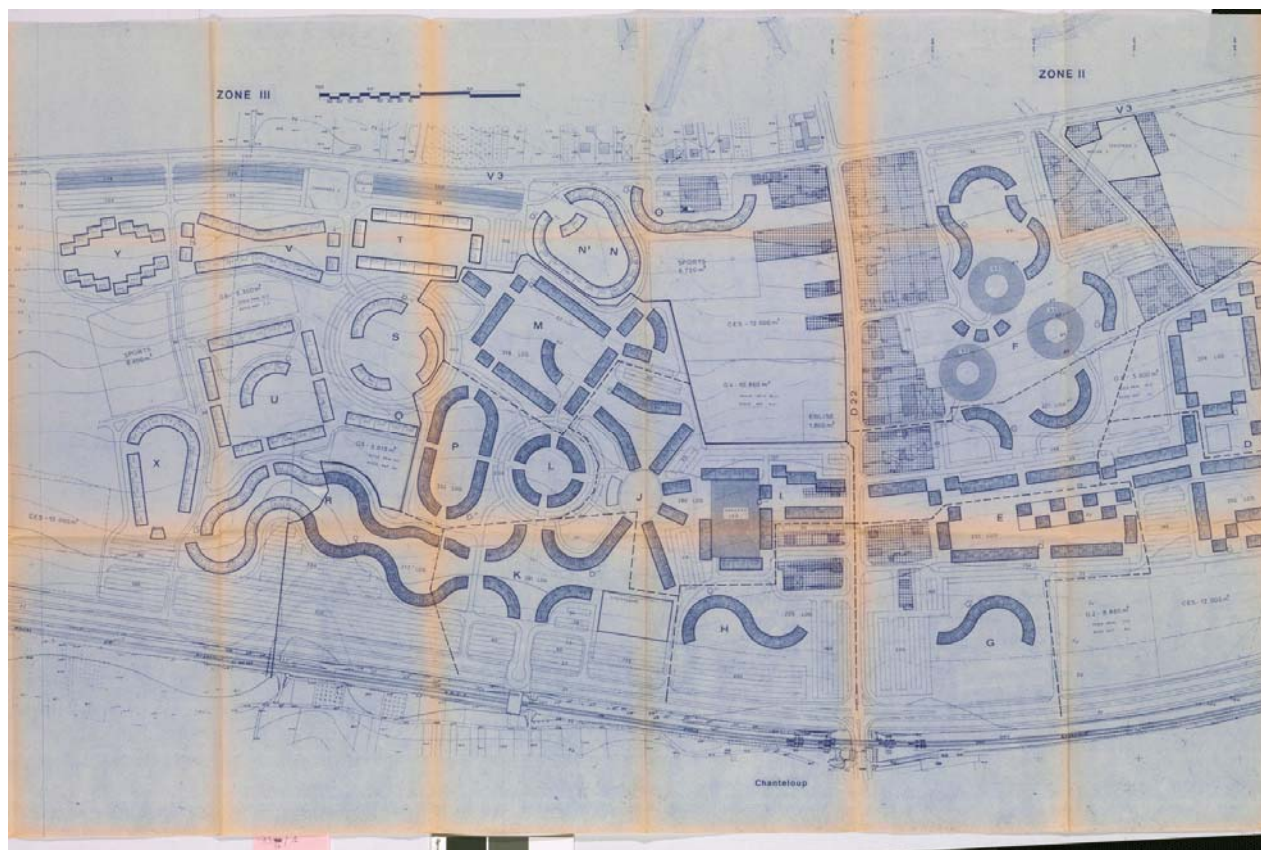
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc22 Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, Société d'économie mixte du département de la Seine. Chanteloup les Vignes, " La Daurade ", repérage des tranches, plan masse. Mai, oct. 1970, signé Emile Aillaud. Partie ouest de la cité. Les zones H, L, J, K, L, M, P et R seront finalement construites. Voir la zone R, appelée par la suite place du Bestiaire, dont les deux serpentins auraient dû se poursuivre et qui finalement seront définitivement stoppés à la première phase.

Plan, 1970, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/1.

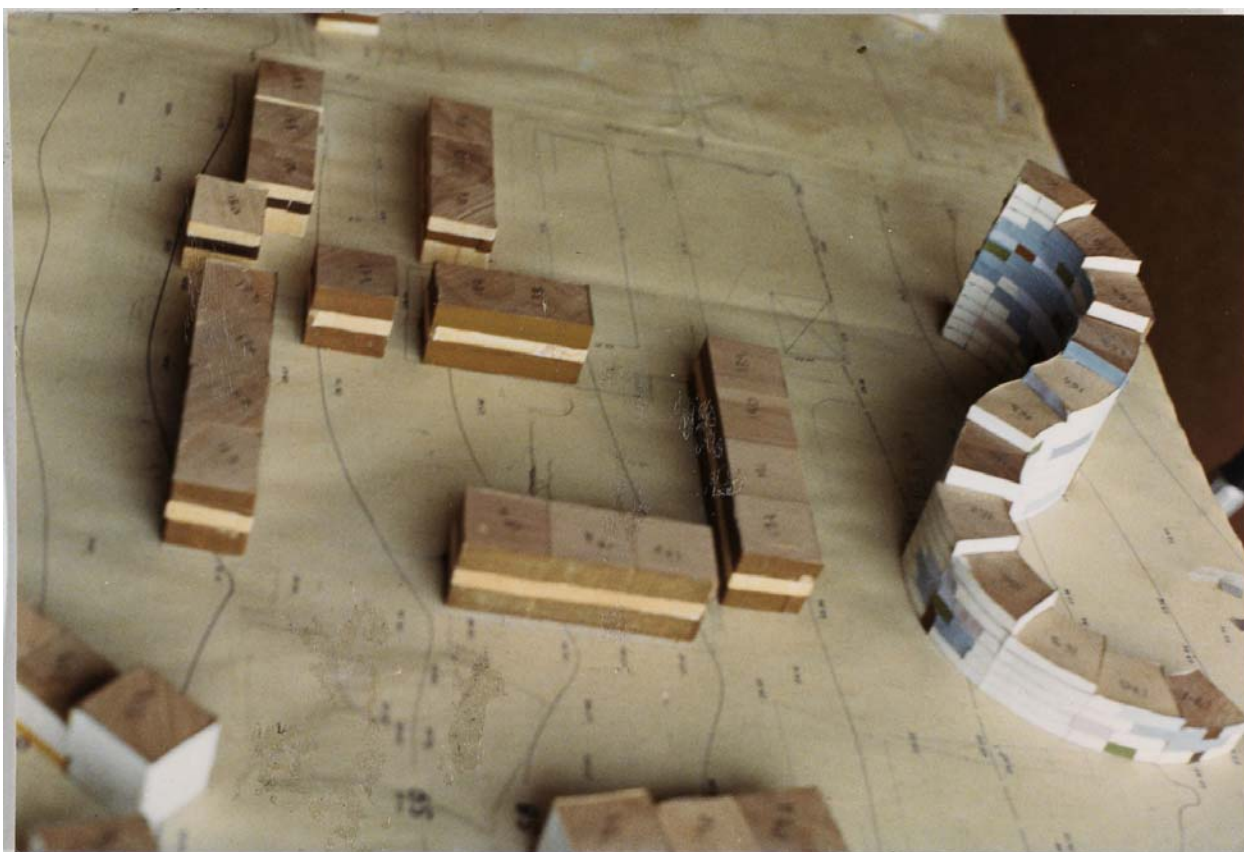
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800374NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc23 Vue d'une maquette de travail montrant le travail d'Aillaud sur l'étagement des hauteurs des bâtiments et le traitement coloré des façades.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

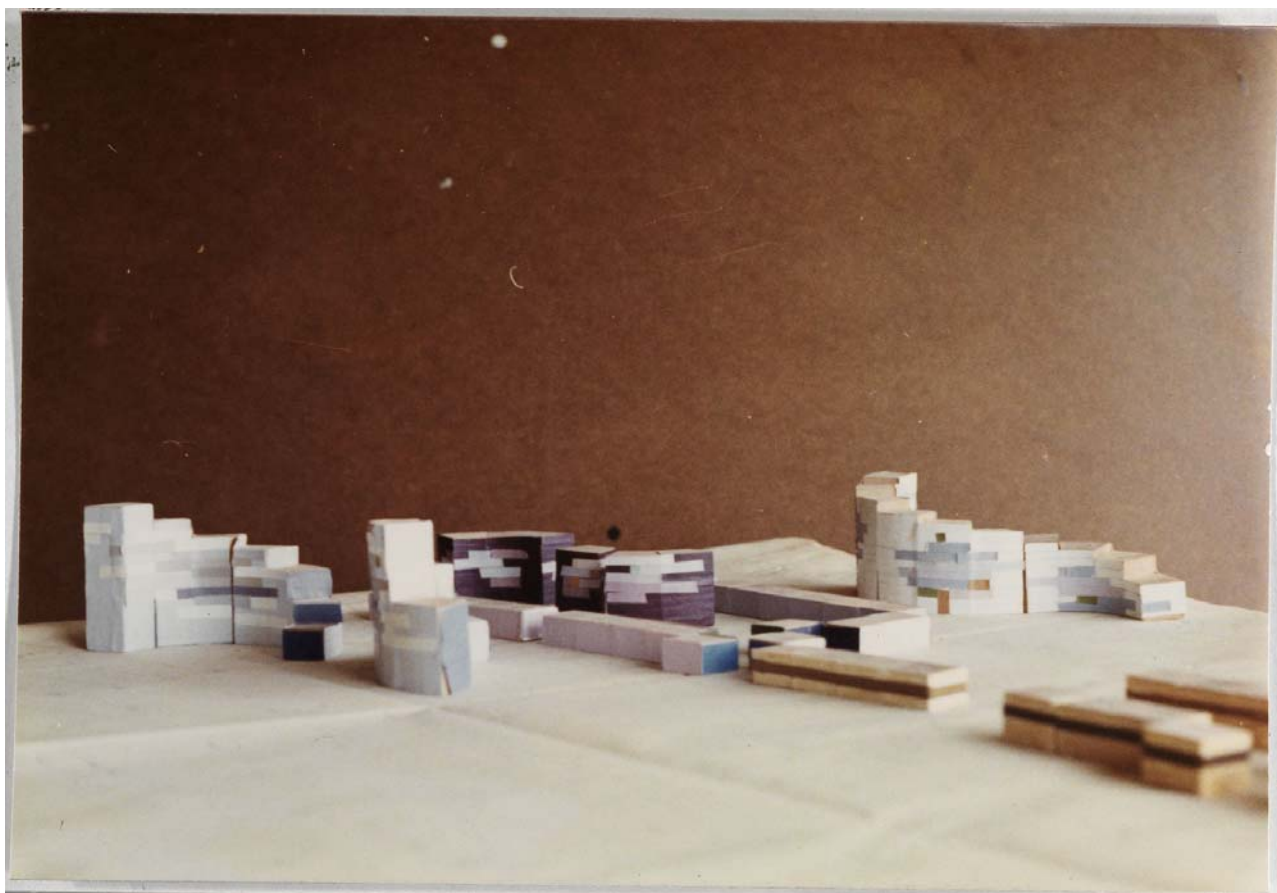
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800133NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc24 Autre vue d'une maquette de travail montrant le travail d'Aillaud sur l'édification des hauteurs des bâtiments et le traitement coloré des façades. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

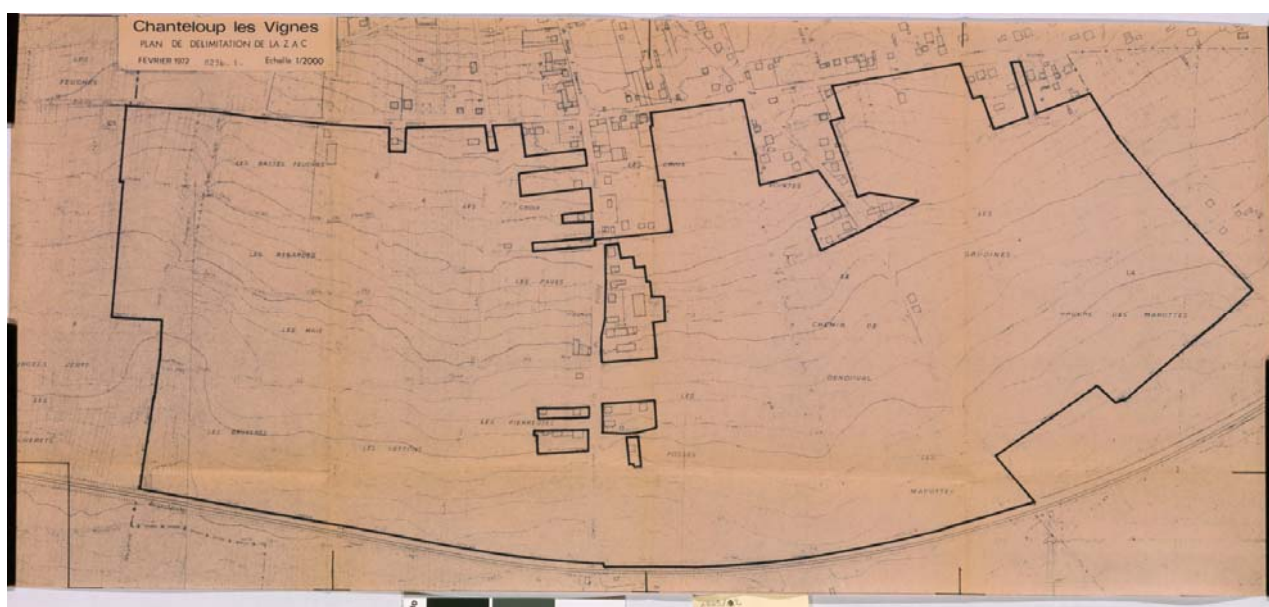
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800134NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc25 Chanteloup les Vignes, plan de délimitation de la ZAC, février 1972. On voit comment l'impossibilité d'acquérir quelques parcelles au coeur de la zone a contraint le dessin du projet définitif.
Plan, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800353NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc26 Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, équipements tertiaires, mai 1972. Emile Aillaud, architecte. Des équipements projetés, seul le groupe scolaire n° 3 a été réalisé dans un premier temps (à côté de l'église, jamais réalisée). Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte). Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800352NUC4A 02780603X



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc27 Agence foncière et technique de la région parisienne.
Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, implantation et hauteurs autorisées, mai 1972. Emile Aillaud, architecte.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800351NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc28 Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, servitudes d'utilité publique, mai 1972, revu en octobre 1973, approuvé et arrêté par le préfet en février 1974. Emile Aillaud, architecte. Les tracés hachurés correspondaient à des voies communales.

Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800355NUC4A



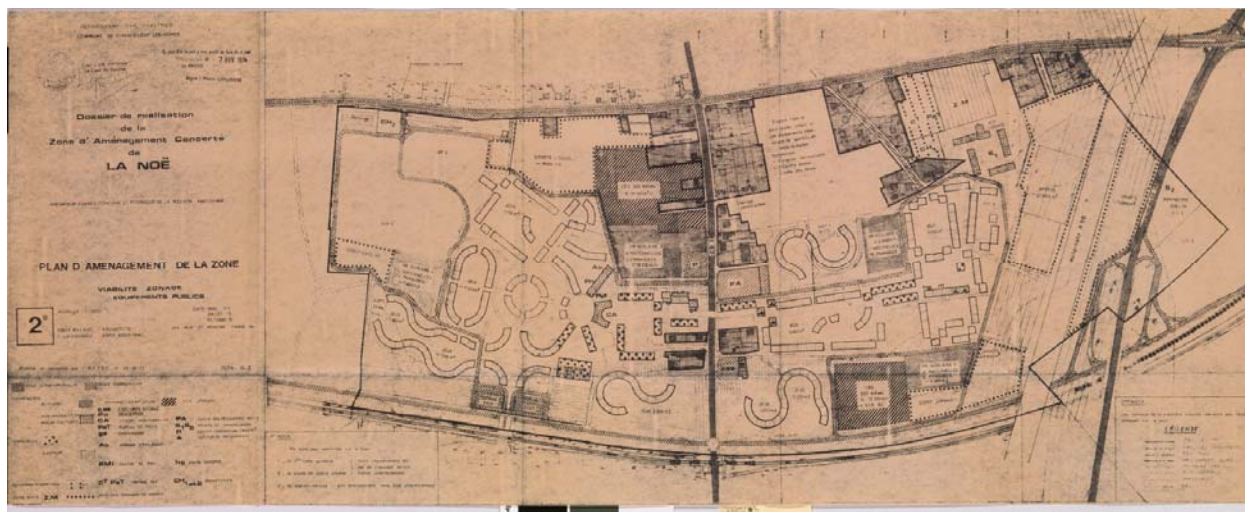
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc29 Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Plan d'aménagement de la zone, viabilité zonage, équipements publics, mai 1972, approuvé et arrêté par le préfet en février 1974. Emile Aillaud, architecte. Les tracés hachurés correspondaient à des voies communales.

Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800356NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc30 Agence foncière et technique de la région parisienne. Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Chanteloup La Daurade. Implantations et hauteurs autorisées, mai 1972, modifications octobre 1973, approuvé et arrêté par le préfet février 1974. Emile Aillaud, architecte.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1309/2.

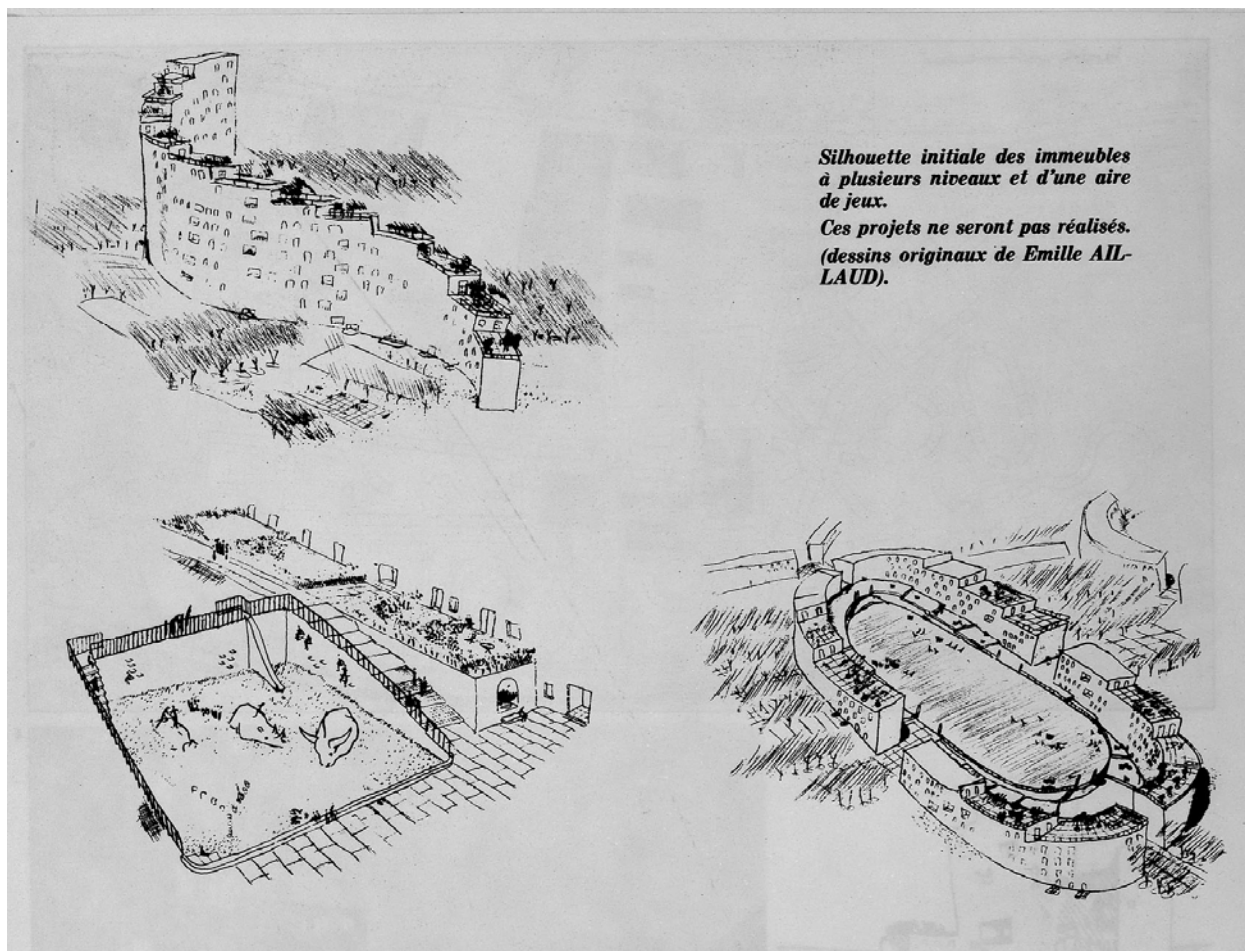
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800354NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc31 Croquis de différents bâtiments, un serpent, la place de l'Hippodrome et une aire de jeux. croquis, Aillaud, Emile (architecte). Musée de l'Ile-de-France.

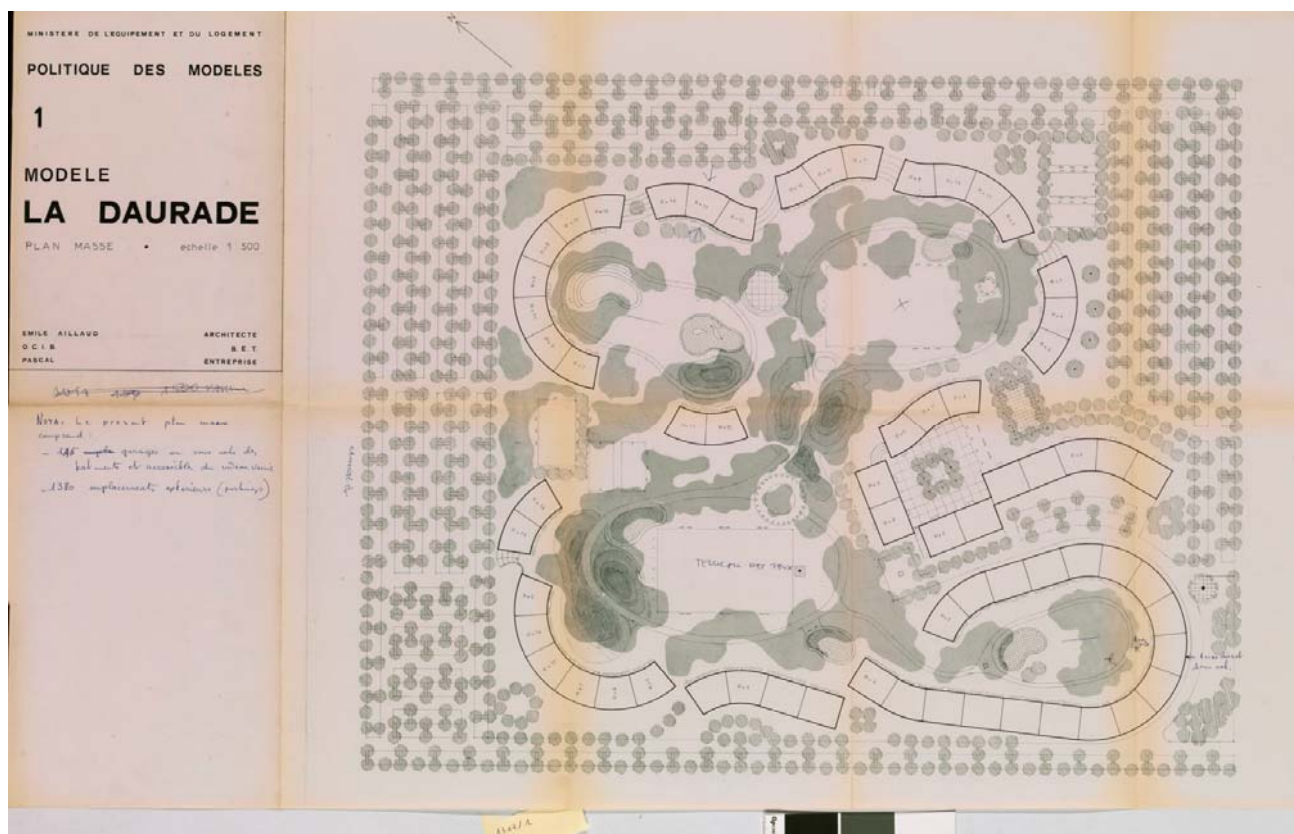
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Vialles, Jean-Bernard (reproduction) 02780604XB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc32 Ministère de l'équipement et du logement, Politique des modèles. Modèle La Daurade. Emile Aillaud, architecte. OCIB, BET. Pascal, entreprise. S. d. (les pièces écrites du dossier sont datées d'octobre 1972). Le concours des modèles 1972 comprenait 1000 logements collectifs.
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/1.

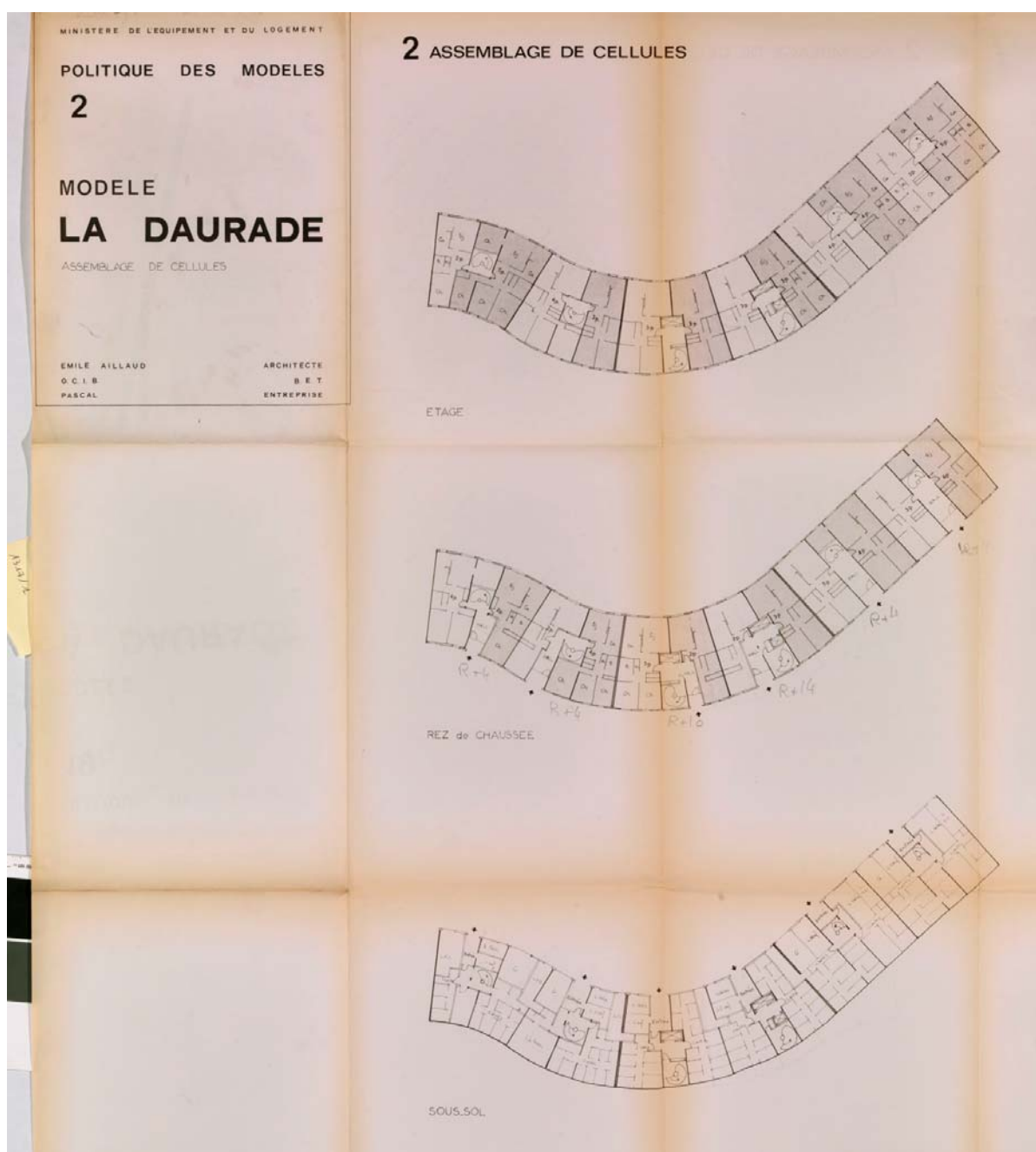
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800371NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc33 Ministère de l'équipement et du logement, Politique des modèles. Modèle La Daurade, assemblage des cellules. Emile Aillaud, architecte. OCIB, BET. Pascal, entreprise. S. d. (les pièces écrites du dossier sont datées d'octobre 1972).
Plan, 1972, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800372NUC4A



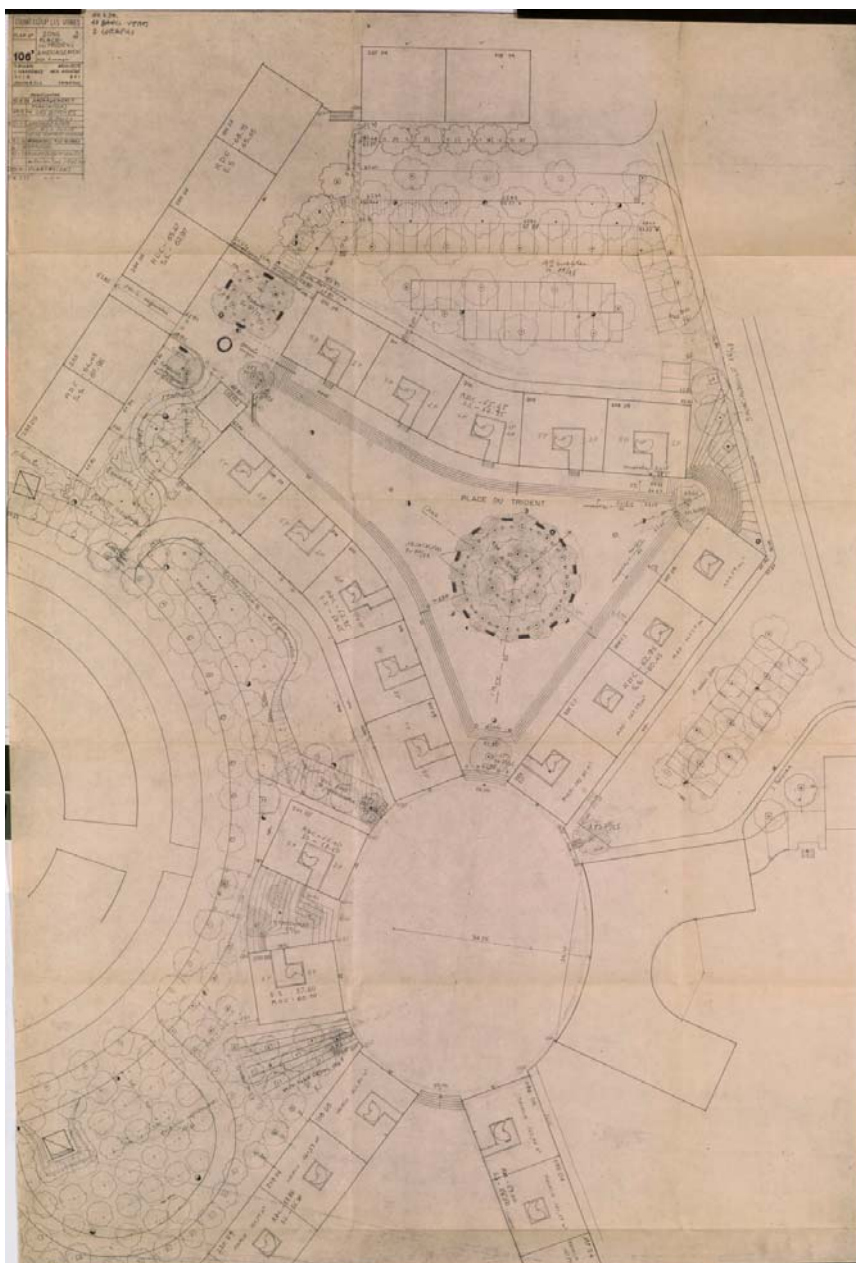
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc33 bis Plan de la zone J, place du Trident, aménagements, détails des espaces des plantations, des niveaux, des marches etc. Emile Aillaud, architecte, 1974/75. Exemple du niveau de détail des plans d'Aillaud pour les espaces publics. A noter : l'implantation de l'hôtel de ville (jamais construit) qui aurait dû refermer la place de la Coquille.

Plan, 1974/75, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1312/1.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800373NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc34 Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, société la Lutèce, Société immobilière de Pissefontaine, Société coopérative de l'Ile de France. Chanteloup-les-Vignes, La Daurade, plan de recollement n° 2 des espaces verts, octobre 1975. Emile Aillaud architecte. Partie est de la cité.

Plan, 1975, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800378NUC4A



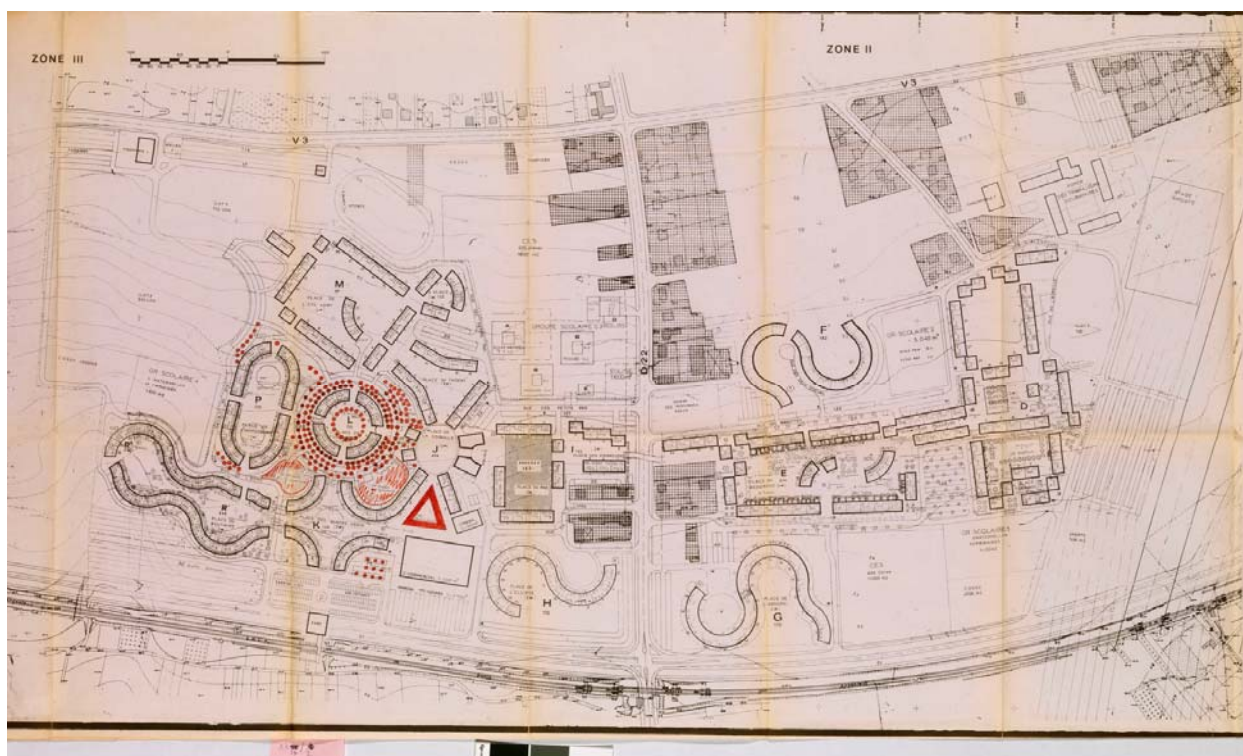
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc35 Office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne, office public d'HLM interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines, société la Lutèce, Société immobilière de Pissefontaine, Société coopérative de l'Ile de France. Chanteloup-les-Vignes, La Daurade, plan de recollement n° 2 des espaces verts, octobre 1975. Emile Aillaud architecte. Partie ouest de la cité.

Plan, 1975, Aillaud, Emile (architecte).

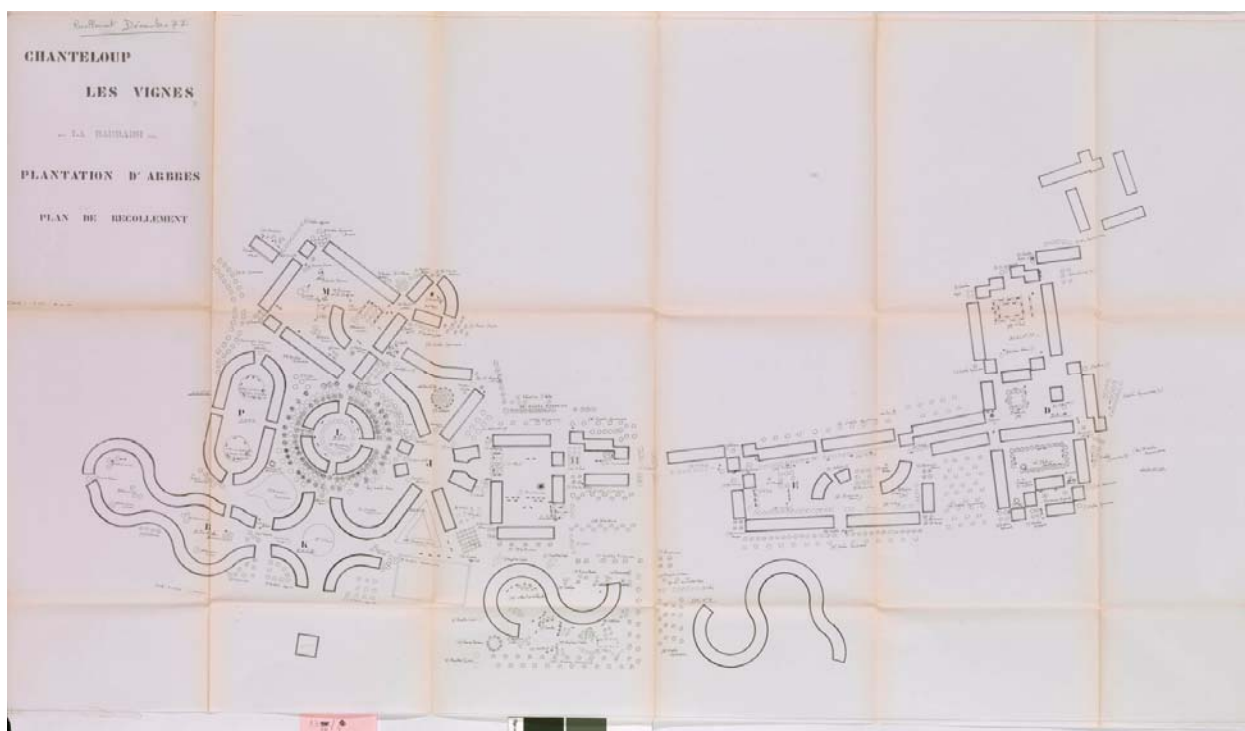
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800377NUC4A

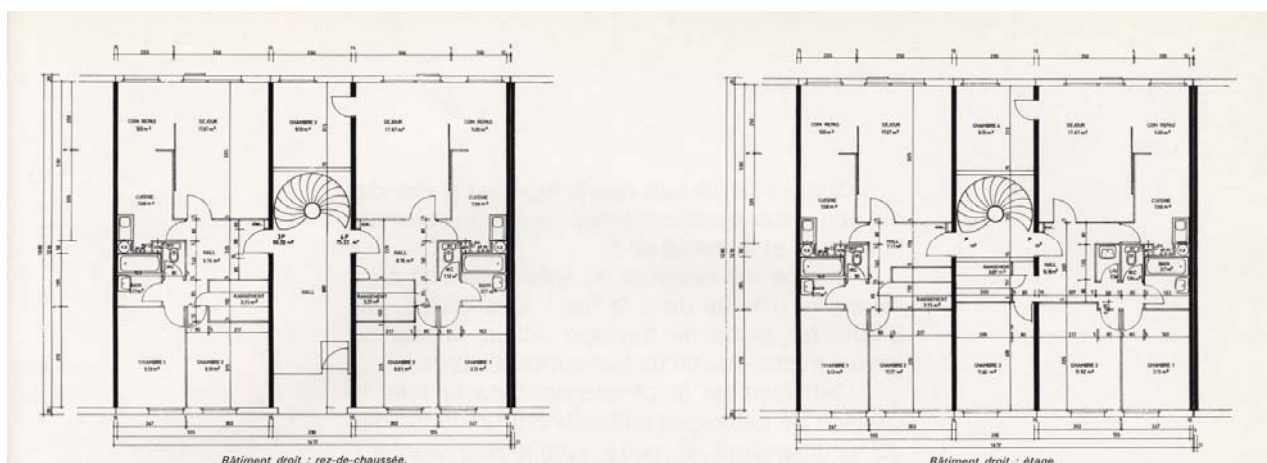


78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc36 Chanteloup les Vignes, la Daurade. Plantation d'arbres, plan de recollement, décembre 1977. N. s. Plan, 1977. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1314/2. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800376NUC4A

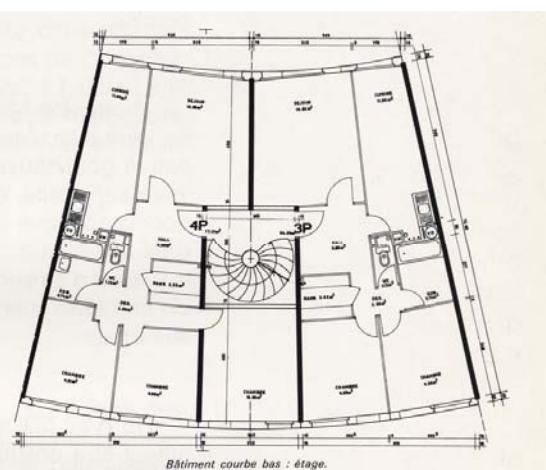
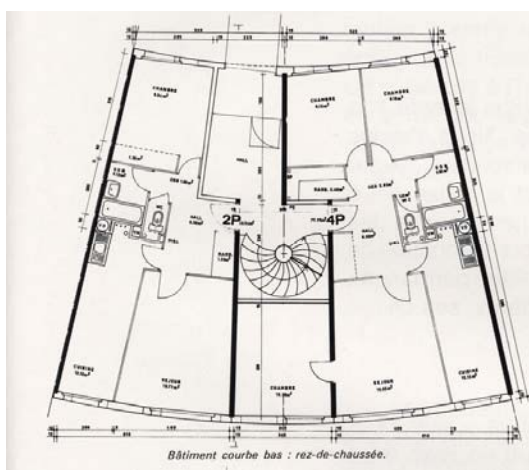


doc37	Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment droit. Plan, vers 1970. Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 175.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780976NUCA
-------	--	--



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

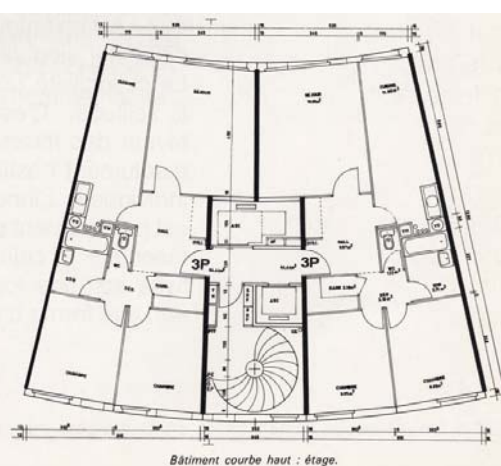
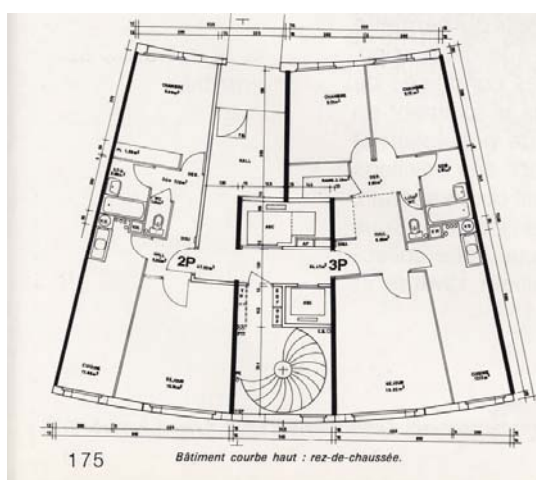
- doc38 Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment courbe bas. (c) Région Ile-de-France -
Plan, vers 1970. Inventaire général du
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la patrimoine culturel /
Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. Kruszyk, Laurent
175. 06780975NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc39 Plans du RDC et d'un étage type d'une trame (2 appartements traversant) de bâtiment courbe haut. L'ensemble est desservi par un escalier et deux ascenseurs.
Plan, vers 1970.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 175.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780974NUCA



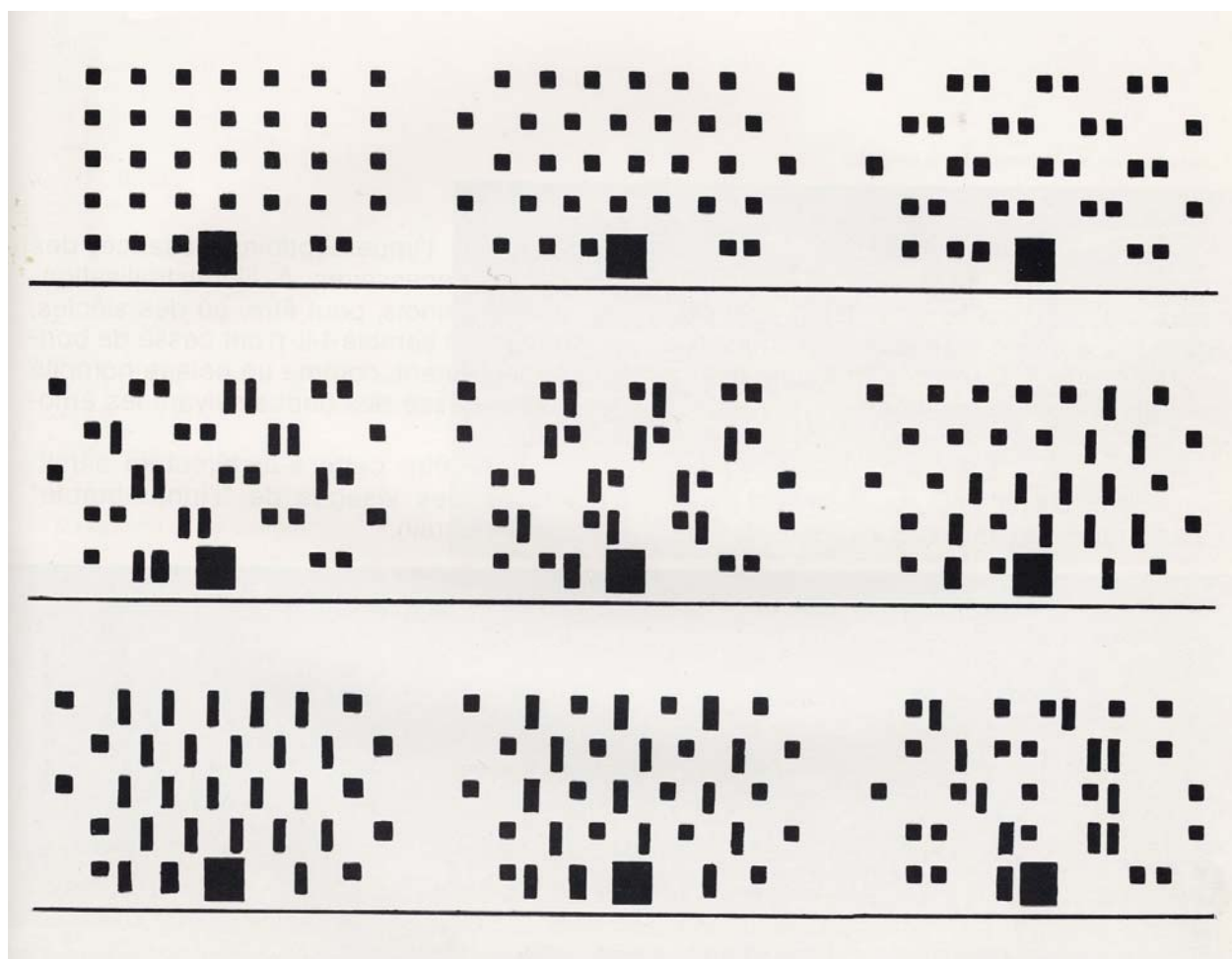
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc40 Essais de compositions des élévations en rythmes larges et complexes sur la base des cinq types différents de fenêtres (fenêtre carrée 1,30 x 1,30 ; fenêtre avec porte-fenêtre étroite 0,60 x 1,30 et 0,60 x 2,00 ; fenêtre avec porte-fenêtre large 1,30 x 1,30 et 0,80 x 2,00 ; porte-fenêtre large 0,80 x 2,00 et grande baie carrée avec porte-fenêtre 2,10 x 2,10). Aillaud cherche à éviter la monotonie de l'ordonnance répétitive du grand ensemble habituel.

Schéma, vers 1970.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 169.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780973NUCA



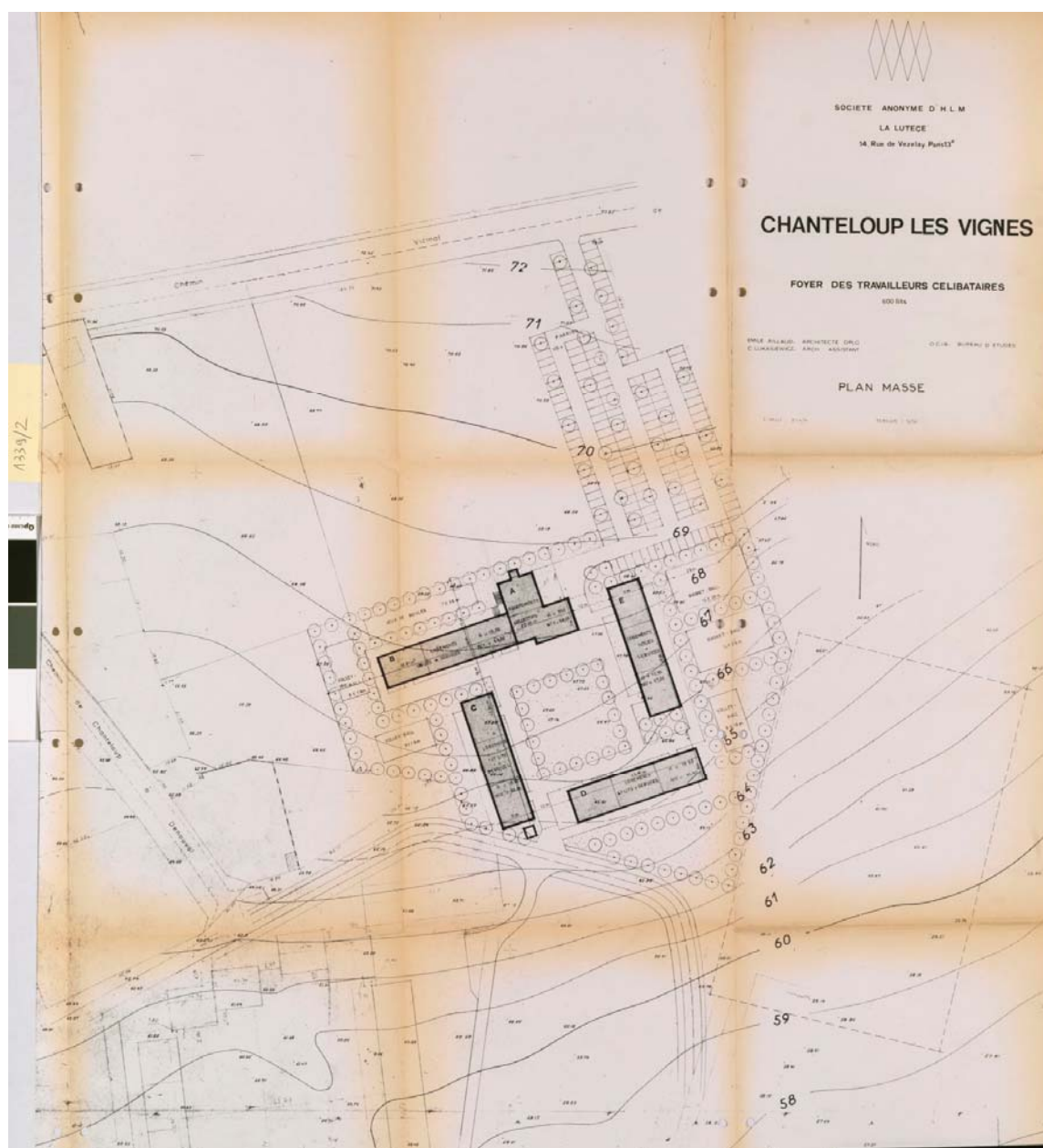
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc41 Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Plan masse. Emile Aillaud architecte. Plan n. d. (vers 1972). L'ensemble construit à l'est de la cour Verte, suivant des prestations similaires à celles de l'opération de la Daurade, a été détruit dans les années 1980.

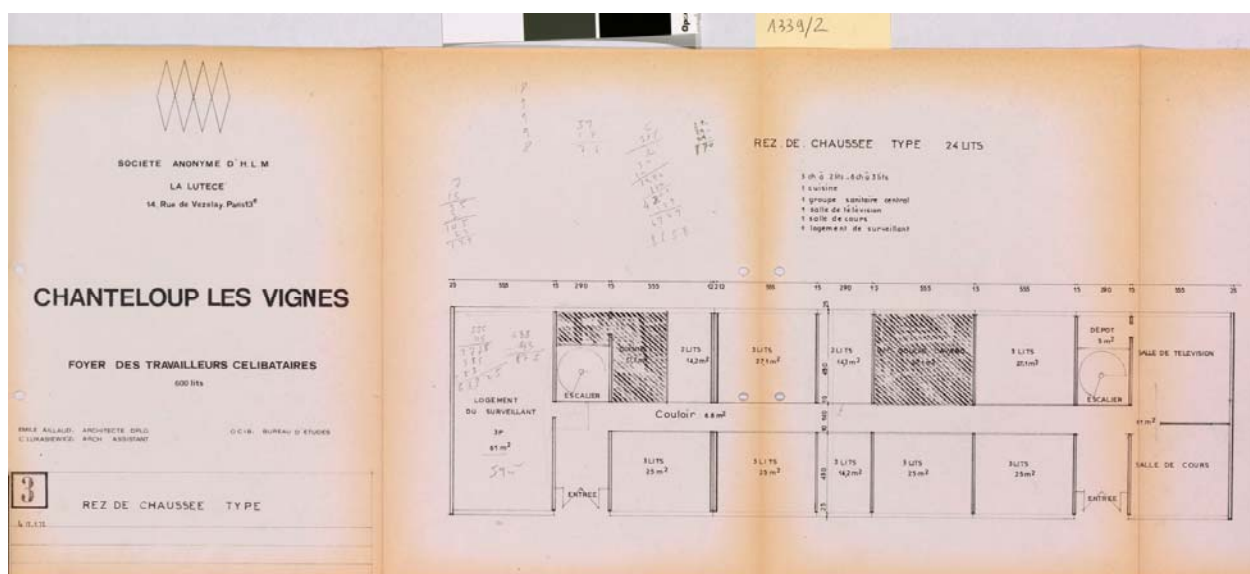
Plan, 1972.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800385NUC4A

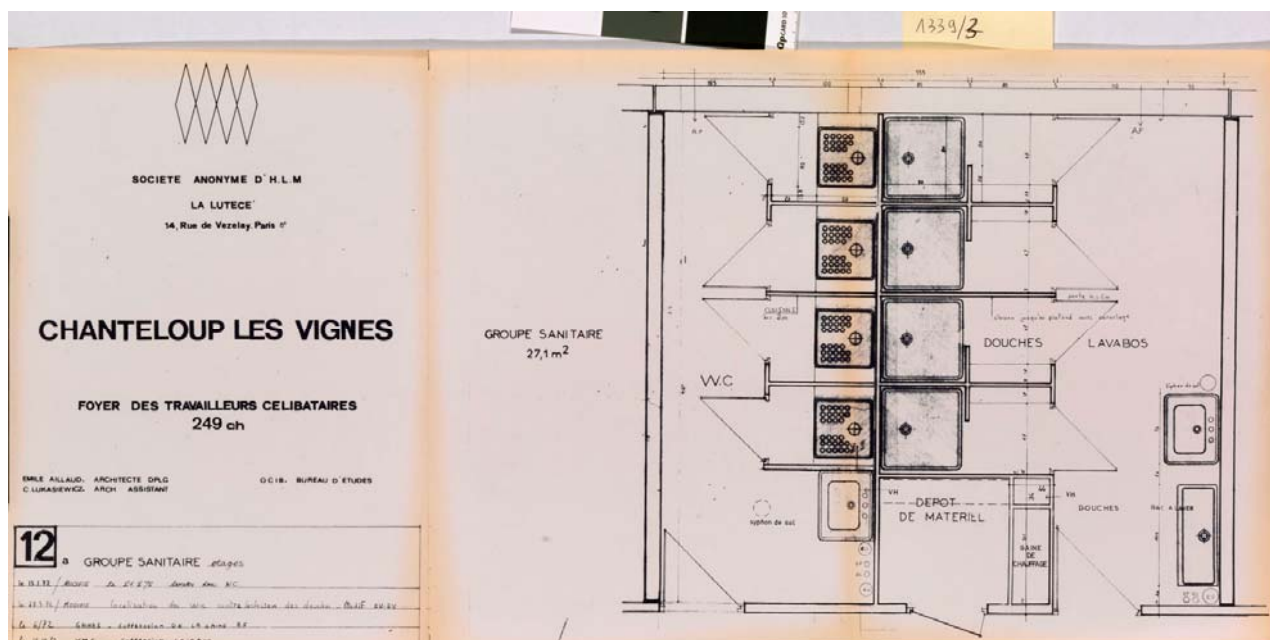


doc42	Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Plan d'un rez-de-chaussée type. Emile Aillaud architecte. janvier 1972. Plan, 1972. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2.	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800386NUC4A
-------	---	---



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

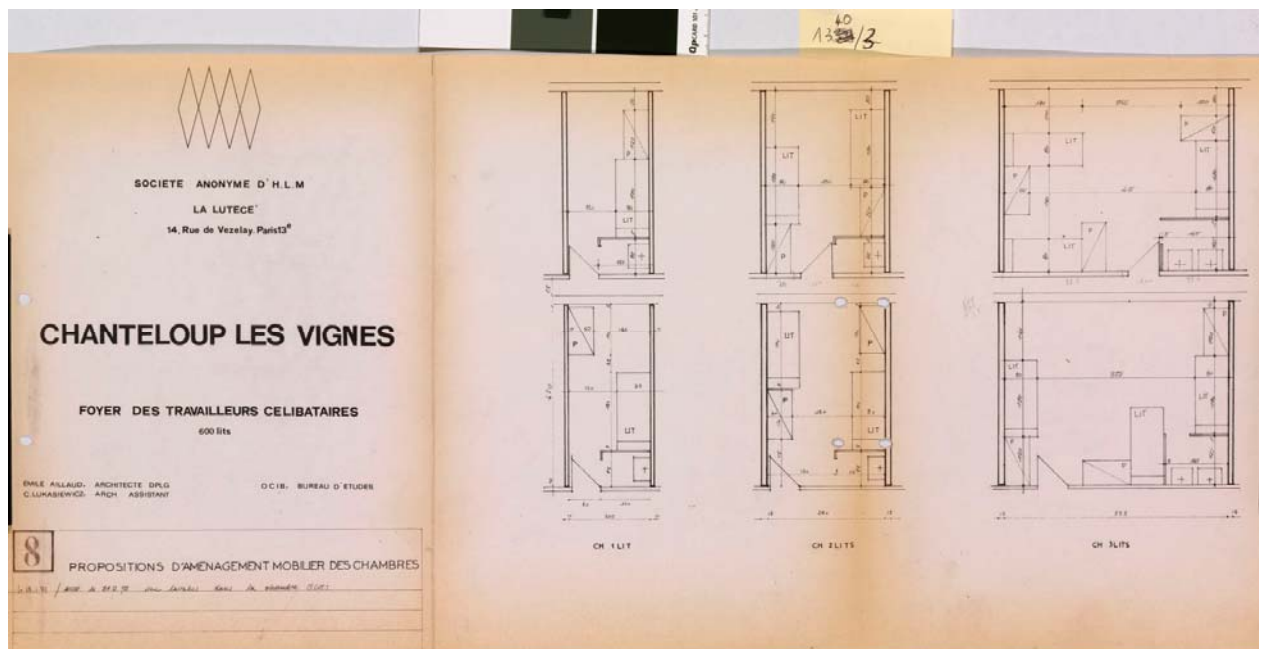
- doc43 Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 249 chambres. Plan d'un groupe sanitaire en étage. Emile Aillaud architecte. Janvier/octobre 1972. Le cartouche indique les modificatifs successifs, dont la dernière : suppression des lavabos, pour ne conserver qu'un bac à laver et un lavabo pour quatre douches. Plan, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1339/2.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800387NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc44 Société anonyme d'HLM La Lutèce. Chanteloup les Vignes, foyer des travailleurs célibataires, 600 lits. Proposition d'aménagement mobilier des chambres. Emile Aillaud architecte. Janvier 1972. Les travailleurs sont répartis dans des chambres individuelles (9,45 m²), chambres doubles (15,20 m²) ou chambres à trois lits (29 m²). Plan, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1340/3.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800388NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc45 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Plan du rez-de-jardin, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800380NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc46 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Plan de l'étage, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

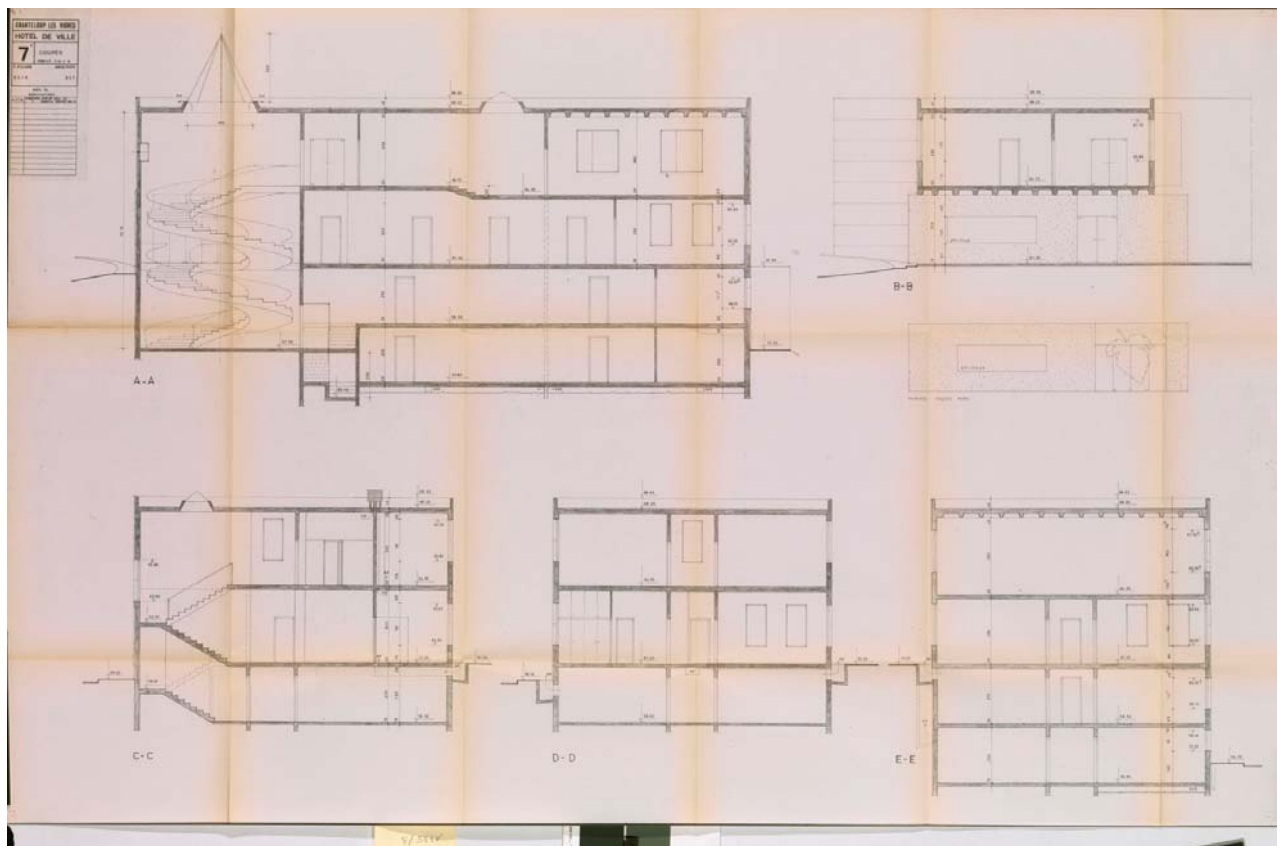
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800379NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc47 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Coupes, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

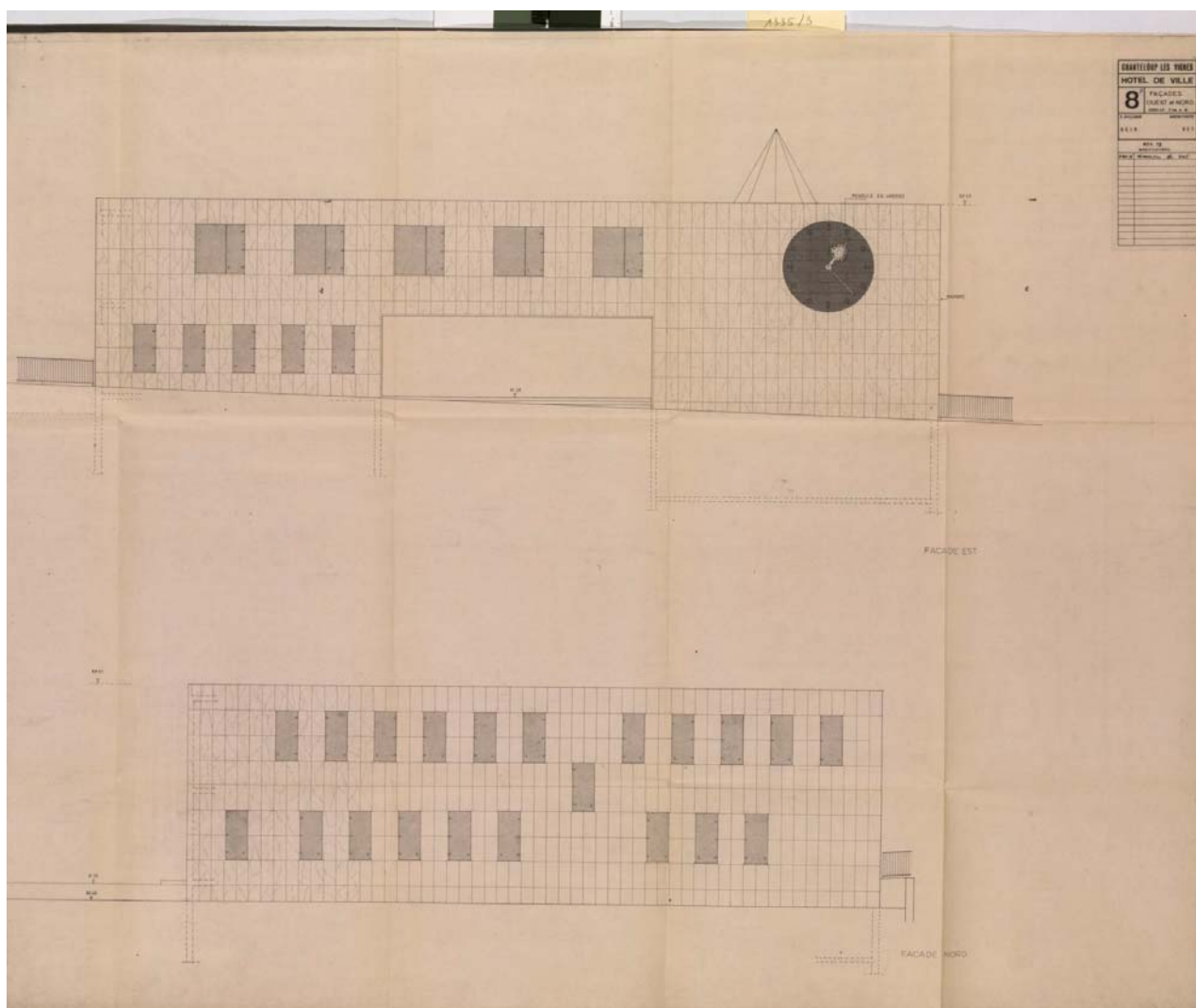
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800381NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc48 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façades ouest et nord, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

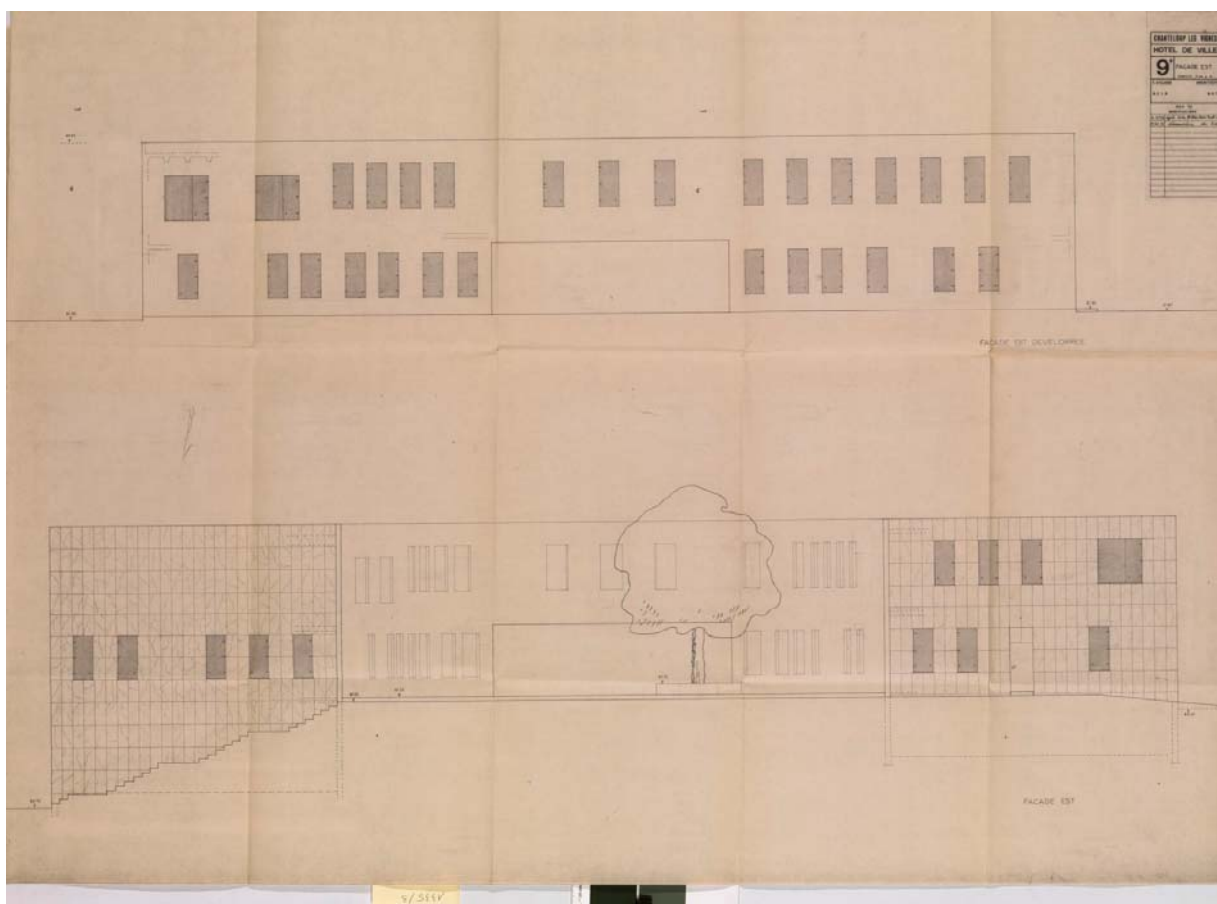
(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800383NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc49 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façade est, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.
Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800382NUC4A



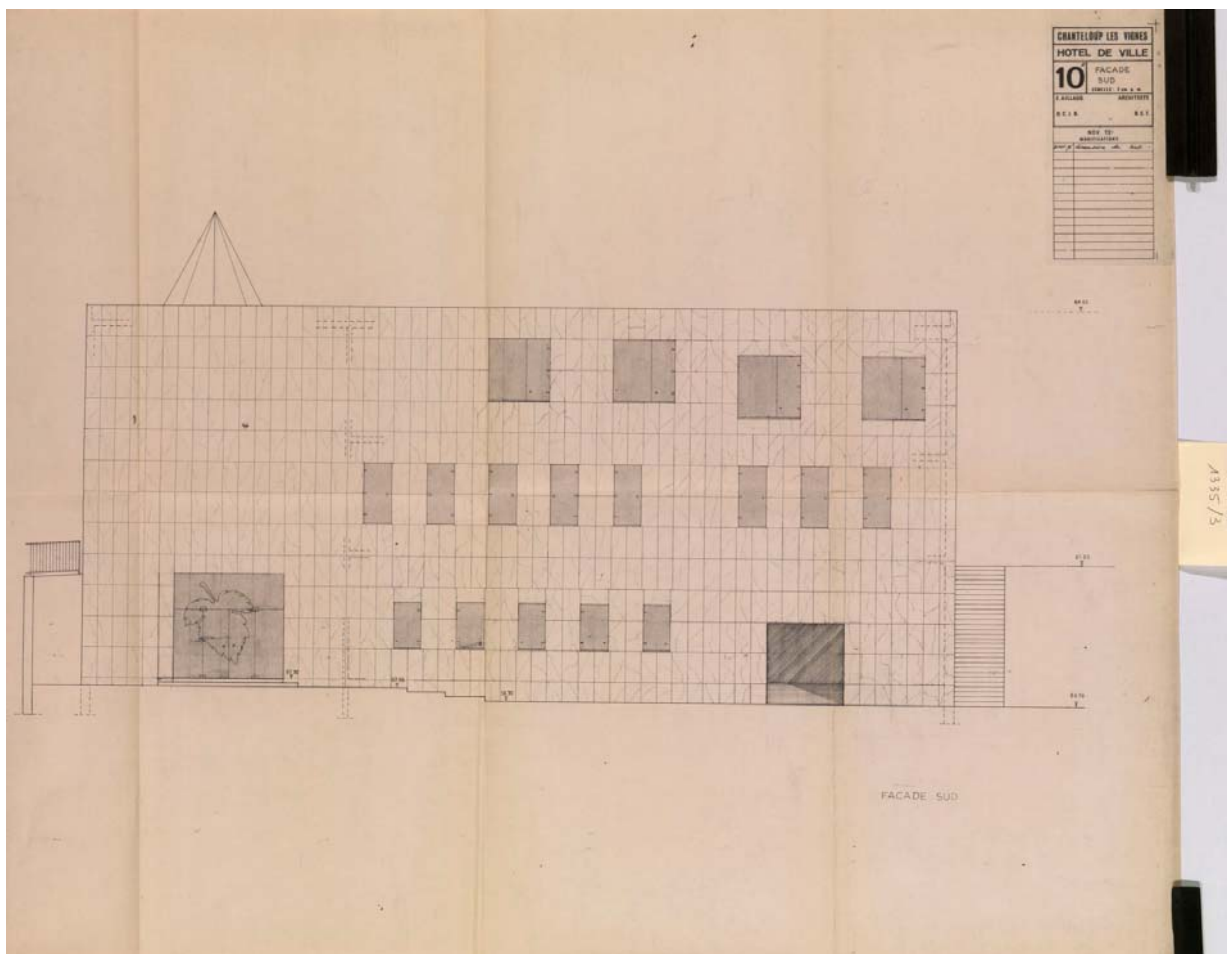
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc50 Chanteloup les Vignes, hôtel de ville. Façade sud, 1974. Emile Aillaud architecte. Le bâtiment n'a pas été construit. Les façades étaient prévues recouvertes de marbre blanc.

Plan, 1974, Aillaud, Emile (architecte).

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1335/3.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800384NUC4A



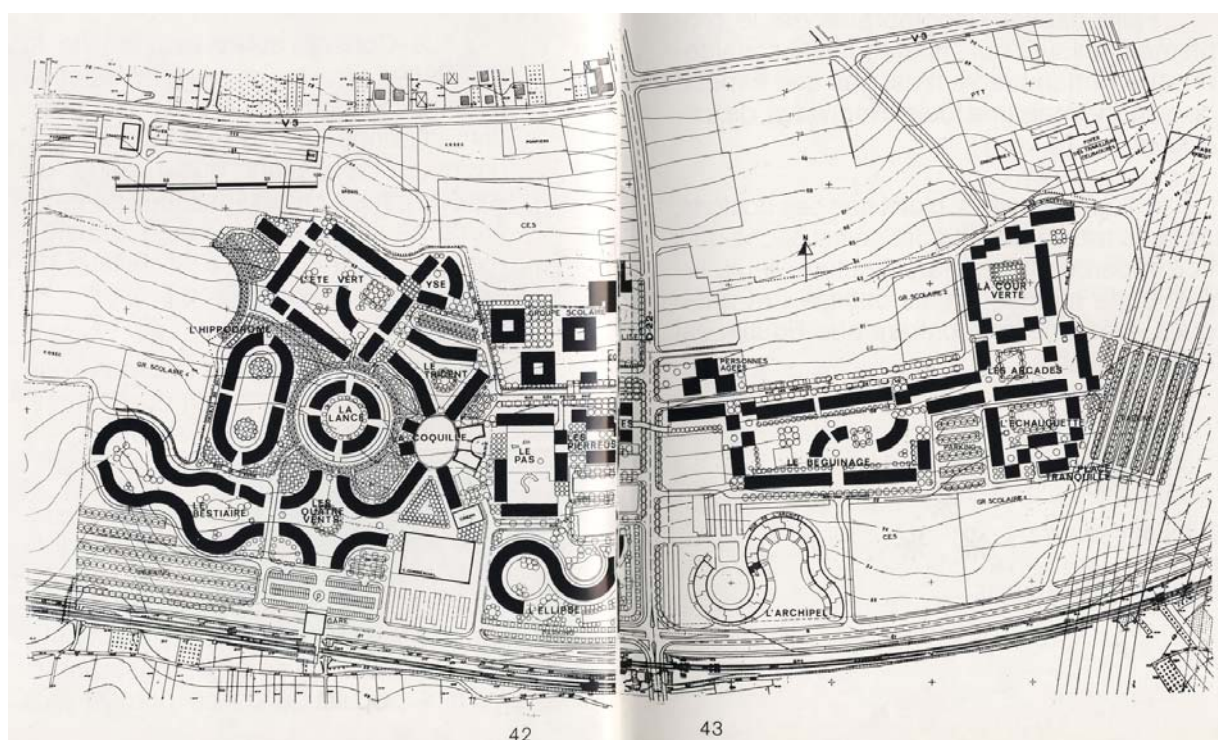
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc50 bis Plan des constructions qui ont finalement été réalisées, entièrement recentrées sur la commune de Chanteloup. Les noms des places créées sont indiqués.

Plan, vers 1972.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 42-43.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780971NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc51 Panneau de chantier de la ZAC de Chanteloup, précisant " première tranche 2659 logements ". Une banderole portant le slogan " non à la daurade et à ses requins " le recouvre en partie. Photographie, vers 1974. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800128NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc52 Couverture du n° 3 de juillet/août 1975 du Chant du Loup, journal du comité de sauvegarde de Chanteloup et environs, comportant une caricature d'Aillaud, représenté avec un de ses immeubles sous le bras, se débattant avec un loup. Chanteloup-les-Vignes.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 07780565NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc53 Photo du chantier, on observe la mise en place de panneaux préfabriqués en RDC.
Photographie, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800129NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc54 Vue du chantier, bâtiment courbe en construction au second plan ; au premier plan, escaliers pré-fabriqués stockés au sol.
Photographie, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

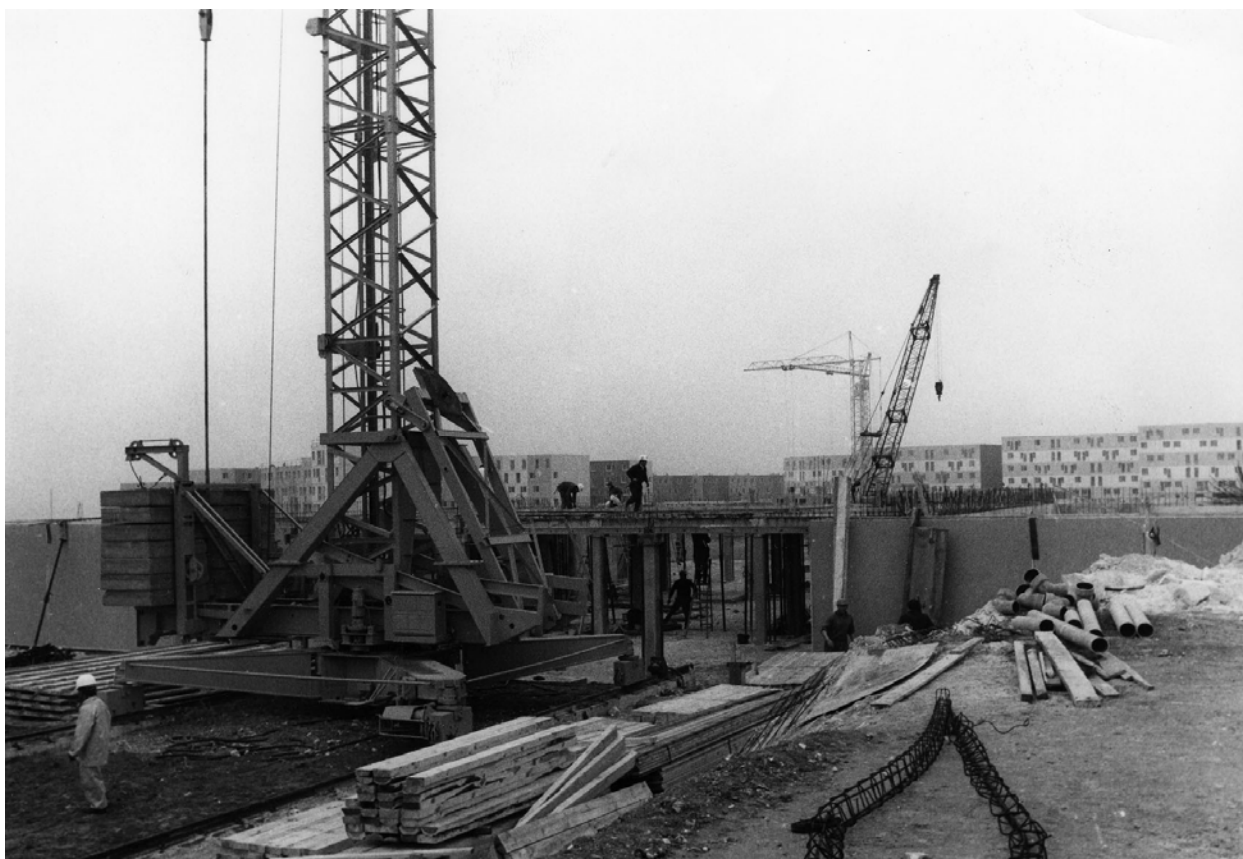
(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800132NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc55 Vue du chantier prise le 17 avril 1973. Au premier plan, une grue posée sur des rails. Photographie, 1973. Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780977NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc56 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, détail de la mise en place d'un élément de façade préfabriqué (les panneaux comprennent les huisseries et le revêtement de céramique, placé en fond de moule au moment du coulage du béton).
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780978NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc57 Vue du chantier prise depuis les voies de chemin de fer. A droite, un camion transporte un panneau préfabriqué de RDC. Photographie, 1972.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800131NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc58 Autre vue du chantier.

Photographie, 1972.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2
2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du patrimoine
culturel /
Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800130NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc59 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, au niveau de la future place de l'Hippodrome.
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent (reproduction)
06780979NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc60 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, au niveau de la future place du Bestiaire. Mise en place des pavés de l'enclos destiné à accueillir sur une étendue de sable, le serpent.
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780980NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc61 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, depuis la première enceinte de la place du Bestiaire, vers la seconde, accueillant l'hippopotame en cours de construction.
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.
- (c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780981NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc62 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la seconde enceinte de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame conçu par Laurence Rieti, vu de face et son enclos en cours de construction. Photographie, 1973. Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780982NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc63 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la seconde enceinte de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame vu de dos et son enclos en cours de construction.
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780983NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc64 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la place du Bestiaire. Au premier plan, l'hippopotame vu de face dont seule la partie supérieure de la gueule est façonnée, encore supportée par une armature de bastings. Le ferrailage de la partie inférieure de la gueule est en place. Photographie, 1973. Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780984NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc65 Vue du chantier prise le 17 avril 1973, de la place de l'Hippodrome. Le revêtement de sol de la place n'est pas encore posé, les arbres des deux rond-points sont en cours de plantation.
Photographie, 1973.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780985NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc66 Vue prise en 1976. Passage entre la place du Béguinage et la place des Arcades. De part et d'autre, les RDC accueillent des locaux commerciaux encore en chantier.
Photographie, 1976.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780987NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc66 bis Vue de la place du Pied, lors de la pose de la sculpture. On aperçoit, au second plan, Emile Aillaud. Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800127NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

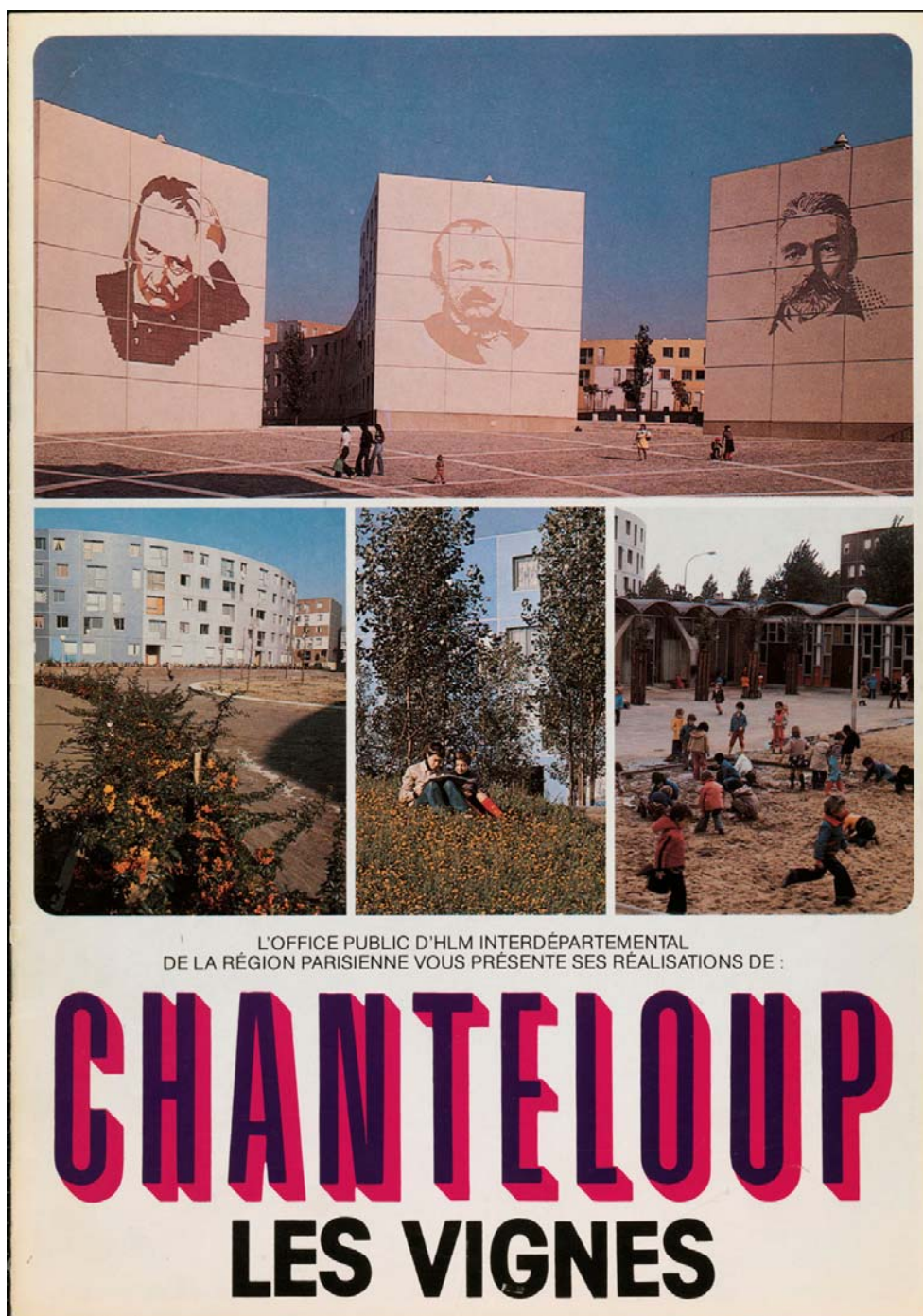
- doc67 Vue prise en 1976. La place du Pas, depuis le haut d'un immeuble. Au centre, la sculpture conçue par Laurence Rieti d'un pied de près de 8 m, fabriqué en béton époxy moulé. Photographie, 1976. Chanteloup-les-Vignes, mairie.
- (c) Ville de Chanteloup-les-Vignes / Kruszyk, Laurent (reproduction) 06780989NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc68 Page de couverture de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800404NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc69 Page intitulée " Venez vivre à Chanteloup " de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800405NUC4A

Venez vivre à Chanteloup

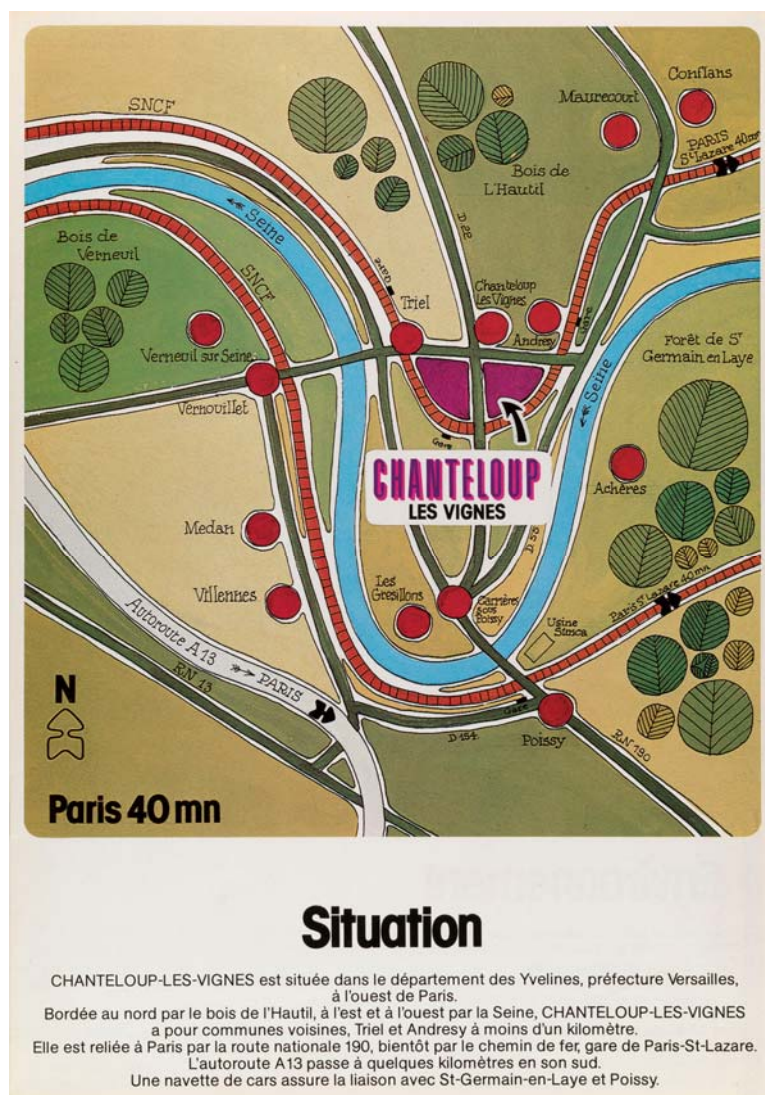
Parce que CHANTELOUP-LES-VIGNES est une ville née du besoin de vivre ensemble.
Une ville composée de rues, de places, d'immeubles variés, d'arbres, d'espaces verts ; un endroit où la voisinage est possible.
Vivre à CHANTELOUP-LES-VIGNES, c'est, à quarante minutes de la gare St-Lazare, le cœur de Paris, vivre en lieu étudié pour l'homme d'aujourd'hui.
L'Office a fait construire par l'un des plus grands architectes français, Emile AILLAUD, 2500 logements, soit une petite ville, jeune, une petite ville heureuse.
CHANTELOUP-LES-VIGNES répond à vos besoins, à vos exigences.
CHANTELOUP-LES-VIGNES, une petite ville située dans une boucle de la Seine, près de Paris.



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc70 Page intitulée " Situation " de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

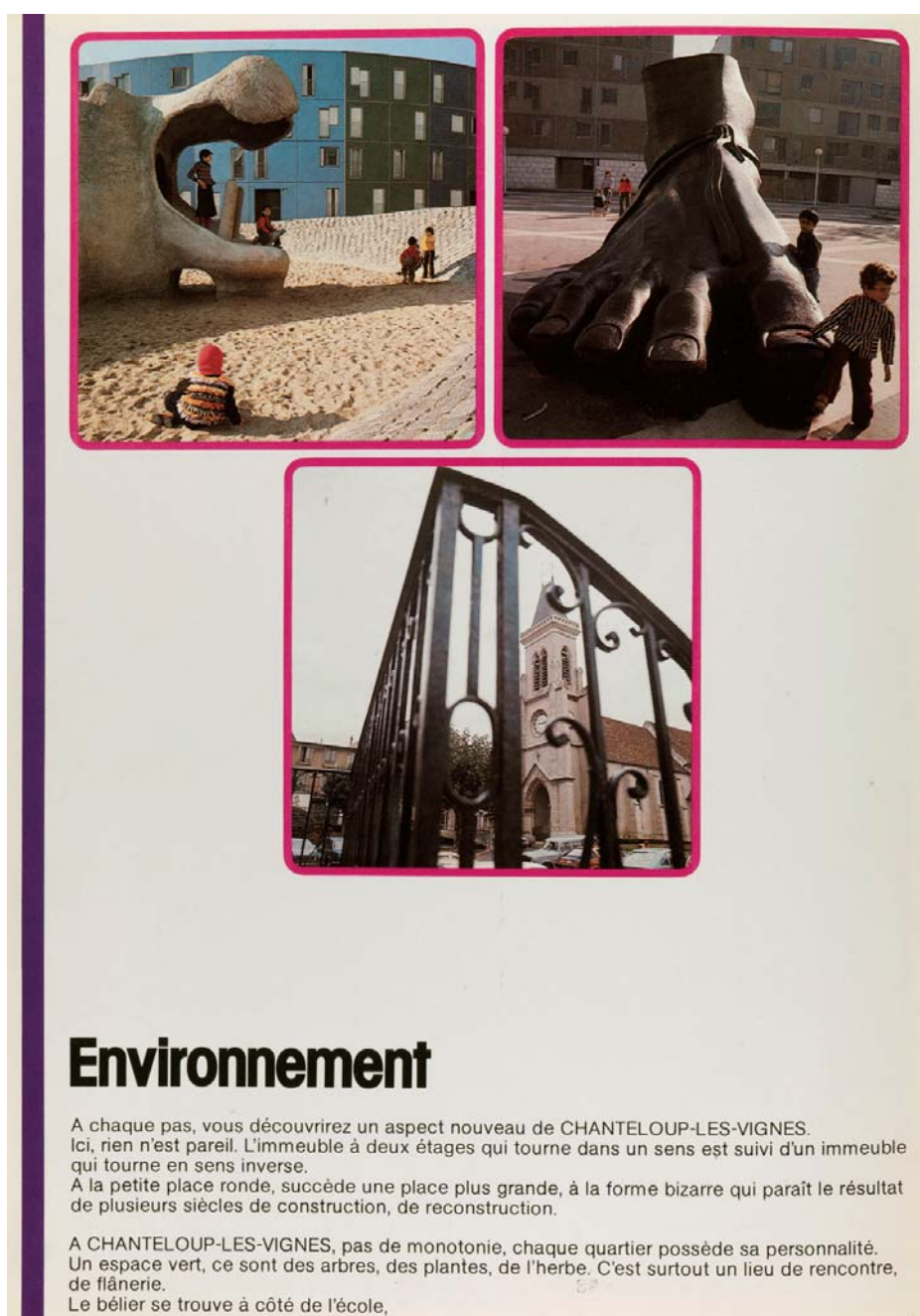
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800406NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc71 Page intitulée " Environnement " de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800407NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc72 Page présentant une image de la place de l'hippodrome de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800408NUC4A



L'hippopotame au cœur de la cité.
Vous passerez devant le pied géant, posé là sur le granit comme vous posez, sans raison apparente, sur un coin de meuble, un objet familier.
L'église est l'un des monuments les plus anciens de la ville.

A CHANTELOUP-LES-VIGNES, il n'y a pas de "signalisation urbaine". Chacun s'y retrouve en se fixant des points de repère. Vous passerez sous Baudelaire, puis à côté de la statue..., votre immeuble est celui de couleur bleu ciel, ou bien le vert pâle ou encore celui à bandes verticales.
En pénétrant à CHANTELOUP-LES-VIGNES par la route nationale 190 vous trouverez le quartier de la Daurade.

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc73 Page intitulée " Pour vous et vos enfants " (photo de la place du Pas) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800409NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- doc74 Page montrant des images de différentes aires de jeux de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
- Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800410NUC4A

Rappelez-vous, lorsque vous étiez enfant. L'endroit qui vous plaisait le plus pour vous amuser, discuter, jouer à toutes sortes de jeux, c'était la place à côté de votre maison, de votre immeuble, la cour juste devant, la rue parce que c'était plus grand.

A CHANTELOUP-LES-VIGNES, vos enfants découvriront les petites places avec leurs bancs, leurs arbres. Ils trouveront la cour à la forme géométrique nouvelle entre les immeubles. Ils pourront jouer à l'infini dans les rues livrées aux seuls piétons.



A CHANTELOUP-LES-VIGNES, pas de risque d'accident avec la voiture folle. Les parkings sont situés à la ceinture de la ville. Des structures d'accueil sont en place pour accueillir vos enfants, mais ce sont les rapports privilégiés entre eux et leur ville qui assureront leur épanouissement.

Pour vous, CHANTELOUP-LES-VIGNES sera dotée de tous les équipements nécessaires à la vie, équipements commerciaux, culturels, administratifs, mairie, bureau des P et T, banques, magasins, etc.

Une antenne de l'Office qui vous a permis de louer votre appartement est installée au centre de CHANTELOUP-LES-VIGNES. Elle vous aidera dans la solution des problèmes qui pourraient surgir.

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc75 Page intitulée " L'architecture " de la brochure éditée (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800411NUC4A
par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.



L'architecture

CHANTELOUP-LES-VIGNES est une ville de l'architecte français Emile AILLAUD. Depuis 1947, le logement social est la préoccupation quasiment unique de cet architecte qui a déjà réalisé la Grande Borne à Grigny, la cité de l'Abreuvoir à Bobigny, le quartier des Courtilières à Pantin pour ne citer que ses plus récentes productions.

Le ruban sinueux et continu des bâtiments bas, les ruptures de rythme, le contrepoint des courbes et des droites, l'usage intensif de la couleur, voilà ce qui caractérise l'architecte de CHANTELOUP-LES-VIGNES.

Ces éléments de base ont donné lieu à de nombreuses combinaisons, sans que jamais le retour d'une façade semblable soit perceptible, à moins qu'elle ne soit souhaitée comme effet.

Pour cette ville entière, l'architecte s'est astreint à n'utiliser que peu de types d'éléments différents.

Le jeu de la préfabrication et de la grande série dans les éléments ont cependant permis la plus grande variété dans la réalisation. Ainsi, bien que l'architecte n'ait voulu utiliser que trois modèles de fenêtres, il s'est aperçu que des centaines de façades différentes étaient possibles pour chacun des bâtiments et qu'il disposait ainsi d'une liberté de composition pratiquement infinie. L'extrême préfabrication a permis une extrême liberté. La forme changeante des volumes, la multiplicité des dispositions des façades ont permis une diversité qu'a encore accrue l'utilisation de la couleur.

Gardiennage.

L'immeuble où se tient votre logement dépend d'un gardien chargé de veiller à la propreté des parties communes et à la tranquillité des résidents. Le gardien n'est pas à votre service personnel mais à celui de l'Office, dans l'intérêt de ses locataires. Nous vous invitons à faciliter sa tâche le plus possible et vous en remercions.

Le gardien tient à la disposition des locataires des registres sur lesquels ils doivent obligatoirement consigner par écrit leurs réclamations : réparations d'entretien, chauffage, gestion des immeubles.

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc76 Page intitulée " le chauffage " de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800412NUC4A

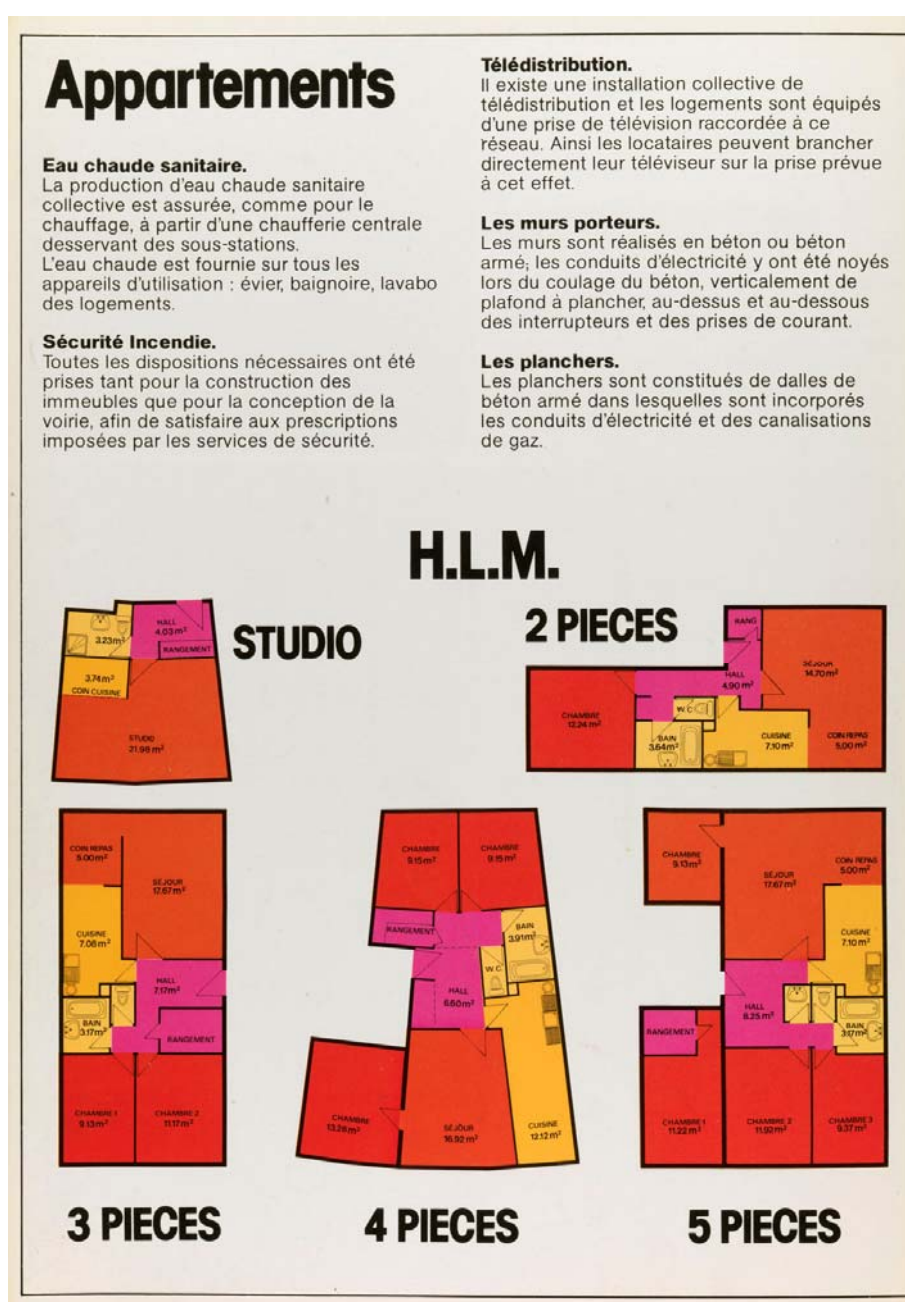
Chauffage.

La production de chaleur est assurée à partir d'une chaufferie centrale dont la gestion dépend de l'Office.
La distribution se fait par l'intermédiaire de centres échangeurs et de sous-stations. Les logements sont équipés de radiateurs régulés suivant les températures à partir de sous-stations.



doc77 Page intitulée " les appartements HLM " (plans des studio et 2 à 5 pièces) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800413NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc78 Page présentant un gros plan de la statue du Pas, dans la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800414NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc79 Page intitulée " les ILM " (plans des 2 à 5 pièces) de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800415NUC4A

Les cloisons.

Cloisons légères réalisées sous forme d'éléments préfabriqués.

La ventilation de l'appartement.

Elle est assurée par une installation de ventilation mécanique contrôlée.

L'évier.

Evier en acier inoxydable.

Le vide-ordures existe dans chaque appartement.

L'installation des équipements électriques

La tension de distribution est de 220 volts monophasé et éventuellement 220/380 volts triphasé + neutre.

Vérifiez avant tout branchement la tension d'utilisation de vos appareils.

Dans les salles de bains, prenez soin de

mettre les appareils électriques hors de la portée de l'usage de la baignoire ou de la douche.

Les sols thermoplastiques.

Dans les pièces principales de la plupart des logements le sol est constitué par des dalles vinyl.

Le séchoir.

Puisque vous disposez de cet équipement, abstenez-vous de tout étendage de linge apparent depuis l'extérieur.

Le règlement des loyers

Le loyer est payable mensuellement à terme échu.

Le dépôt de garantie représente deux mois de loyer principal; il est payable à la signature du contrat.

I.L.M.



2 PIECES



3 PIECES



4 PIECES

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc80 Page intitulée " loyers " indiquant les prix pour chaque catégorie de logement, de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800416NUC4A

LOYERS												
	H.L.M	studio	2 p. + c.	3 p. + c.	4 p. + c.	5 p. + c.	6 p. + c.	I.L.M	2 p. + c.	3 p. + c.	4 p. + c.	
Surface réelle		31,04 m ²	53,66 m ²	64,62 m ²	76,58 m ²	89,27 m ²	99,92 m ²		54,60 m ²	64,77 m ²	78,20 m ²	
Loyer principal		281,10	410,50	446,20	504,20	553,28	606,83		565,53	636,97	684,59	
Droit de bail		7,02	10,26	11,15	12,60	13,83	15,17		14,13	15,92	17,11	
Prestations		11,24	16,42	17,84	20,16	22,13	24,27		22,62	25,47	27,38	
Taxes locatives		8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40		8,40	8,40	8,40	
Compteurs d'eau		5,24	5,24	5,24	5,24	5,24	5,24		5,24	5,24	5,24	
Chauffage central*		313,00	450,82	488,83	550,60	602,88	659,91		615,92	692,00	742,72	
		92,10	122,80	153,50	184,20	214,90	245,60		122,80	153,50	184,20	
		405,10	573,62	642,33	734,80	817,78	905,51		738,72	845,50	926,92	

* le prix de revient du chauffage central est déterminé chaque année après la fin de l'hiver. En cours d'année, les locataires sont appelés à verser douze acomptes mensuels et à acquitter le solde après l'établissement du prix de revient. Les acomptes réclamés aux locataires entrés au cours de cette période sont calculés spécialement pour chacun d'entre eux, compte tenu de la durée du chauffage dont ils bénéficieront et du nombre d'acomptes qu'ils seront appelés à verser.

La consommation d'eau chaude relevée au compteur est portée sur les quittances de loyer, comme celle d'eau froide. Les locataires ont le plus grand intérêt à permettre l'accès de leurs compteurs lors de chaque passage du releveur, dont ils sont informés par des avis affichés dans les immeubles.

PERMIS DE VISITE

Le porteur du présent permis est autorisé à visiter tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés légaux), de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, les logements vacants du groupe de Chanteloup-les-Vignes en s'adressant aux bureaux-loges ci-après :

- 1 place du Bestiaire
- 21 place de l'Ellipse
- 6 place de l'Hippodrome
- 10 place des Quatre-Vents
- 9 rue du Trident
- 22 place de l'Eté-Vert
- 14 place du Pas.

La délivrance du présent permis n'entraîne aucun engagement de l'Office, l'attribution définitive du logement étant subordonnée aux résultats de l'enquête qui sera effectuée au domicile du candidat, et à la décision de la Commission compétente.

L'emménagement dans le logement ne peut avoir lieu avant la date fixée par le contrat de location. La signature de ce contrat ainsi que le versement du dépôt de garantie et des frais ont lieu uniquement au Siège de l'Office, à Paris 4^e, 32 quai des Célestins.

Aucune somme ne doit être versée ailleurs qu'à la Caisse de l'Office, à la même adresse.

Les gardiens ne pouvant être prévenus immédiatement des locations intervenues, il vous est recommandé de préciser l'adresse et le numéro des logements dont vous souhaitez l'attribution, par ordre de préférence; il en sera tenu compte dans toute la mesure du possible.

Ce document n'est pas contractuel.

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

doc81	Quatrième de couverture présentant une image des murs pignon des Poètes de la brochure éditée par l'office public d'HLM interdépartemental de la région parisienne pour vanter ses réalisations de Chanteloup. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 1317/2	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800417NUC4A
-------	---	---



pour tous renseignements :

OFFICE PUBLIC D'H.L.M. INTERDEPARTEMENTAL
DE LA REGION PARISIENNE
32, QUAI DES CELESTINS 75180 PARIS-CEDEX 04
TEL. : 277.11.20

78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig01 Vue aérienne de la ZAC durant le chantier. A gauche de l'image, la place de l'Eté Vert n'est pas complètement sortie de terre. Au fond à droite, au delà du chemin de fer, l'usine de préfabrication des panneaux de façade de l'entreprise Pascal. A l'extrême droite de l'image, la gare n'est pas encore réalisée. Au centre, les places du Pas et des Pierreuses ne sont pas commencées.

Photographie, vers 1973.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800135NUC4A 02780605XB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig02 Vue aérienne de la partie ouest du quartier jusqu'à la route de Poissy. Une grande partie des bâtiments a déjà été réhabilitée (à l'exception de la place de l'Hippodrome, de celle du Bestiaire et de l'Ellipse). L'isolation par l'extérieur a caché les compositions colorées voulues par Aillaud. On aperçoit des frontons triangulaires couronnant certaines travées de bâtiments. La passerelle piétonne permettant de franchir la route de Poissy est encore en place. Photographie, 1990, Air promotion, aérodrome de Chavenay 78450 Villepreux. Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ;
(c) Air promotion / Kruszyk, Laurent (reproduction)
06780997NUCAB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig03 Vue aérienne de la partie est de la ZAC durant le chantier. A gauche de l'image, la résidence pour personnes âgées n'est pas encore construite. Au centre en arrière plan (au delà de la Cour Verte), le foyer de travailleurs célibataires de La Lutèce est construit.

Photographie, vers 1973.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800136NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig04 Vue aérienne de la partie est du quartier. A l'arrière plan, le village de Chanteloup. Le foyer de travailleurs célibataires est détruit. Seuls les deux bâtiments reliant la place du Béguinage à celle des Arcades ont été rénovés.
Photographie, 1990, Air promotion, aérodrome de Chavenay 78450 Villepreux.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ;
(c) Air promotion / Kruszyk, Laurent (reproduction)
06780998NUCAB

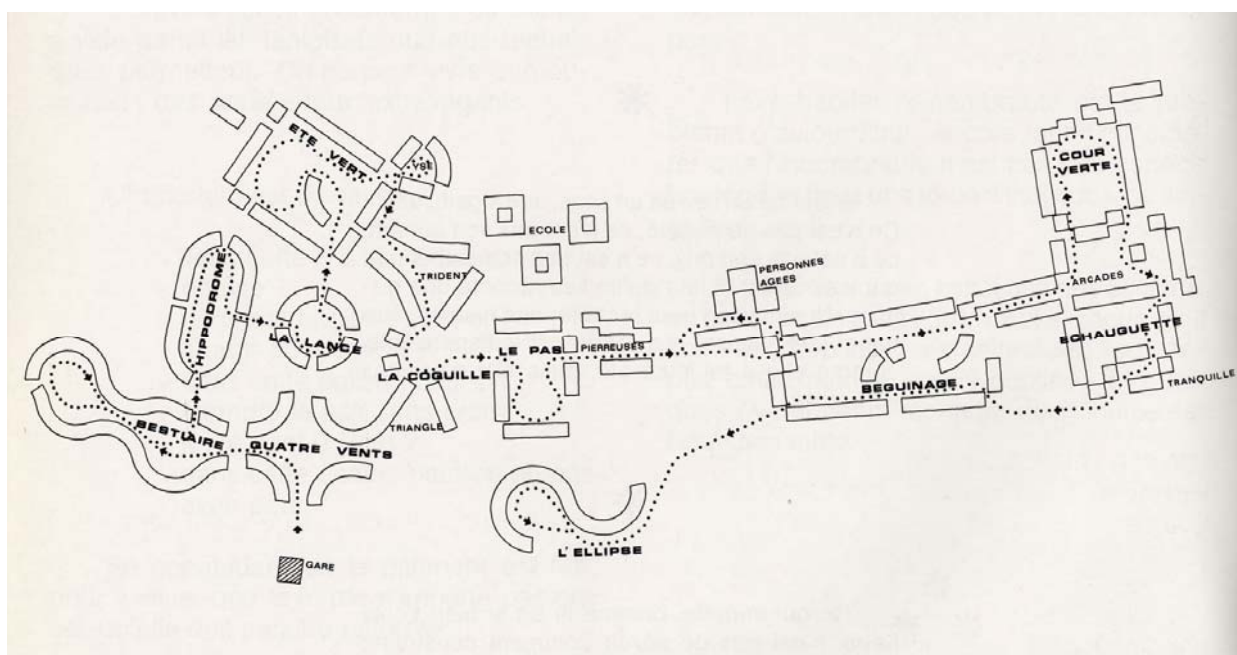


78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig05 Plan de la Promenade dans la ville proposée par Aillaud pour découvrir le quartier qui indique les bâtiments finalement réalisés et le nom des places qu'ils composent. Les images qui suivent détaillent les places et les bâtiments successifs en suivant ce plan. Plan, 1978.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 46.

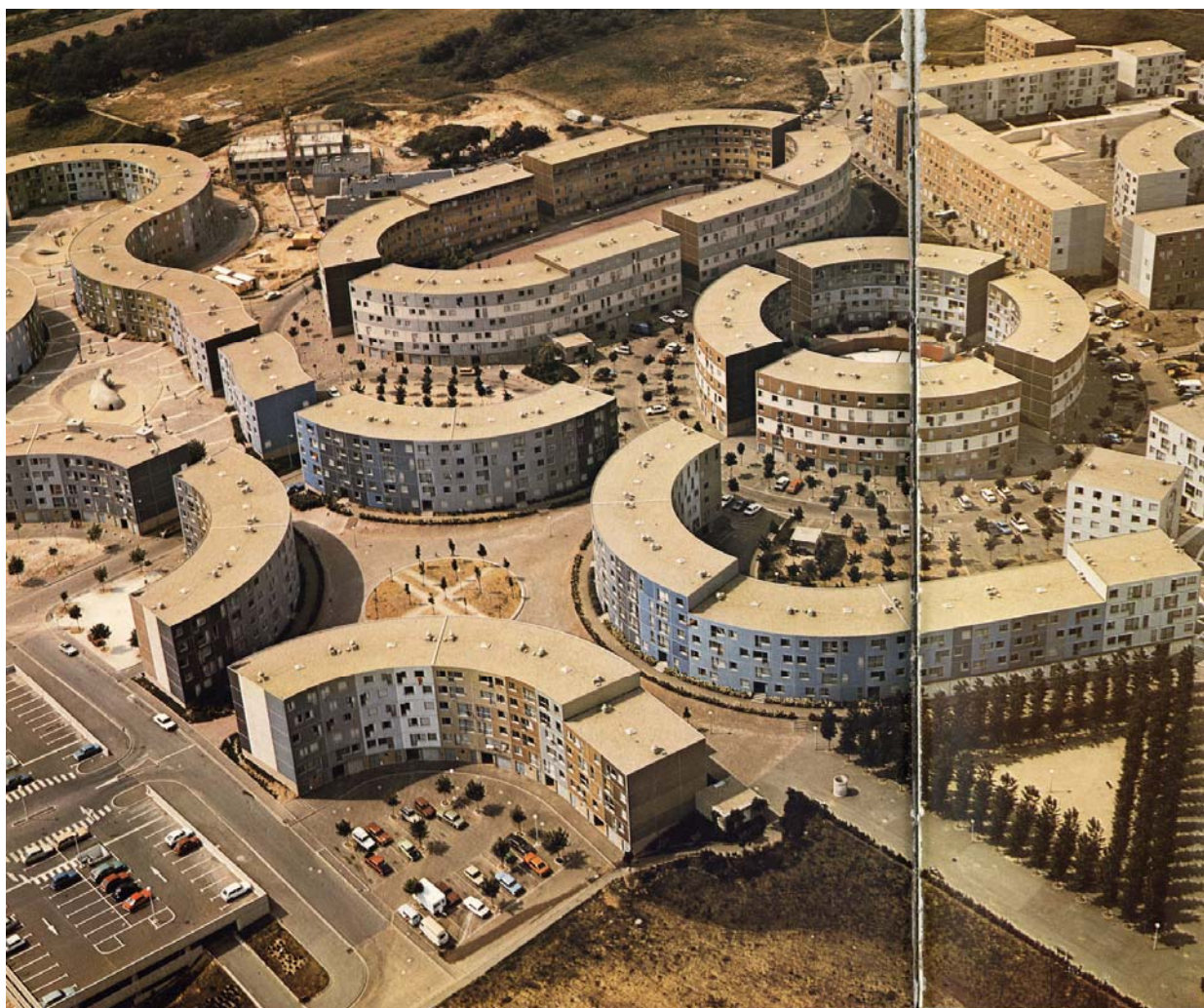
(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent 06780972NUCA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig06 Vue aérienne : en bas à gauche, le parking de la gare, puis la place des Quatre-Vents ; en haut à gauche, la place du Bestiaire, à droite de celle-ci la place de l'Hippodrome ; devant cette dernière, la place de la Lance (au plan totalement circulaire) ; en haut à droite la place de l'Été-Vert.
Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 48-49.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800419NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig07 Vue d'ensemble de la place des Quatre-Vents, dans l'axe l'accès vers la gare. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800157NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig08 Détail de l'élévation d'un des bâtiments de la place des Quatre-Vents. Le quadrillage que forment les panneaux de façade est bien lisible, ainsi que l'agencement aléatoire des ouvertures. Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800141NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig09 Vue d'ensemble actuelle de la place des Quatre-Vents. Les façades ont été totalement transformées par l'isolation extérieure. Les fenêtres ont été changées. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent
20087800224XA
20087800225XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig10 Vue actuelle de la place des Quatre-Vents. Détail du traitement du sol de briques remontant vers les bâtiments. Des marches dans les talus donnent accès aux immeubles.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800226XA
20087800227XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig11 Vue aérienne de la place du Bestiaire, aujourd'hui détruite, et de la place de l'Hippodrome, dont toute la moitié ouest est également détruite. Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 56-57.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800420NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig12 Vue de la place du Bestiaire depuis l'intérieur de la sculpture de Laurence Rieti, l'hippopotame. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800137NUC4A
- Photographie, vers 1978.
- Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig13 Vue du passage entre la place du Bestiaire et au fond celle de l'Hippodrome.
 Photographie, vers 1978.
 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800146NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig14 Vue d'ensemble de la place de l'Hippodrome.
Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la
Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p.
69.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800421NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig15 Vue d'ensemble de la place de la Lance, aujourd'hui totalement détruite. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800163NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig16 Vue d'un passage entre bâtiments conduisant au centre la place de la Lance. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800144NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig17 Vue aérienne de la place de l'Eté-Vert, en haut de l'image la place de l'Ysé, en haut à droite, la place du Trident. On distingue les jardins privatifs associés à certains logements en rez-de-chaussée, ainsi que le traitement du sol (rubans de béton formant des degrés en suivant les courbes de niveau)
Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 76-77.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800422NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig18 Vue partielle de la place de l'Eté-Vert. Aujourd'hui l'un des côtés de la place (celui situé dans le dos du photographe) est détruit. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800159NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig19 Vue actuelle, sensiblement sous le même angle, de la place de l'Eté-Vert.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800193XA
20087800194XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig20 Autre vue actuelle de la place de l'Eté-Vert. Les degrés formant le sol n'ont pas été entretenus correctement.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800195XA
20087800196XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig21 Détail de l'aire de jeu de la place de l'Eté-Vert.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800197XA
20087800198XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig22 Vue d'ensemble de la place de l'Ysé, le bâtiment courbe à droite est détruit.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800147NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig23 Vue depuis le toit d'un bâtiment de la place de l'Ysé. A gauche de l'image, entrée vers la place du Trident, au fond bâtiment en arc de cercle de la place de la Lance (détruite), à droite bâtiment (détruit) fermant la place de l'Eté-Vert. La circulation nord-est/sud-ouest créée à l'occasion de l'actuelle rénovation passe à cet endroit. Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800150NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig24 Vue prise en 1976. La place du Trident et son échelonnement de marches conduisant à un rond-point d'arbres rythmé de bancs publics, au second plan on aperçoit un bâtiment du groupe scolaire Dorgelès.
Photographie, 1976, Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines.
Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines / Kruszyk, Laurent (reproduction)
06780988NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig25 Vue aérienne. Au premier plan, la place du Pas ; en bas à droite la place des Pierreuses ; au second plan de gauche à droite : la place de la Coquille (avec les murs pignon des poètes), la place du Trident et l'école primaire R. Dorgelès. Au troisième plan, de gauche à droite, les places de la Lance et de l'Hippodrome, la place de l'Eté-Vert et la place de l'Ysé. Les trames au sol des places de la Coquille et du Pas sont bien visibles. Sur cette dernière, au devant de la sculpture du pied, la trace blanche laissée par le pas est également bien visible (aujourd'hui détruite). Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 32-33.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800418NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig26 Vue du revers de la place de la Coquille. On peut voir trois des six petits bâtiments plot (comprenant un mur pignon aveugle donnant sur la place et couvert chacun d'un portrait de poète français du XIXe siècle). A gauche, le bâtiment de Victor Hugo (aujourd'hui détruit) ; au centre le bâtiment de Baudelaire, à droite le bâtiment de Rimbaud. Au delà, on entre-aperçoit la place du Pas qui n'aurait pas du être visible si l'hôtel de ville prévu pour refermer la place de la Coquille avait été construit.

Photographie, vers 1978.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800142NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig27 Vue actuelle de la place de la Coquille. A gauche correspondant au pignon du bâtiment ouest de la place du Trident, le portrait de Gérard de Nerval ; à droite, le pignon du bâtiment est de la place du Trident, le portrait de Stéphane Mallarmé.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800182XA
20087800183XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig28 Vue prise en 1976. La cité est habitée. Détail de l'espace baptisé les Peupliers (un triangle placé derrière la place de la Coquille), planté de trois rangées de peupliers suisses sur trois minces niveaux refermant un enclos isocèle destiné au jeux de boules. Photographie, 1976, Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines. Chanteloup-les-Vignes, mairie.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Atelier départemental d'urbanisme des Yvelines / Kruszyk, Laurent (reproduction) 06780986NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig29 La place du Pas, détail de la sculpture du pied, vu de face.
 Photographie, 1976.
 Chanteloup-les-Vignes, mairie.
- (c) Ville de Chanteloup-les-Vignes /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
06780990NUCB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig30 Vue de la partie basse de la place du Pied. Au sol, un tracé blanc constitue un effet de dallage. Une rampe conduit à la partie haute de la place (qui abrite en dessous des parkings). Le bâtiment plot au centre est aujourd'hui détruit.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800138NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig31 Vue actuelle de la partie haute de la place du Pas. L'habillage des façades cherche à reconstituer l'ordonnancement de l'architecture française classique : soubassement, élévation rythmée verticalement et couronnement par un toit d'ardoise " à la Mansart ".

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800200XA
20087800201XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig32 Détail de la partie haute de la place du Pas. La trame au sol formant le motif de dallage a presque disparu. Le seul décor sur la place, à l'exception du pied, est le pin, au premier plan, choisi par Aillaud pour son tronc tordu. Il sort d'un disque creux de marbre blanc.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800202XA
20087800203XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig33 Détail du motif décoratif en forme de feuille des ouvertures dans le mur des parkings entre la partie basse de la place du Pas et sa partie haute.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800198XA
20087800199XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig34 Vue aérienne de la place du Béguinage. Le dessin sophistiqué du sol est bien lisible. Le bâtiment tour au centre de la place est aujourd'hui détruit. En haut et à gauche de l'image, la maison de retraite en construction. Photographie, circa 1978.
Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 122-123.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction)
20087800423NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig35 Vue de l'entrée dans la place du Béguinage. A gauche des jardins privatifs associés aux logements en rez-de-chaussée.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800161NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig36 Vue opposée (côté est) de l'entrée dans la place du Béguinage. A droite des jardins privatifs associés aux logements en rez-de-chaussée.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800158NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig37 Détail du traitement du sol fait de dalles de ciment et de briques formant un motif géométrique cynétique composé par Ewa Brukalska. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800140NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig38 Détail d'un étroit passage entre deux bâtiments tours au centre de la place du Béguinage. L'un des deux bâtiments est aujourd'hui détruit. Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800155NUC4A



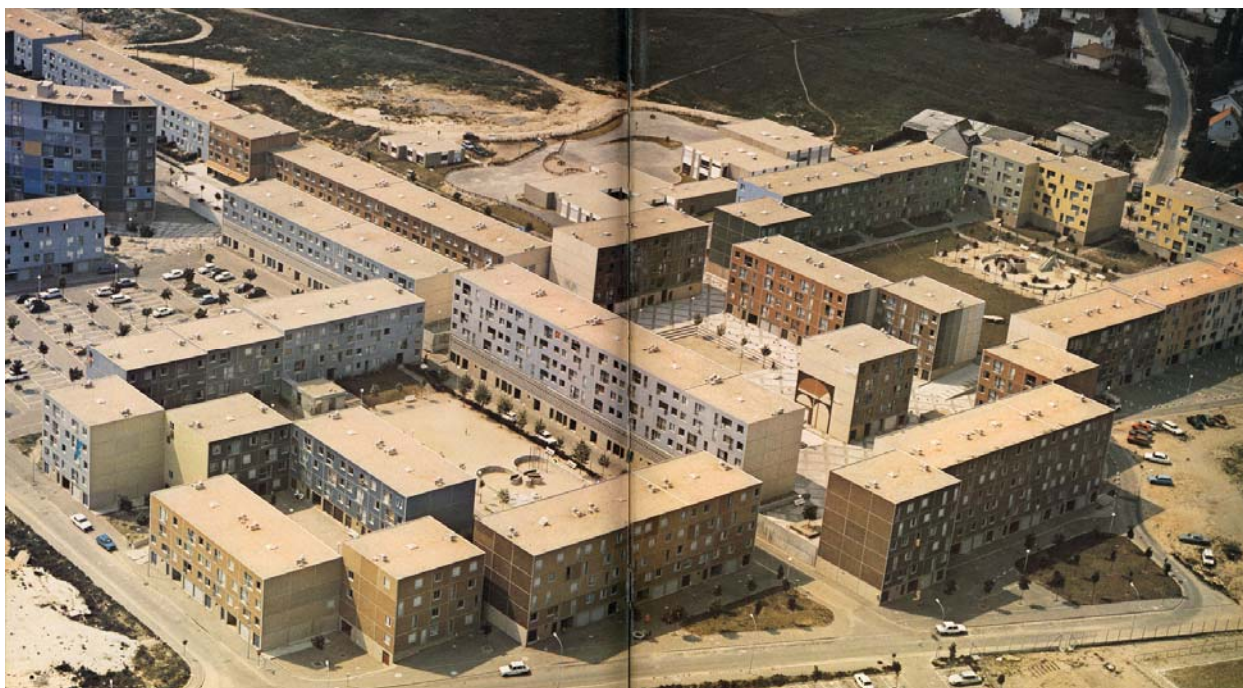
78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig39 Vue aérienne. En haut à gauche les deux bâtiments parallèles conduisant de la place du Béguinage à la place des Arcades. En bas à gauche, les places de l'Echauguette et Tranquille. En haut à droite, la cour Verte. Deux bâtiments barre, bleu clair, présentent un système de galeries à clair-voie, espaces de circulation qui compensaient la déclivité du terrain. Ces galeries sont aujourd'hui murées.

Photographie, circa 1978.

Aillaud, Émile. Chanteloup-les-Vignes : quartier la Noé, architecte, Émile Aillaud. Paris : Fayard, 1978. p. 130-131.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800424NUC2AB



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig40 Vue vers le nord de la cour Verte. Les bâtiments jaune et vert au centre de l'image sont détruits.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800143NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig41 Vue de la cour Verte. Au premier plan, l'espace de jeu (aujourd'hui détruit) : une étendue de sable et un élément en béton peint se déployant comme un ruban et formant des espaces où se cacher. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800139NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig42 Vue du passage entre la place des Arcades et la cour Verte.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800152NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig43 Vue de la partie est de la place des Arcades. Sur le bord gauche de l'image, le bâtiment coupé est aujourd'hui détruit, comme l'extrémité du bâtiment au centre de l'image au niveau de l'angle nord-est de la place. La circulation est-ouest créée par la dernière rénovation traversera à ce niveau cette place.

Photographie, vers 1978.

Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800148NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig44 Vue de la place des Arcades. A l'extrême droite, le bâtiment plot qui comprenait un mur pignon orné d'un motif d'arcades est aujourd'hui détruit.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800145NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig45 Détail actuel d'un mur pignon de la place des Arcades orné d'un décor de fontaine stylisée.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800206XA
20087800207XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig46 Détail actuel d'un mur pignon au niveau du passage entre la place des Arcades et celle de l'Echauguette orné d'un décor reproduisant un fragment de la Création de l'Homme de Michel-Ange, redessiné par Ewa Lukasiewicz.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent
20087800204XA
20087800205XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig47 Détail actuel d'un mur pignon de la place des Arcades comportant un bas relief fait de 69 pièces représentant des visages. Oeuvre intitulée " mur des sourires " " réalisé par des enfants et des adultes à Chantecolor avec Daniel. 2004/2005 ".

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800212XA
20087800213XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig48 Vue actuelle d'ensemble de la place de l'Echauguette. Au centre, l'aire de jeu à l'origine emplie de sable. A gauche " une colline en béton sert à imaginer un sol lunaire, un autre monde, un voyage " et au centre l'échauguette qui "était dans les châteaux-forts une partie avancée des murailles d'où l'on guettait l'ennemi " selon la description d'Aillaud..
- (c) Région Ile-de-France
- Inventaire général du patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800210XA
20087800211XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig49 Vue de la place de l'Echauguette depuis le sud vers le nord.
 Photographie, vers 1978.
 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
 d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800156NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig50 Vue actuelle d'un angle de la place de l'Echauguette. Les murs pignons sont recouverts d'un motif rappelant les feuilles tremblantes des arbres, selon la description d'Aillaud. Cet espace accueillait à l'origine des bancs.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800208XA
20087800209XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig51 Vue d'ensemble de la place Tranquille.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800162NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig52 Vue d'une partie de l'Ellipse.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800149NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig53 Vue d'une autre partie du bâtiment serpentin de l'Ellipse.
Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800154NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig54 Vue d'une partie du bâtiment serpentin de l'Ellipse. Au premier plan, l'aire de jeu recouverte de sable. Photographie, vers 1978. Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800160NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig55 Vue d'un accès au bâtiment serpentin de l'Ellipse. Les espaces verts comprennent ici des peupliers d'Italie et des saules. (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent (reproduction) 20087800151NUC4A
- Photographie, vers 1978.
Cité de l'architecture et du patrimoine, archives d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig56 Vue de l'espace compris entre l'Ellipse et le dos de la place du Pas.
 Photographie, vers 1978.
 Cité de l'architecture et du patrimoine, archives
 d'architecture du XXe siècle, AILEM-E-66-1 et 2 2012/4.
- (c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
(reproduction)
20087800153NUC4A



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig57 Vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800186XA
20087800187XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig58 Autre vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse. Au premier plan, une aire de jeu : étang de sable bordé de gradins comme un théâtre.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800184XA
20087800185XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig59 Autre vue actuelle du bâtiment serpentin de l'Ellipse.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800188XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig60 Détail d'une plaque de numéro de rue en céramique vernissée indiquant le 30 du bâtiment de l'Ellipse.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800189XA
20087800190XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig61 Détail d'un escalier en vis en métal et dont les marches sont constituées d'une plaque de granito, desservant les étages (dans un des bâtiments de la place de l'Echauguette).

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800228XA
20087800229XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

fig62 Vue en contre plongée de l'escalier montrant comment, circulaire, il s'insère dans la cage d'escalier de plan rectangulaire.

(c) Région Ile-de-France -
Inventaire général du
patrimoine culturel /
Kruszyk, Laurent
20087800230XA
20087800231XA



78 - Chanteloup-les-Vignes, secteur urbain concerté dit quartier de la Noé ou ZAC de la Noé

- fig63 Détail d'une ouverture en forme de feuille dans les panneaux de façade de certains rez-de-chaussée. Ces ouvertures permettent l'aération de locaux communs.
- (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Kruszyk, Laurent
20087800191XA
20087800192XA

